

France Forum

- Mai 68 : Fête et révolte
- Les citoyens face à l'administration
- Embellir la France
- Quelles pierres pour l'avenir ?
- Déshonorer la terreur
- Retour au XIX^e Siècle
- La crise et l'utopie

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris
C.C.P. Paris 14.788-84 - Tél. : 544 75 50

Abonnement annuel 50 F

Abonnement de soutien 80 F

Sommaire *163-164*

Avril-Mai 1978
12 F

DOSSIERS ET ETUDES	
TEMOIGNAGE SUR MAI 68 PAR MAURICE GRIMAUD	2
LES CITOYENS FACE A L'ADMINISTRATION PAR PAUL SABOURIN	10
EMBELLIR LA FRANCE PAR ROBERT TOULEMON	18
QUELLES PIERRES POUR L'AVENIR ? PAR JACQUES BARROT	24
LES DOCTRINES POLITIQUES DE « L'AVENIR » PAR JEAN-YVES CHEVALLIER	29
DESHONORER LA TERREUR PAR ETIENNE BORNE	35
ARTS ET IDEES	
RETOUR AU XIX ^e SIECLE PAR YVAN CHRIST	37
CENTENAIRE DE LA PREMIERE EXPOSITION DAUMIER PAR JEAN-FRANCOIS BAIRIELLE	42
PAUL DELVAUX PAR HENRI BOURBON	44
LA VIE LITTERAIRE PAR PHILIPPE SENART	46
LA FEMME ET L'AMOUR CHEZ BAUDELAIRE PAR FRANCOISE BARGUILLET	48
LA CRISE DE L'UTOPIE PAR ANNE-MARIE LAVAUDEN	56
NOTES DE LECTURE	
TELEVIOLENCE DE JEAN CLUZEL PAR HENRI BOURBON	63
DE GAULLE, LA LIBERATION ET L'EGLISE D'ANDRE LATREILLE PAR J.R. PALANQUE	64
EIGER DE GEORGES SONNIER PAR MARIANNE LETONDAL	65
SCIENCES HUMAINES PAR JEAN CHELINI	66
GUERRES DE RELIGION PAR JEAN CHELINI	67
COMMENTAIRE	68
LE POEME SANS HEROS	68
PROPOS DU TEMPS	
LES EAUX TRANQUILLES PAR ETIENNE BORNE	70

MAI 68 : REPONSES A QUELQUES QUESTIONS

par Maurice GRIMAUD

M. Maurice Grimaud vient de publier aux Editions Stock un ouvrage qui est tout à la fois un témoignage, un récit, une réflexion et une interrogation sur les événements de Mai 68 : « En Mai, fais ce qu'il te plaît ! ». Nous présentons ci-après le texte de la conférence que M. Maurice Grimaud, ancien préfet de police de Paris, a prononcée, voici quelques mois, au Cercle France-Forum de la région parisienne.

En remerciant le conférencier, Henri Bourbon rendit hommage à l'attitude humaine et lucide, ferme et modérée, du préfet de police pendant l'explosion insurrectionnelle de Mai 68 et il rappela la conclusion du livre de Maurice Grimaud qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit qui anime France-Forum : « La vraie victoire de Mai 68 est une victoire qui vient de loin. Son nom ne figura jamais aux frontons de nos monuments ni dans les sigles de nos grands partis. Elle est restée modeste, car elle a toujours cheminé à petits pas fragiles sur les bas-côtés de l'histoire. Bien des fois, elle a manqué de périr et sa survie n'a tenu qu'à un souffle. Pourtant elle est venue jusqu'à nous, mais dans tout ce fracas, on a failli la perdre. Heureusement qu'au dernier moment, on a entrevu son doux visage pathétique entre les masques de la haine. Elle a alors chuchoté son nom : Tolérance ».

Je voudrais remercier Henri Bourbon pour son accueil qui me touche. C'est vrai que je ne suis pas un familier de « France-Forum », mais j'y compte suffisamment d'amis pour me sentir ce soir dans le climat qui peut rassurer un orateur venant après tant de conférenciers de talent. Si vous êtes si nombreux ce soir, je n'ai pourtant pas la prétention de penser que c'est pour l'orateur mais bien pour le sujet. C'est bien vrai que ces événements de mai 68 n'en finissent pas de nous interpellier. J'en ai eu la preuve dès la sortie de mon livre en constatant, à travers les interviews ou les colloques auxquels je fus invité, que les gens n'avaient pas oublié ce moment extraordinaire de notre récente histoire et ne cessaient de s'interroger sur sa signification. Mon livre ne prétend pas apporter de réponses à ces mystères. J'ai voulu plus modestement permettre aux lecteurs de suivre mai 68 aux côtés du préfet de police. Il se trouvait alors à un poste de choix pour voir quelques aspects des choses. Si sa fonction limitait son angle de vue, il ne pouvait cependant s'empêcher de regarder et d'écouter au-delà de la ligne com-

- *Le pouvoir est dans la rue.*
- *Sous les pavés, la plage.*
- *Soyez réalistes, demandez l'impossible.*
- *Jouissez sans entraves.*
- *L'imagination au pouvoir.*
- *Il est interdit d'interdire.*
- *Toute la presse est toxique.*

pacte du service d'ordre. De là, ces observations et ces réflexions qui accompagnent mon récit, et dont j'ai la faiblesse de penser qu'elles permettent peut-être de retrouver un homme sous l'uniforme du haut fonctionnaire.

Venant aujourd'hui devant vous j'ai pensé que, plutôt que de reprendre ce récit, il serait sans doute plus intéressant que nous réfléchissions ensemble à quelques

questions que beaucoup se sont posées à propos de ces événements.



Ma première question est celle-ci : « *Pourquoi cette surprise ?* ». L'explosion de Mai 68 a en effet surpris tous les observateurs. Non seulement le gouvernement, mais aussi tous les partis de l'opposition et également bien des gens dont c'est cependant la vocation de déceler les signes avant-coureurs des grands soubresauts de nos sociétés. Je pense par exemple à Jean-Paul Sartre qui confessait il y a deux ans à un journaliste : « Je dois dire que je n'ai pas vu venir Mai 68. » Vous seriez en droit de me demander, vu mes fonctions, si du moins les « renseignements généraux » avaient un peu mieux prévu l'événement. Après tout n'est-ce pas leur fonction ? Puis-je avouer que la police n'est pas très bien préparée à pressentir l'approche d'un grand bouleversement. Le policier qui collecte les petits faits en réalise parfois la synthèse mais rarement la projection dans l'avenir. Il y faut le génie de Chateaubriand prédisant la chute de Charles X, ou celui de Tocqueville pressentant la révolution de 1848 ou encore la vision de Victor Hugo annonçant le châtiement de Napoléon III. A vrai dire, c'eût été aux hommes politiques d'interpréter les petits faits et d'y deviner les signes avant-coureurs du Séisme. Or, manifestement, le gouvernement a été pris de court par cette irruption d'une contestation véhémement, cette sorte de

cadre parisien, car la contestation qui, à partir du Quartier Latin, a produit sa réaction en chaîne sur tout le territoire n'était elle-même qu'un épisode d'un phénomène beaucoup plus général à l'échelon mondial. La question restera donc de savoir pourquoi en France il a trouvé son terrain d'élection. Ce qui est frappant après coup, et à quoi nous aurions dû être attentif à la fin des années 60, c'est cette sorte de remise en question radicale d'un certain nombre de règles et de principes sur lesquels avaient fonctionné jusqu'ici les sociétés humaines aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est. Souvenez-vous qu'en Union Soviétique et dans les Républiques populaires les révélations de Kroutchev et le virage du XX^e congrès avaient fait naître comme un frémissement de liberté qui secouait la lourde chape de la bureaucratie et du dogmatisme : le printemps de Prague était dans l'air. En Chine, depuis 1966, le ras de marée de la « Révolution culturelle » secouait les institutions les mieux établies jusque dans leur fondement. A l'Ouest, c'est aux Etats-Unis surtout qu'une contestation radicale, alimentée aux deux foyers de l'égalité pour les Noirs et de la paix au Vietnam, mobilisait la jeunesse américaine et devait bientôt culminer par la conquête des universités et des plus illustres d'entre elles, Berkeley, Columbia, qui offrirent aux étudiants français un exemple et un modèle de lutte et de contestation. En Europe, c'était l'Allemagne voisine qui connaissait la rupture la plus tranchée entre les jeunes extrémistes du S.D.S. et les appareils des partis chrétiens démocrates ou socialistes.

Face à face

subversion généralisée qui très vite gagna tout le pays.

L'événement était-il donc imprévisible ? Pour mieux comprendre ce qui s'est passé, nous devons dépasser le

En France, cette avant-garde de la jeunesse étudiante, qui allait servir de phare à la masse moins motivée mais très disponible des jeunes, avait récemment opéré une conversion radicale. La guerre d'Algérie était terminée

depuis six ans, mais les séquelles de ce grand drame de l'après-guerre ne cessaient de tourmenter la mémoire ou le subconscient de la jeunesse. Cette guerre avait laissé de détestables souvenirs. Surtout elle avait contribué à créer une sorte de coupure entre les jeunes et leurs aînés qui n'avaient su ni l'éviter ni lui trouver une bonne solution. La défiance des jeunes s'était reportée sur toutes les institutions qui prétendaient jusque là les accueillir et leur faciliter le passage à la vie adulte. Tous les mouvements de jeunesse étaient en crise qu'ils fussent confessionnels, politiques ou neutres. La crise n'avait même pas épargné les Jeunesses étudiantes communistes que secouaient au lendemain de l'affaire algérienne de sérieux conflits internes. Finalement lorsque le Parti Communiste voulut imposer à ses jeunes l'orthodoxie vieillie et sclérosée dont ils ne voulaient plus ce fut le grand schisme.

C'était en 1966 : successivement Alain Krivine et François Lebovits quittèrent, à quelques mois d'intervalle, le foyer paternel trop étouffant pour fonder l'un, la Jeunesse communiste révolutionnaire, se réclamant du trotskysme, l'autre l'Union des Jeunesses communistes marxistes-léninistes d'obédience maoïste. Certes ces jeunes mouvements extrémistes ne recrutèrent guère plus de quelques milliers d'adhérents chacun, mais leur influence devait aller bien au-delà du nombre de leurs fidèles. Pour la première fois de véritables structures d'accueil révolutionnaires apparaissaient à la gauche du parti communiste, bénéficiant de la formation irremplaçable, quant aux méthodes d'action et de propagande, que le vieux parti sait inculper à ses futurs cadres. En Mai 68, quand Daniel Cohn-Bendit et son Mouvement du 22 Mars auront donné le départ du grand show contestataire et anarchisant, c'est la J.C.R. d'Alain Krivine qui lui apportera les mots d'ordre et les thèmes d'actions sans lesquels il n'eût sans doute été qu'un bref et brillant feu d'artifice.

Le point de départ de l'explosion en chaîne, c'est cependant Nanterre et à Nanterre, comme je le rappelais, l'action de Daniel Cohn-Bendit et de son Mouvement du 22 Mars. L'université était en effet l'un des points faibles les plus fragiles de nos structures sociales. Les tentatives de réforme s'étaient succédées sans résoudre la contradiction qui voulait qu'on laisse ouvert l'accès du plus grand nombre à toutes les disciplines alors qu'il n'était possible d'offrir qu'un nombre de situations limité à cette armée croissante de diplômés. Il s'y ajoutait que si l'université était fière de son libéralisme, celle-ci répondait mieux au contexte du XIX^e siècle qu'à celui des années 60. Nanterre ajoutait à tout cela d'offrir aux jeunes étudiants sociologues français le spectacle de l'environnement misérabiliste des bidonvilles comme une illustration réaliste de la culpabilité de la société capitaliste. J'observais avec soin ce qui se passait à Nanterre depuis plusieurs mois. Le doyen, Pierre Grappin, était l'un de mes anciens camarades de lycée, et il voyait avec angoisse la diabolique dialectique contestataire de Cohn-Bendit et de ses amis paralyser peu à peu toutes les activités de la faculté. Lorsqu'en fin de compte, il en fut

réduit à suspendre les cours le 2 mai, Daniel Cohn-Bendit et ses « enragés » se transportèrent à la Sorbonne. On connaît la suite.

Cohn-Bendit parmi les manifestants

Si je voulais donc répondre à la question que je posais tout à l'heure : « l'événement était-il prévisible ? » je répondrais que l'on avait toutes raisons de prévoir un blocage de l'appareil universitaire à l'exemple de ce qui se passait sous nos yeux à Nanterre, mais personne n'aurait pu en déduire que cette ébullition du petit monde étudiant parisien secouerait tout l'édifice de l'État. C'était d'autant moins crédible que jamais la France, depuis longtemps, n'avait eu un gouvernement aux apparences aussi rassurantes. A sa tête le général de Gaulle continuait d'exercer sur les affaires du monde une sorte de magistère moral que nul des puissants de la Terre ne lui disputait. Ses exhortations et ses mises en garde s'étaient adressées ces derniers mois aux États-Unis pour les inviter à mettre fin à la guerre au Vietnam, à Israël pour fixer des limites à sa spectaculaire victoire, à la Pologne pour l'inviter à prendre quelques distances envers son puissant protecteur, au Québec pour l'encourager dans la voie de l'indépendance. L'économie française progressait d'un bon train. Les fruits de la prospérité profitaient à chacun. Comment imaginer que c'était la jeune classe qui allait rompre le charme de dix ans de stabilité française et donner au monde le spectacle incroyable qui nous attendait.

La seconde question qui vient naturellement à l'esprit est celle-ci : « *Ces troubles pouvaient-ils déboucher sur une révolution ?* ».

Bien sûr, il est facile de répondre, dix ans après, lorsque l'on connaît la fin de l'histoire. Cependant je dois dire que je n'ai personnellement jamais cru qu'un matin nous nous réveillerions avec le Pouvoir aux mains des insurgés. La première raison de cette appréciation tenait aux moyens que le gouvernement mettait à ma disposition. Entre les gardiens de la police parisienne, les escadrons de la gendarmerie mobile et les unités de CRS, j'avais certains jours, sous mes ordres, près de 20.000 hommes. Si je les ai utilisés avec modération je savais pourtant qu'en cas de généralisation des désordres je devrais adapter la riposte à cette escalade, et si finalement un jour la police et la gendarmerie devaient être débordées, il restait l'intervention possible des forces armées. Je n'en ai jamais voulu dans le contexte de Mai 68 parce que j'y voyais plus d'inconvénients que d'avantages, mais plutôt que d'être balayé par l'émeute le gouvernement aurait bien été obligé d'envisager cet ultime recours en cas d'ultime péril.

Heureusement, ce ne fut pas le cas et moyennant quelques précautions que nous prîmes avec soin chaque fois, la troupe contestataire ne s'empara ni de l'Hôtel de Ville ni de l'Élysée, mais simplement de la Sorbonne et de l'Odéon, ce qui me paraissait à vrai dire sans grandes conséquences. Non, la prise du pouvoir par l'émeute n'était pas à craindre. Par contre, ce qui bientôt parut une menace réelle ce fut que l'appareil de l'État ne s'effondrât de lui-même. Chacun fut vite frappé en effet de voir dans quel isolement se trouva bientôt le pouvoir, non seulement de la part de l'opposition traditionnelle et des grands syndicats, mais également de la part de tous les représentants de cette opinion intermédiaire et modérée qui restaient sur une grande réserve, comme on le vit bien lors des débats à l'Assemblée Nationale.

Si cependant le gouvernement se tira de cette fâcheuse passe c'est que ses adversaires lui en offrirent assez vite la clé. Tandis que la jeunesse étudiante de Paris jouait avec une ferveur passionnée sa révolution romantique et rêvait des barricades de 1830 et de 1848, de la Commune de Paris et de la révolution d'Octobre, tandis que les petits partis révolutionnaires tentaient désespérément d'entraîner la classe ouvrière sur les chemins de la révolution, c'est précisément du côté des ouvriers que le gouvernement trouva l'étroit passage pour dégager le bateau de la passe périlleuse. Cela fut visible très tôt. Certes le grand défilé du 13 mai où se retrouvèrent pour la première fois côte à côte les formations étudiantes déjà engagées depuis dix jours dans leur combat et les grandes centrales syndicales jusque là réticentes, mais finalement convaincues de la nécessité de ne pas laisser la conduite des événements aux « gauchistes », ce défilé impressionnant avait montré ce que pourrait donner l'union des deux grandes forces de contestation. J'avais pu méditer à loisir sur ce péril depuis mes fenêtres du

boulevard du Palais, sous lesquelles déferlait le cortège. Mais très vite, le parti communiste et la C.G.T. estimèrent que le moment était venu d'intervenir dans la révolution de mai et de stopper cette tentative scandaleuse de les tourner sur leur gauche. Ce fut évident dès le lendemain de la grande manifestation unitaire quand à l'appel de la J.C.R. et du 22 mars, un cortège juvénile se dirigea vers Renault mais pour se heurter à des grilles fermées. C'est ce jour-là que l'événement incertain que nous vivions avec quelque anxiété prit son virage : la révolution ne surgirait pas des barricades étudiantes. La classe ouvrière s'en remettait à ceux qui traditionnellement avaient défendu ses intérêts plutôt qu'aux jeunes exaltés qui voulaient changer la société. Georges Pompidou qui avait très bien compris, dès son retour d'Afghanistan, qu'il fallait dissocier la révolte étudiante et les revendications ouvrière, proposa l'ouverture de négociations et la C.G.T., suivie par les autres centrales, répondit sans hésiter à cette offre.

Était-ce à dire que le parti communiste avait tout à fait écarté l'idée de contraindre le gouvernement à s'effacer ? Dans les antichambres du Pouvoir on eut constamment un regard inquiet du côté du parti communiste français. Plus d'une fois l'on me mit en garde, sur le vu de renseignements mystérieux, contre la tentation pour le P.C. ou la C.G.T. de s'engager sur les voies de l'illégalité. Ce n'était pas mon analyse et il me paraissait évident que le parti communiste en 1968 jouait une autre carte et ne voulait pas céder aux tentations de l'aventurisme qu'il reprochait en termes véhéments à ses adversaires gauchistes. Sa tactique au contraire était de récupérer la classe ouvrière et de la mobiliser tantôt dans la rue pour faire la démonstration de sa force, tantôt dans les usines pour prouver que la C.G.T. gardait les clés de la négociation. Si la grande centrale syndicale, réduite à ses seules forces, ne put jamais renouveler la démonstration unitaire du 13 mai, elle prouva cependant à plusieurs reprises qu'elle pouvait rassembler plus de monde que tout autre mouvement dans ces journées de Mai où tout paraissait devoir se jouer sur la place publique. Tandis qu'à Charléty, le 26 mai, les mouvements étudiants et la C.F.D.T. rassemblaient environ 25.000 manifestants, le 29 mai la C.G.T. faisait la démonstration de sa puissance retrouvée en mettant plus de 100.000 personnes dans la rue au moment même où les états-majors gouvernementaux étaient plongés dans le plus grand désarroi par la disparition du général de Gaulle. Cette mobilisation cégétiste ne visait pas seulement les gauchistes ou le gouvernement mais tout autant les leaders de la gauche qui s'étaient alors avancés sur le devant de la scène pour annoncer qu'ils étaient prêts à assumer les responsabilités du gouvernement paraissant ne vouloir laisser au parti communiste qu'un rôle d'appoint. Le P.C. rappelait ainsi qu'il n'était pas question qu'on le traite en partenaire mineur quelle que soit l'issue des événements.

Si les pensées secrètes du parti communiste préoccupaient le gouvernement, il y eut bien vite un autre spectre pour hanter les nuits du Pouvoir. C'est un spectre

que l'on voit apparaître dans toutes les tragédies de l'histoire. Quand Georges Pompidou prit la parole à l'Assemblée Nationale, le 14 ou le 15 mai, à son retour d'Afghanistan, il formula une accusation sans ambiguïté sur les interventions de l'étranger dans les troubles qui venaient de secouer Paris. Sans nommer le mystérieux chef d'orchestre clandestin, il laissa entendre que le gouvernement ferait toute la lumière sur cette entreprise. Là non plus je ne faisais pas les mêmes analyses que le chef du gouvernement et l'on a peut-être gardé les déclarations, évidemment moins spectaculaires, que j'eus l'occasion de faire à des journalistes pour leur dire qu'à mon avis ces troubles étaient très largement spontanés et que l'étranger ne devait guère y avoir de part. Je crois, aujourd'hui encore, que si les divers services de renseignements s'intéressèrent très vite à ce qui se passait à Paris et tentèrent sans doute de se glisser dans les antres de la subversion, ce qui n'était pas très difficile, ils n'y ont certainement joué qu'un rôle marginal. On peut certes imaginer les raisons que pouvaient avoir l'Union Soviétique, les Etats-Unis ou Israël de mettre en difficulté le général de Gaulle mais je ne crois pas qu'aucun de ces trois pays ait sérieusement pensé qu'il avait les moyens de contribuer à renverser le gouvernement ni surtout qu'il trouverait son compte dans ce qui pourrait sortir de ce désordre. C'est un réflexe assez général, et bien compréhensible pour un gouvernement en difficulté, que de dénoncer la main de l'étranger dans des troubles qu'il n'a pas su prévenir. Je ne pense pas que lorsque s'ouvriront les archives secrètes de ces pays, on y trouve autre chose que les preuves de la prudence et de l'expectative. Ce qui est vrai par contre, c'est que plusieurs des jeunes mouvements engagés dans l'aventure de Mai avaient bien des réseaux d'amitié et d'affinité hors des frontières. Il est vraisemblable que de Pékin venaient par des voies indirectes quelques subsides aux mouvements maoïstes. La même solidarité a joué un certain temps pour les mouvement trotskystes. Mais, s'ils trouvaient les uns et les autres dans ces aides limitées de quoi subsister, il n'y avait certainement pas de quoi mener en France une grande entreprise révolutionnaire. Ce qui par contre est très réel, c'était la solidarité étroite entre les jeunes mouvements révolutionnaires français et ceux qui menaient les mêmes entreprises en Europe ou dans le reste du monde. C'est ainsi qu'Alain Krivine et la Jeunesse Communiste Révolutionnaire étaient très liés au mouvement extrémiste des jeunes socialistes allemands animés par Rudy Dutschke. Peu avant Mai 68, les uns et les autres s'étaient retrouvés à Berlin pour un grand rassemblement qui réunit sur le thème de la lutte au Vietnam des délégations venues du monde entier et qui enverront à leur tour leurs représentants un soir du 12 mai à la Mutualité pour affirmer leur solidarité avec l'entreprise de la J.C.R. et des contestataires français engagés dans leur combat. Cette solidarité est réelle et son rôle n'est pas négligeable mais il est excessif de voir là l'entreprise secrète d'une mystérieuse centrale attaché à renverser le gouvernement de la République. Je crois de toute façon qu'il est préférable, dans un souci de bonne santé publique, de rechercher ses propres erreurs plutôt que d'accuser la main de l'étranger.

Dans les rues du Quartier Latin

Une autre question m'a bien souvent été posée, c'était de savoir si la police risquait de flancher. Ce fut là aussi une crainte lancinante pour le gouvernement et il n'était pas de jour où l'on me demandât, d'un côté ou de l'autre, si j'étais vraiment sûr de la police. Il est vrai qu'il y eut des moments d'incertitude. Je rappelais tout à l'heure que je disposais pour le maintien de l'ordre à Paris d'unités provenant de trois formations différentes : la gendarmerie mobile, les C.R.S. et la police parisienne que l'on appelait encore la police municipale. Seule des trois la gendarmerie mobile avait le statut militaire et n'était donc pas syndiquée. Du côté gouvernemental, on y voyait une raison de se rassurer car l'on craignait que les fonctionnaires de police ne soient trop sensibles aux mots d'ordre des syndicats auxquels ils se rattachaient. Il est vrai que les syndicats de police eurent une tendance bien naturelle à mettre à profit ces événements pour rappeler quelques revendications statutaires ou de classements indiciaires qui dormaient dans les dossiers. C'était de bonne guerre, mais ces revendications prirent très vite un ton vif. En effet, les syndicats affirmaient que la police était sortie ulcérée des premiers affrontements. Ils en donnaient trois raisons essentielles. La première tenait à ce que les unités du maintien de l'ordre avaient été très rapidement agressées par les jeunes manifestants d'une façon plus violente que d'ordinaire. Les premiers accrochages, ceux du 3 mai, surprirent les vieux routiers de la police parisienne qui n'avaient pas vu depuis longtemps s'abattre sur leurs véhicules et sur eux-mêmes les pavés arrachés à la chaussée. L'autre raison de grogne tenait aux jugements sévères de la presse sur leurs interventions jugées trop brutales, et qui sans

doute l'étaient quelquefois, mais que les journaux mettaient en exergue sans indiquer suffisamment de quelles agressions les policiers eux-mêmes avaient été d'abord les victimes. La troisième raison venait des propos du Premier ministre, à son retour d'Afghanistan, lorsque dans un souci d'apaisement il demanda aux tribunaux de libérer les étudiants qui avaient été arrêtés puis condamnés pour avoir attaqué les policiers. Ceux-ci virent une sorte de désaveu dans ce geste. Ils se plaignirent qu'on les ait entraînés dans des bagarres dures et impopulaires pour finalement absoudre les assaillants sans même un mot pour la police. On put entendre ces jours-là quelques déclarations menaçantes des leaders syndicaux et je conseillai à Christian Fouchet d'insister auprès du Premier ministre pour qu'il saisisse la première occasion de rendre hommage à la police. Il le fit effectivement, mais cela avait un peu l'allure d'un rattrapage. Néanmoins j'étais moins inquiet que le gouvernement car j'avais, plus que lui, la possibilité de connaître directement les réactions profondes des policiers. Non seulement les « patrons » me tenaient informé de l'état d'esprit de leur troupe, mais j'avais moi-même bien des occasions d'aller bavarder dans la rue avec les gardiens. Étant fort pris dans la journée, je faisais généralement le soir ces tournées de bivouac dans une petite 4 CV vétuste que je conduisais moi-même et dont personne ne soupçonnait qu'elle était la voiture du préfet de police. Cela me permettait d'aller bavarder d'un groupe à l'autre et finalement d'en savoir plus sur les vrais soucis des hommes qu'à travers bien des rapports. Plus que les questions de salaires ou d'indices, ce qui les préoccupait alors c'était la détérioration des relations avec leur voisinage. Beaucoup vivaient en banlieue, comme la petite population des employés et des ouvriers parisiens, et ils me disaient avec amertume que leurs voisins de palier, avec qui ils avaient toujours entretenu les meilleurs relations, semblaient se détourner d'eux, tandis que leurs femmes entendaient des propos désagréables au marché ou les enfants à l'école. Cette mise à l'index, qu'ils reliaient à la campagne de presse sur les « brutalités policières », leur était des plus sensibles. Ce n'était cependant pas les grondements avant-coureurs de la révolte...

Tandis que le gouvernement se préoccupait surtout du risque de défaillance de la police, je craignais plutôt pour ma part un autre danger. Ces hommes exaspérés, enfermés dans leur rancœur, n'allaient-ils pas céder aux tentations d'une répression plus brutale. Je savais que plus d'un en était tenté et critiquaient la façon modérée dont nous nous efforcions de mener nos opérations. Il ne fallait pas que d'excessives critiques et le développement de la violence du côté des manifestants fournissent de nouveaux arguments aux partisans de la riposte musclée. J'ai mesuré ces jours-là toute la difficulté d'une voie raisonnable lorsque l'on n'accepte ni d'abandonner la rue aux désordres, ni de lâcher sans contrôle les rênes de la répression. C'est dans ce contexte et notamment avec les soucis du gouvernement touchant sa police, que se posa la question d'un recours éventuel à l'armée. Plus d'une fois, à la veille de journées que l'on pressentait devoir être difficiles, le ministre de l'Intérieur et le Pre-

mier ministre me posèrent la question : « Ne souhaitez-vous pas que l'on mette quelques unités de l'armée à votre disposition ? ». J'ai constamment éludé cette proposition. J'avais bien conscience de la nécessité de tenir certaines unités de l'armée en réserve pour le cas où les événements prendraient une tournure dramatique et deviendraient incontrôlables, mais je redoutais beaucoup l'intervention de l'armée dans les rues de Paris. Ma première formation d'historien me rappelait que c'était toujours par l'armée que l'on avait réprimé les soulèvements dans le passé et que chaque fois on avait eu des morts. Ce n'est pas que l'armée soit plus sanguinaire que la police, mais c'est qu'elle doit intervenir par ses moyens propres et selon ses règles qui manquent de souplesse. La police, elle, a bien des façons d'affronter les manifestants. Cela va du corps à corps à la reculade stratégique, manoeuvres peu spectaculaires mais finalement bien utiles. L'armée, elle, ne s'empoque pas avec les manifestants et elle ne recule pas. Si elle ne peut tenir le périmètre qui lui a été assigné, elle n'a plus d'autres ressources, après sommation, que de tirer. Cela me paraissait redoutable. Je voyais un autre péril, c'était que les jeunes recrues, moins entraînées que policiers ou gendarmes à subir les quolibets ou les appels éloquentes d'un adversaire bien proche d'eux par l'âge, ne soient trop facilement désarçonnées par leurs jeunes adversaires. D'ailleurs les responsables militaires qui étaient mes interlocuteurs c'est-à-dire le gouverneur de Paris, le général Meltz et le chef d'état-major des Armées, le général Fourquet, ont constamment partagé mon analyse et tenu au ministre des Armées le langage que je tenais moi-même au ministre de l'Intérieur.



Autre question : « N'aurait-on pas pu stopper plus vite ces désordres ? ». Bon sujet de débat. En réalité c'est plus tard que l'on s'est posé la question. Sur le moment, il y a finalement eu un accord assez unanime pour traiter ces désordres comme ils l'ont été, c'est-à-dire avec modération. Il y avait bien des raisons à cela. Et d'abord le fait que ces jeunes manifestants étaient nos enfants et que les adultes n'avaient pas très bonne conscience quand les jeunes leur réclamaient des comptes en termes véhéments. Il y avait aussi que les gaullistes ne voulaient pas d'une tache de sang sur la statue du Commandeur. On peut néanmoins se poser, après coup, la question de savoir si une répression plus dure dès les premiers désordres n'aurait pas tout fait rentrer dans l'ordre. Honnêtement, je ne le crois pas. Il s'est produit d'autres fois dans notre histoire de ces embrasements soudains et incontrôlables, comme s'il n'avait manqué que l'étincelle pour qu'en quelques instants l'on se retrouve entouré de flammes. Ce fut très sensible en Mai : ce qui au départ pouvait n'apparaître que comme un désordre dans l'université éveilla tout de suite un extraordinaire écho dans des milieux pourtant socialement et culturellement bien différents, chez les jeunes ouvriers, chez les jeunes employés des bureaux et des grands magasins qui perçurent dans ce langage une réponse à leurs problèmes.

Tandis que les formations syndicales traditionnelles et les ouvriers plus âgés répugnaient à chevaucher ces chimères, les jeunes avaient déjà adopté le style et le langage nouveaux de ces étudiants dont ils étaient soudain les camarades. Devant cette contagion de la contestation la réponse n'était sûrement pas la répression brutale. Elle n'eut fait que renforcer la solidarité des jeunes. Ce n'est pas seulement par intuition que je parle mais par expérience. Tout au long de ces semaines de mai et de juin 68, j'ai pu constater combien les interventions maladroites du pouvoir ou de la police, loin de calmer les esprits, relançaient de plus belle les troubles. Déjà le 3 mai, vous savez notre réticence à entrer à la Sorbonne. Il n'était pas question bien sûr d'abandonner ces lieux aux « enragés » mais je pensais que c'était à l'autorité académique de venir à bout de son problème et de convaincre professeurs et étudiants de l'aider à sortir du piège où Daniel Cohn-Bendit et ses camarades voulaient l'enfermer. L'intervention de la police ne pouvait, à coup sûr, que faire l'unanimité, des extrémistes aux modérés. Il s'y ajouta le maladroit « embarquement » des contestataires dans les cars de police, alors que si nous nous étions contentés d'expulser les perturbateurs, l'affaire en serait probablement restée là. Je ne veux pas dire que l'on aurait évité Mai 68, mais l'on aurait évité la première série d'affrontements violents qui devaient se poursuivre jusqu'à la « nuit des barricades ». On eut après cela, c'est-à-dire du 10 au 22 mai des journées de calme relatif. Les cortèges et les meetings se poursuivaient mais sans violences. C'est alors que le ministre de l'Intérieur fit prendre un arrêté interdisant de séjour Daniel Cohn-Bendit qui se trouvait en Allemagne. C'était une maladresse. Le jeune agitateur avait gagné une immense popularité parmi les jeunes et cette mesure mit à nouveau le feu aux poudres et nous eûmes trois des journées les plus dures de tous ces événements. En particulier dans la nuit du 24 mai, la seconde « nuit des barricades », j'eus pour la première fois les sentiments désagréables d'être débordé et comme je ne disposais pas de réserves suffisantes pour assurer la relève des troupes fatiguées par seize heures de guérilla, je dus prendre à deux heures du matin la décision de reporter tout mon dispositif sur le quartier Latin, devenu un véritable champ de bataille, et d'abandonner la rive droite aux bandes de casseurs qui la parcouraient. Je pensais en moi-même que c'était cher payer la satisfaction morale d'avoir interdit le séjour à Paris du trop populaire agitateur qui d'ailleurs réapparut, narquois et ovationné, quelques jours plus tard dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Après ce paroxysme de violence, on eut à nouveau une période relativement calme dans la rue jusqu'au défilé du 30 mai sur les Champs-Élysées. C'est un incident fortuit mais porteur d'une intense charge émotionnelle, la noyade du jeune Gilles Tautin à Meulan le 10 juin, alors qu'il fuyait devant les gendarmes, qui relança deux journées de troubles et de désordres. Je veux rappeler, par ces exemples, qu'il n'y avait pas une fatalité de la violence dans ces événements. Il fallait donc être très attentif à ce qui risquait de provoquer, dans ce climat si inflammable, les grands débordements. Je dois dire que du côté des manifestants il y eut aussi, et fort heureusement, des

esprits raisonnables pour répondre à ce souci de modération que nous affirmions en toutes circonstances. Très souvent c'était les services d'ordre des mouvements de jeunes qui canalisait et calmaient les plus excités et faisaient tout pour éviter les affrontements avec la police. Leurs leaders, eux-mêmes, tels Daniel Cohn-Bendit ou Alain Krivine, ne voulurent jamais jouer la carte de l'affrontement brutal et de la provocation sanglante. Il faut avoir cela présent à l'esprit pour juger la tactique que nous avons adoptée et dont je crois, encore aujourd'hui, qu'elle était la réponse la plus appropriée à ces singuliers événements.



Il reste une dernière question à se poser : « *Qui finalement a gagné cette bataille ?* ».

En apparence et de façon assez spectaculaire, c'est le général de Gaulle. Il avait été silencieux tout au long des premières semaines de cette étrange subversion et, à ses visiteurs, il redisait qu'il jugeait la situation insaisissable. Il avait bien tenté à deux reprises de renverser la marche des choses : une première fois à son retour de Bucarest quand il nous demanda, un dimanche matin, résolu et colérique, d'en finir une bonne fois et de reprendre l'Odéon, la Sorbonne et l'O.R.T.F., mais il se laissa finalement convaincre de ne pas relancer les émeutes dans un Quartier Latin relativement paisible pour la seule satisfaction de faire garder deux bâtiments vides par les C.R.S.. La seconde fois, ce fut son intervention à la télévision qui s'avéra un fiasco. Depuis, il tournait en rond dans ce palais de l'Élysée, transformé en prison. C'est pour s'arracher à cette atmosphère délétère qu'il décida soudain de quitter Paris et de disparaître pendant quelques heures à tous les yeux. C'était le 29 mai, trois jours après Charléty, et au moment où la C.G.T. mobilisait dans Paris le plus fort déploiement de fidèles qu'elle eut encore rassemblés. Dans ce climat d'inquiétude et de désarroi la disparation du général de Gaulle fit l'effet d'une bombe, ce qui était certainement le but recherché. Il n'est pas très agréable pour un préfet de police d'apprendre que le chef de l'État a disparu. C'est le commissaire, André Ducret, chargé de la sécurité présidentielle à l'Élysée qui m'en informa par téléphone et lorsque je constatai, dans les instants qui suivirent, que ni le ministre de l'Intérieur ni le Premier ministre n'étaient informés de cette disparation, ma perplexité fut grande. Heureusement, le Général ne nous laissa pas trop longtemps dans l'angoisse, mais son retour discret à Colombey en fin de journée dans une 404 noire de la gendarmerie, en compagnie de Mme de Gaulle, laissait entier le mystère. L'un de mes commissaires avait participé à cette escapade dans l'hélicoptère d'accompagnement. Comme je le pressai de m'en dire plus, il me dit respectueusement qu'il avait donné sa parole d'honneur de ne rien révéler de ce déplacement. Je n'insistai pas. Réfléchissant à cet épisode singulier, mais d'une telle efficacité dans le renversement de la situation, j'en suis venu à penser que le général de Gaulle avait ce jour-là

réitéré le scénario du 18 juin 40. Je pense que les hommes qui ont vécu un grand moment de l'histoire en sont à jamais marqués et que c'est là comme une référence à laquelle ils reviennent dans les heures difficiles. A la fin de ce mois de mai, l'atmosphère autour du Général n'est pas tellement différente de celle, étouffante et démoralisante, qu'il respirait dans les couloirs du gouvernement à Bordeaux. Il était alors témoin d'une France qui s'abandonnait, d'une situation insaisissable, d'un pouvoir déliquescant. Il était parti, seul, avec son aide de camp, dans ce petit avion qui l'éloignait de ce climat détestable. Il était resté silencieux 24 heures, et puis il avait pris le micro et fait cet appel qui réveilla l'espérance au sein du plus grand désespoir. Oui, je crois vraiment qu'il a repris, 28 ans après, le même scénario.

Policiers et manifestants dans la cour de la Sorbonne

Et quand, un mois après, les élections sont pour le parti gouvernemental le succès que vous savez, on pouvait considérer que c'était bien lui qui avait gagné la partie. En réalité, je crois que le Général ne se faisait guère d'illusion sur cette victoire. Si les troubles de mai l'avaient longtemps irrité, il devait en faire finalement une analyse plus profonde que la plupart des hommes politiques du moment. Il le dit à Michel Droit dans une longue et intéressante interview au mois de juin. Pour lui, ce n'était pas seulement un chahut d'étudiants ayant dégé-

né en émeutes, mais une révolte plus profonde des jeunes générations, à l'est comme à l'ouest, contre une société sans âme dont les seuls impératifs techniques et économiques ne pouvaient satisfaire leur besoin de justice et de générosité. Seulement il savait aussi qu'il était un vieil homme et qu'il ne pourrait entreprendre la révision déchirante à laquelle le monde moderne et la société française étaient inéluctablement confrontés. C'est pour cela que l'homme qui a gagné cette partie c'est sans doute Georges Pompidou. Il n'avait jamais cédé à la panique. Patiemment, il avait su faire le gros dos sous les critiques et renouer les fils de la discussion avec les syndicats. Il avait tiré de ce mauvais pas un parti gouvernemental qui portait de lourdes responsabilités dans la genèse de la révolte de mai. A cet égard, et si l'on devait juger les événements en termes de morale, on devrait dire que l'immense succès de ce parti aux élections du 30 juin ne récompensait ni la lucidité ni le courage. Or, Georges Pompidou, à son tour, devait être écarté de la scène publique par un cruel détour du destin. Alors qui est gagnant, qui est perdant dans cette affaire ? Les jeunes apprentis révolutionnaires ont gardé le sentiment amer d'avoir été trahis ou abandonnés, et il est vrai que dix ans après le contraste est singulier entre le bouillonnement de mai 68 dans les facultés, dans les lycées ou dans les entreprises, et la calme quiétude qui paraît régner aujourd'hui dans les anciens foyers de la révolte. Il ne faudrait surtout pas s'y fier. Je crois que l'on a eu tort d'enterrer trop vite les peurs de mai, mais aussi les espérances de la jeunesse. Parmi bien des folies, il y a eu pendant quelques semaines un ton nouveau et comme l'annonce de relations plus humaines entre les membres de la communauté. De tous les côtés, se sont exprimées ces aspirations secrètes que ni les partis politiques, ni les syndicats ouvriers ou patronaux, ne savent inclure dans leurs programmes. Ces aspirations, certains ont su les reprendre à leur compte et le singulier succès qu'ils ont connu a bien montré que désormais les changements ne passeraient pas forcément par les institutions ou les appareils traditionnels. C'est dans l'esprit de mai 68 que les femmes ont pris elles-mêmes leurs affaires en main et ont marqué plus de points en quelques mois qu'en deux millénaires de résignation. Les écologistes ont fait irruption sur la scène politique, refusant d'en appliquer les règles et ébranlant quelques uns des édifices les plus solides de l'Etat. Cela n'est assimilable à aucune idéologie, mais cela répond sans doute mieux à l'esprit du temps que le discours ressassé depuis trente ans. Je ne pense pas que nous devions nous inquiéter de ces rejets que mai 68 ne cesse de pousser dans notre société. Je crois que le plus grand danger qui puisse menacer une collectivité humaine c'est la sclérose et l'aveuglement. Mai 68 a ébranlé bien de nos certitudes et rappelé combien était fragile un pouvoir trop sûr de lui et une société trop cloisonnée. Et puisque nous sommes dans l'année de Spinoza, je rappellerai ce qu'il disait de la sagesse : « Elle n'est pas une méditation sur la mort mais une méditation sur la vie ».

Maurice GRIMAUD

LES CITOYENS FACE A L'ADMINISTRATION

par Paul SABOURIN

Depuis longtemps déjà, il est de mode de dénoncer les mauvaises relations des citoyens avec leur Administration. On fait volontiers remarquer que celle-ci est au service d'un exécutif devenu polycéphale, intervenant de plus en plus dans le secteur privé, ramenant à lui l'ensemble des décisions, au grand dam des élus locaux ! L'Administration subit les attaques des citoyens, parce qu'elle est en première ligne, nécessaire relais du pouvoir politique. D'ailleurs, l'apparition de l'Administration correspond à une différenciation du pouvoir politique, dès l'instant que celui-ci devenant complexe a éprouvé le besoin de mettre en place des intermédiaires pour mieux faire appliquer ses décisions.

La question est donc à l'ordre du jour, d'une manière peut-on dire constante. Mais le 7 janv. 1978, le Premier ministre, présentant le Programme de Blois, a apporté une contribution importante, en annonçant des dispositions tendant à renforcer les droits du citoyen face à l'Administration. On remarquera les termes utilisés : on reconnaît que le citoyen est dans une situation subordonnée, qu'il y a propension au conflit, puisqu'il s'agit d'un face à face, et qu'étaient nécessaires des dispositions tendant à améliorer les relations du citoyen avec l'Administration.

Cette reconnaissance du problème ne supprime pas pour autant la complexité des données.

En effet, l'Administration n'est pas, ne peut pas être une sorte de machine dont les rouages auraient pour seule finalité de traduire, dans les faits, les lois et les déci-

sions gouvernementales, de gérer la vie collective en restant à l'écart de la vie politique proprement dite. L'Administration, dans tous les pays, même ceux où la confusion entre Gouvernement et Etat est moins accentuée qu'en France, est d'abord le visage quotidien du pouvoir. A cet égard, les citoyens assimilent aisément, dans leur méfiance, voire leur hostilité à l'Administration, l'Etat et le pouvoir public à l'Administration.

Or, la cause semble entendue : les rapports entre le citoyen et l'Administration sont mauvais ! Une littérature classique, de Balzac à Kafka, en passant par Courte-line, décrit complaisamment les fonctionnaires, entités abstraites, inhumaines, opprimant avec ténacité le citoyen victime sans défense. S'il en est ainsi, c'est que la démocratie ne fonctionne pas dans notre Pays. Aussi faut-il examiner la question avec prudence et, à défaut d'en faire le tour, montrer que les nuances sont beaucoup plus nombreuses que ne veut l'admettre le grand public.

Il y a d'abord plusieurs types de rapports : attendre devant un guichet, dans une file, accéder à une documentation administrative complexe, être informé du cheminement de l'élaboration d'une décision administrative sont des opérations ressenties très différemment par les citoyens concernés.

De même, lorsqu'on parle volontiers de dissimulation, d'arbitraire, de mépris de l'Administration pour le citoyen, il faut s'entendre sur certaines notions. Ainsi, selon que le citoyen est mis en présence d'une Administration de souveraineté (police, perception des impôts...) ou qu'il sollicite et recueille des aides d'une

administration de prestations (sécurité sociale, allocations familiales...), il change d'attitudes mentales et de comportements. *A fortiori*, le changement sera-t-il accentué selon que le citoyen est un modeste administré qui paye la redevance pour la télévision ou selon qu'il s'agit d'un président-directeur général décidant de répondre à un appel d'offres de grands travaux, etc.

Il serait donc malhonnête de critiquer l'Administration et les fonctionnaires en confondant tous les genres et sans montrer la part de responsabilité qui revient aussi aux citoyens français.

Si les difficultés sont ressenties vivement aujourd'hui, elles ne sont cependant pas récentes. Mais l'intervention croissante de l'État dans tous les secteurs de la vie de la Nation — de la protection sociale aux implantations industrielles, de l'urbanisme à l'autorisation d'exercer une profession — est telle que lois, décrets, arrêtés, circulaires, décisions prennent en compte tous les aspects de la vie du citoyen. Malgré les contrôles, notamment ceux du Conseil d'État et des tribunaux administratifs, sans cesse affinés, des « bavures » laissant les citoyens — notamment les plus défavorisés — démunis et solitaires devant l'immense machinerie administrative, continuent d'exister.

Que d'efforts, cependant, déjà faits : depuis 1945, promotion au sein de l'Administration d'une politique de relations publiques et d'organisation méthodique et rationnelle du travail ; création, en 1969, d'un secrétariat d'État (M. Baumel) chargé de rechercher les mesures de simplification des relations entre Administration et citoyens ; création, par la loi du 3 janv. 1973 du médiateur, pâle reflet institutionnel de l'Ombudsman suédois ; installation de « comité d'usagers » auprès des ministères, selon les directives de M. Chirac datant de juin 1974.

Décret du 11 fév. 1977 instituant une commission chargée « de favoriser la communication au public des documents administratifs » ; création, par Jacques Chirac, maire de Paris, d'un médiateur pour la capitale (1) ; création, en avril 1977, auprès du Premier ministre, d'un secrétariat d'État chargé par décret « en particulier des problèmes relatifs à l'amélioration des rapports entre le public et l'Administration et notamment à la simplification des formalités administratives » ; cent une mesure préconisées dans le rapport présenté en janvier 1978 par Michel de Guillenschmidt pour simplifier les formalités administratives en ce qui concerne les entreprises, les relations avec les personnes privées et les agents de l'Administration, tels sont les éléments récents à verser au dossier.

Un aspect important du *Mal français* (2) est ainsi traité, semble-t-il, et proposer des réformes semble superfétatoire. Il n'en est rien mais, pour proposer des réformes aujourd'hui, on doit adopter une attitude nuancée : c'est aussi bien de la part de l'Administration vers le citoyen, que du citoyen vers l'Administration,

qu'il faut envisager des procédures d'amélioration des relations. Le fonctionnaire n'est pas un robot, c'est une personne qui est confrontée à des problèmes dont le grand public ignore le plus souvent le contexte. L'Administration a besoin aussi d'être protégée contre de multiples dangers : pression des groupes, démarches individuelles, le plus souvent dans la légalité, parfois dans un climat de violence...

C'est pourquoi, à travers les trois thèmes de réforme proposés — Comprendre, Humaniser, Contrôler —, il faut distinguer constamment la part qui revient à l'action que doit entreprendre l'Administration et celle qui assure sa protection, dans son tout comme dans ses composantes que sont les fonctionnaires.

I. COMPRENDRE

Le citoyen veut comprendre l'Administration qui est à son service. Il refuse d'instinct l'opacité dont elle semble s'entourer ; à une époque où le débat public devient une règle, il combat le secret de l'anonymat d'une Administration qui pratique la rétention de l'information, la non-motivation, la non-publicité, la procédure trop souvent non contradictoire de l'élaboration de l'acte administratif, le secret dans la prise de décision. Au mutisme de l'Administration doit succéder le dialogue ; au secret, la transparence. Loin d'être alors effrayé, le citoyen serait amené à comprendre les « rites » administratifs et à mieux nuancer ses jugements. On peut mieux conclure sur ce point avec Jacques Ellul que le secret et l'exception sont porteurs de violence, dans la mesure où les administrés ne sont pas mis en situation de prendre connaissance des éléments d'information dont ils ont légitimement besoin (délais trop courts ou enquêtes menées dans le silence) et sont alors portés à « descendre dans la rue » pour attirer l'opinion publique sur le contrôle nécessaire, en démocratie, de l'action de l'Administration par les citoyens.

Que peut-on proposer parmi les multiples possibilités ?

1. — L'Administration doit faire connaître et faire comprendre aux citoyens les textes sur lesquels elle se fonde lorsqu'elle prend une décision.

— L'accès du public aux textes administratifs est le fondement premier de l'information. La presse écrite, parlée, télévisée, doit accepter de jouer un rôle primordial pour une information qui n'est pas sensationnelle. Des publications à usage facile, des expositions, des conférences, des visites doivent être systématiquement organisées, notamment à l'échelon local. Les parlementaires ont également un rôle social d'information concernant les mécanismes administratifs, surtout en faveur des administrés les plus humbles n'ayant pas, comme on dit, de « relations ». A une double condition toutefois : que le Gouvernement leur fournisse les éléments utiles et qu'eux-mêmes soient toujours compétents.

— L'accès du public aux renseignements administratifs est une autre étape. Bien des ministres ont insisté sur ce point ; bien des services ont été créés, ils sont inconnus du grand public et notamment de celui de la province. La presse doit jouer un rôle capital, ici encore. Mais il y a plus. Le Conseil d'Etat a admis la responsabilité de l'Etat pour un renseignement erroné de la part de l'Administration. Ne faudrait-il pas poser désormais la règle que l'Administration est tenue de garantir la véracité des renseignements offerts aux citoyens ?

— La dernière mesure, sans laquelle les deux précédentes n'ont guère d'effet, concerne l'accès du public au langage administratif. Le souci des rédacteurs des textes, avis, communiqués, doit être de garder un style clair, suffisamment concret, simple, accessible au citoyen moyen. Les efforts entrepris dans le sens d'une simplification, d'une meilleure rédaction et d'une diminution des formulaires à remplir doivent être rigoureusement soutenus dès l'instant que la nécessaire protection de l'administré n'est pas en cause. On ne peut cependant ignorer un paradoxe : un texte trop simple risque d'être injuste !

2. — L'Administration doit faire comprendre aux citoyens le sens de la décision qu'elle prend. C'est l'idée de la transparence qui revient ici. S'il est des décisions dont on peut admettre qu'elles doivent rester secrètes (Défense nationale, diplomatie), si le devoir de réserve des fonctionnaires (art. 10 du statut de la fonction publique) doit être respecté, on peut cependant faire quelques propositions n'ayant nul caractère révolutionnaire.

La publicité des enquêtes administratives préparatoires à une décision doit être révisée ; de même celle des procès-verbaux de séance des conseils municipaux. L'imagination des collectivités locales doit être sollicitée dans ce domaine afin que les procédures issues du XIX^e siècle ne soient pas dépassées le plus souvent par les actions d'information sauvage de groupements privés (associations de défense de l'environnement par exemple) découvrant les intentions de l'Administration, qui, dès cet instant, sont entachées d'un soupçon de scandale ou dégènèrent en querelles préjudiciables à tous. Certes des efforts d'ordre normatif ont été faits mais la pratique suivie par l'Administration n'est pas toujours conforme aux souhaits du législateur. Ou bien l'enquête ne comporte aucun renseignement utile ou bien les cahiers des charges sont rédigés d'une telle manière que l'Administration dispose d'un large champ d'action. Et dans la mesure où les travaux d'urbanisme deviennent gigantesques, il n'est pas tolérable que les citoyens soient devant le fait accompli et n'aient plus alors comme seule arme que le recours à la justice. D'ailleurs, en ce dernier domaine, les tribunaux compétents seront différents : s'il y a voie de fait, les tribunaux devront être saisis, alors que l'annulation de l'acte administratif (déclaration d'utilité publique) est de la compétence des tribu-

naux administratifs...

C'est sans doute pour toutes ces raisons que le Programme de Blois dispose que « les droits » des citoyens vis-à-vis de l'Administration seront clarifiés. Un code définira la compétence des différentes juridictions, la procédure devant l'Administration, le régime des contrats entre les administrations et les particuliers, la réparation des dommages causés par les administrations ».

Dans la même pensée réformatrice, le Programme de Blois ajoute : « A la suite de chaque décision, les citoyens devront pouvoir connaître les possibilités de recours qui existent, s'ils n'approuvent pas cette décision. L'Administration devra donc désormais les formuler en même temps qu'elle notifie sa décision ».

— La communication d'un dossier à un administré comme à un fonctionnaire concerné doit comporter l'ensemble des pièces et non « l'essentiel » trié par l'Administration.

Plus généralement, l'accès des citoyens aux documents administratifs doit devenir la règle. Actuellement, le principe est la confidentialité et la communication l'exception. Et ce n'est pas le décret du 11 févr. 1977 instituant une « commission chargée de favoriser la communication au public des documents administratifs » qui apporte une solution valable. La commission de Baecque avait opté pour un véritable « droit à l'information » des administrés. Hélas ! Le décret prévoit seulement qu'une commission déterminera « les catégories de documents », et « les documents » à communiquer ; les premières sous condition d'une approbation par le Premier ministre, les seconds sous contrôle déterminant des ministres concernés. Il ne peut s'agir de plus que des documents établis par ou pour les seules Administrations de l'Etat. Enfin, si le citoyen éprouvant des difficultés pour se faire communiquer par l'Administration des documents peut saisir la commission, celle-ci ne peut qu'émettre un avis à l'adresse du ministre concerné, lequel n'est pas tenu d'informer la commission de la suite réservée à l'affaire.

Il faut aller plus loin. Nous y reviendrons.

— On peut imaginer en matière de publicité le renversement de la règle actuelle. Comme en Suède et aux Etats-Unis, la loi poserait le principe de la publicité et du libre accès des citoyens à tous les documents officiels dès l'instant que ceux-ci sont mis en circulation (sauf deux exceptions notées précédemment). Le médiateur « nouveau style » aurait pour charge de veiller avec soin à l'application de ce nouveau principe et interpréterait restrictivement les exceptions. L'Administration, agissant désormais ouvertement, sous le contrôle de l'opinion publique — notamment par la voie du médiateur — serait portée à la vigilance et ne pourrait plus être soupçonnée, parfois très injustement, de « maladministration » consciente.

— La motivation des actes administratifs doit être le principe désormais. A cet égard on peut regretter que le Programme de Blois emploie une formule restrictive : « l'Administration sera tenue de faire connaître les motifs de ses décisions aux intéressés qui les lui demanderaient ». Ce n'est pas un principe général de motivation des actes administratifs qui est posé là. Mais simplement le droit à une réponse, à condition d'y être intéressé — le mot est vague — le Gouvernement a-t-il eu peur de charger l'Administration d'une importante tâche supplémentaire ? Ne va-t-on pas rester, même si la règle est votée par le législateur, aux errements bien connus : devant la mauvaise volonté de l'Administration de répondre, l'intéressé se voit obligé d'attaquer cette dernière en justice, ne serait-ce que pour connaître ses motifs ?.

En la matière c'est un principe général qui devrait être posé par le législateur. A moins que le juge administratif ne revienne sur sa jurisprudence, laquelle n'a plus de justification valable. Dans la mesure où s'affirme en effet le contrôle des motifs, il devient paradoxal de voir le Conseil d'Etat admettre toujours que l'Administration n'a pas à faire valoir ses motifs, sauf au juge à les lui demander ! Tous les arrêts bien connus où le Conseil d'Etat demande à l'Administration de lui fournir « les raisons de fait et de droit qui ont motivé sa décision » ne sont que des cas d'espèce ! L'abandon de la règle de la non-motivation s'impose dans l'intérêt des administrés. C'est pourquoi nous pensons avec M. le professeur Morange que le législateur doit intervenir et d'une façon plus large que ne le prévoit le Programme de Blois.

3. — Mais le citoyen doit comprendre l'Administration et non pas la juger *a priori* comme une sorte de machine infernale destinée à l'embrouiller, puis bientôt la rejeter, et voir dans les fonctionnaires les artisans délinquants du prétendu divorce.

On a déjà vu que des réformes sont en cours. L'Administration en effet n'est pas « figée » et les fonctionnaires ne sont pas allergiques à la réforme, contrairement à l'image trop répandue dans le public. Mais il est une réalité que les citoyens doivent comprendre lorsqu'ils jugent l'Administration : les fonctionnaires sont tenus à une obligation de réserve dont la portée est contraignante... L'art. 10 du statut de la Fonction publique fait obligation aux fonctionnaires d'être discrets sur tous les faits et informations dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. L'alin. 2 du même article est coercitif : « tout détournement, toute communication contraire aux règlements de pièces, de documents de services, à des tiers sont formellement interdits ».

Les citoyens doivent ainsi comprendre que l'Administration, au service de l'Etat, ne peut être une maison ouverte à tous les vents qui seraient source d'innombrables indiscretions et bientôt de flagrantes injustices. Tenter de rendre l'Administration transparente ne doit

pas faire oublier la nécessaire obligation de réserve à laquelle sont tenus les fonctionnaires.

II. HUMANISER

Les esprits chagrins feront remarquer qu'il s'agit là de résoudre la quadrature du cercle. Le conflit psychologique entre l'Administration et les citoyens est toujours latent, se développant de l'incompréhension à l'hostilité. L'Administration voit trop souvent dans l'administré un fraudeur en puissance et un contestataire. L'Administré reproche trop vite à l'Administration son coût, son inefficacité et son dédain des hommes.

Sans sous-estimer le poids des idées reçues en la matière, on peut proposer deux thèmes de recherche :

1. — L'Administration doit s'efforcer d'abord de mieux en mieux connaître ses publics, par l'utilisation scientifique des techniques de sondage, et par une politique systématique de relations publiques.

Une première condition essentielle d'une bonne politique de relations publiques doit être de mieux en mieux connaître les réactions des administrés et, en conséquence, les lacunes de l'Administration dans le service rendu. Puis une seconde condition implique la mise en place de « services médiats » (3), sans contact avec les administrés, placés à un niveau suffisamment élevé pour avoir un effet sur les bureaux, et qui ont pour objet « d'inculquer aux Administrations l'esprit de relations publiques » (Debbasch). Enfin, une troisième condition d'une bonne politique de relations publiques est l'institutionnalisation de services chargés des relations avec les usagers, comme celui du ministère de l'Economie et des Finances, dont une des réformes a abouti à la simplification des formulaires de déclaration d'impôts.

Cette politique doit devenir systématique.

Mais les administrés doivent également savoir qu'ils ne peuvent tout exiger de l'Administration sans que celle-ci leur demande un certain nombre de renseignements indispensables. Le citoyen français est, à cet égard, paradoxal : il réclame l'intervention de plus en plus ample de l'Etat-Providence, avec la sécurité qui doit s'en suivre, mais refuse les moyens de cette intervention, par méfiance du même Etat, en protestant devant les demandes de renseignements indispensables pour connaître les besoins à faire assurer par la collectivité ! Le choix n'est pas facile, à dire vrai, entre le besoin de sécurité engendré par l'évolution dangereuse de notre société industrielle et le droit à la liberté individuelle que toute personne revendique à juste titre pour la même raison invoquée à l'instant !

2. — Raison de plus pour tenter, encore et toujours « d'humaniser » les rapports du citoyen et de l'Administration, cette dernière étant chargée de la tâche complexe de mettre en œuvre la politique de l'Etat-sécurité, sans attenter aux libertés privées.

Le « cercle vicieux » de l'incompréhension ou de l'hostilité peut être attaqué par toutes sortes de techniques à partir de quatre idées :

— La personnalisation des rapports qui doivent s'établir entre un administré et le système administratif peut s'obtenir par quelques obligations : une réponse d'attente rapidement adressée (huitaine), la fourniture spontanée de la preuve de l'étude du dossier, l'information régulière du stade d'avancement, l'accueil personnalisé de l'administré dans des locaux appropriés, l'adaptation des horaires aux contraintes que subissent les administrés (ouverture le soir, renforcement du personnel aux heures de pointe, étalement du temps, journée continue).

— La personnalisation des fonctionnaires doit être recherchée. Il faut faciliter l'accès de l'administré au fonctionnaire responsable et compétent, l'identification constante de ce dernier, le « suivi » du dossier expliqué par le fonctionnaire qui reçoit en premier l'administré (présentation d'un organigramme explicatif des cheminement possibles).

— Le choix et la formation des fonctionnaires appelés à recevoir le public sont des objectifs qu'il faut mettre en œuvre avec soin en raison du caractère difficile de la tâche. Mais c'est l'ensemble de la fonction publique qui doit être sensibilisée : un emploi n'est pas une fin en soi, mais surtout un moyen mis à la disposition du citoyen. Une attitude ferme peut toujours s'accompagner d'une grande correction. La même remarque vaut d'ailleurs pour nombre d'administrés. Une formation adéquate est déjà envisagée : à tous les niveaux de recrutement des agents publics, il faut se préoccuper de plus en plus des contacts indispensables avec les usagers, en cours de stage notamment.

— La reconnaissance aux administrés d'un véritable droit à l'information vis-à-vis de l'Administration serait un facteur essentiel d'humanisation des relations entre les deux parties, car les administrés ne seraient plus en état de faiblesse devant une Administration qui ouvrirait ses dossiers et, de ce fait, deviendrait un partenaire dans la recherche de la meilleure solution. Cette reconnaissance est d'autant plus importante qu'elle va à l'encontre de la pratique suivie jusqu'ici du secret, dont on a vu que le décret du 11 fév. 1977 n'entame guère la tradition.

Le médiateur a déjà appelé de ses vœux le législateur à poser « les principes généraux du droit à l'information ». Des propositions de loi ont été faites dans le même sens. Il est bien dommage que les conclusions du rapport de Baccque n'aient pas été reprises par le Gouvernement dans le décret précité de 1977. En effet, à la confidentialité traditionnelle, le rapport proposait que soit substitué « un véritable droit à la communication dont les principes fondamentaux devraient être posés par le législateur ». Certes, des dérogations étaient prévues : documents comportant des informations nominatives, d'autres touchant à la Défense nationale, ceux concernant des infor-

mations confidentielles de nature commerciale et fiscale ou la gestion du personnel, ceux concernant les instructions sur les poursuites des infractions à la loi, ceux, enfin, concernant les légitimes intérêts économiques de l'Etat...

L'art. 10 de la Convention européenne des droits de l'homme a proclamé ce droit à l'information. Il s'agirait là d'un effort sans précédent d'humanisation, en permettant à l'administré d'apprécier très exactement sa situation au regard d'éventuelles réclamations gracieuses ou contentieuses. Tandis, qu'actuellement, le recours en justice se fait souvent pour connaître précisément les informations ou motifs sur lesquels se fonde l'Administration.

Cette humanisation des rapports entre Administration et administrés par l'instauration d'un véritable droit à l'information des citoyens s'inscrit dans la logique contemporaine. Le citoyen, assailli de demandes d'informations par l'Administration (enquêtes, sondages, questionnaires, justifications par les entreprises envers les consommateurs et les actionnaires...), n'aurait-il pas droit à « un juste retour d'information » ?

Il n'y a pas de liberté d'information sans échanges réciproques. Mettre l'Administration en situation de transparence, c'est diminuer les tensions entre celle-ci et les administrés, c'est la mettre plus à portée de ces derniers, en définitive, c'est l'humaniser.

3. — Mais, le citoyen ne doit pas tout attendre de l'Administration. Il est paradoxal que les Français réclament de leur Administration des prestations de plus en plus nombreuses et sans cesse de plus grande qualité sans comprendre qu'en même temps ils s'en remettent pour la mise en œuvre à ceux-là mêmes qu'ils dénoncent : les fonctionnaires. Ceux-ci ne sont pas des robots, mais des personnes qui ont les mêmes problèmes dans leur vie quotidienne que les citoyens, alors qu'ils assument de plus une mission de service public. Lorsqu'un citoyen effectue une démarche, elle est unique en ce qui le concerne, alors qu'elle est une des nombreuses effectuées auprès d'un même fonctionnaire. Il est parfois évident que l'on ne veut pas comprendre l'Administration et ses fonctionnaires...

Le citoyen qui se présente à un guichet ou dans un bureau ne devrait pas oublier que le fonctionnaire est lié par des obligations qui découlent du statut de la Fonction publique. L'art. 9 insiste sur deux obligations graves. Le fonctionnaire est d'abord responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il est de plus placé sous l'autorité de son supérieur hiérarchique. Mais « il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés ».

Ainsi, le citoyen doit comprendre que les fonctionnaires sont partie intégrante d'une cellule sociale, aux liens complexes et souvent contraignants et que les

efforts en vue d'humaniser les relations doivent être réciproques.

III. CONTROLER

On veut parler ici des hypothèses où l'Administration est dangereuse pour le citoyen dans la mesure où le juge ne peut intervenir, soit que le mauvais fonctionnement du service ne soit pas suffisamment caractérisé ou ne puisse être prouvé, soit que l'emprise du secret détenu par l'Administration se voit renforcé par l'intrusion des techniques modernes mettant en jeu le respect de la vie privée du citoyen.

1. — Les premières hypothèses visent la « maladministration » classique : les atteintes portées par l'Administration au citoyen dues au mauvais fonctionnement du service public (brimades, brutalités policières, manque d'information sur un recours possible du citoyen démuné culturellement...); déjà, en 1969, M. Baumel voulait « réformer l'Administration, améliorer son fonctionnement, transformer certaines méthodes, et en particulier l'alléger ». Il voulait « désadministrer » l'Administration. Quelques réformes ont suivi sans changer les données profondes du problème. L'institution du « médiateur » n'a pas donné les résultats escomptés.

A travers quatre rapports du médiateur, on peut se faire une certaine idée de sa fonction et de son impact sur la vie réelle de notre Administration. Le nombre des citoyens qui fait appel au médiateur ne fait qu'augmenter et certains résultats ont été obtenus. L'Administration a été amenée à faire preuve de « bon sens ». Le médiateur a mis en lumière les difficultés flagrantes des usagers débiteurs de l'Etat. A cet égard, le Programme de Blois semble avoir entendu les plaintes : « lorsque l'Etat est débiteur d'un particulier ou d'une entreprise, il sera désormais soumis au droit commun, il devra acquitter les mêmes intérêts que les particuliers pour ses retards de paiement. Le citoyen bénéficiera des délais de prescription normaux. Un particulier ou une entreprise ne pourra être soumis à des pénalités de retard ou à des poursuites, s'il dispose de créances non réglées par l'Etat ». Le médiateur continue, à juste titre, de déplorer — mais n'y peut rien faire — la mauvaise volonté de l'Administration à exécuter les décisions de justice prononcées à son encontre. Même constat et même impuissance devant la tendance de l'Administration à se mettre au-dessus des lois par le retard, souvent injustifié, apporté à la mise en œuvre des textes d'application de ces dernières. Certes, la loi du 24 déc. 1976 qui modifie la loi du 3 janv. 1973, instituant le médiateur, confirme d'une part la pratique des recommandations du médiateur en cours d'instance ou à l'encontre d'un jugement, et autorise d'autre part le médiateur à intervenir pour obtenir l'exécution d'une décision de justice, comme il l'a déjà fait dans le passé. La possibilité donnée au médiateur de saisir le Conseil d'Etat, soit pour trouver une solution à une affaire, soit pour lui demander d'éru- dier un problème et tenter d'y apporter des propositions de réformes, a été utilisée mais, comme le remarque per-

tinement M. Braibant, cette fructueuse collaboration entre le médiateur et le Conseil d'Etat peut aboutir à un blocage des réformes, dans la mesure où sur une proposition il y aurait divergence entre les deux institutions.

En réalité, le médiateur n'a pas entamé, semble-t-il, les comportements et la doctrine de l'Administration.

Un retour rapide à une cause certaine des comportements de l'Administration n'est pas inutile pour mieux apprécier les propositions de réformes en la matière. Il s'agit du dessaisissement du Parlement dans les mains du Gouvernement de la fonction normative. Sous la IV^e République, le législateur gardait le pouvoir de revenir sur les textes réglementaires pris en vertu de lois d'habilitation. Avec le jeu des art. 34 et 37 de la Constitution actuelle, le législateur ne peut revenir sur les décrets autonomes pris sous l'empire de l'art. 37. Il y a donc un domaine important, qui concerne le cadre de vie des citoyens, qui ne fait pas l'objet de lois *stricto sensu* c'est-à-dire d'une procédure de débat public et contradictoire, comme c'est le cas au Parlement. C'est un encouragement à la tendance au secret de l'Administration car, si les décrets sont publiés et soumis à des avis, font l'objet de rapports, il reste que la procédure de mise en œuvre n'est ni publique ni contradictoire (4). Il ne s'agit pas de contester les prérogatives d'intérêt général que détient à juste titre l'Administration, mais de mettre en cause le secret de la mise en œuvre des prérogatives. N'y a-t-il pas quelque paradoxe à garder le secret en matière administrative, rendant le contrôle très difficile, alors que la règle du débat public l'a emporté en matière politique? Si l'on comprend que certains secteurs (Défense nationale, affaires étrangères, libertés privées, certains secteurs économiques ou financiers) doivent être protégés par le secret, en est-il besoin ailleurs? Il s'agirait de mettre l'Administration à l'abri des groupes de pression? Mais le secret est bien plus favorable à une telle action, en raison précisément de l'absence de contrôle durant le cours de l'élaboration de la décision administrative. D'une manière générale, la publicité permettrait un meilleur contrôle, non seulement par les corps de contrôle mais aussi, par l'opinion publique. La publicité permet encore aux chercheurs de mieux connaître la réalité administrative et, peut-être à l'Administration de se réformer, ayant ainsi une meilleure connaissance d'elle-même. Enfin, la publicité permettrait de « garder le contact » avec les administrés, en connaissant les réactions des administrés et des administrateurs au cours de la prise de décision. Enfin, le comportement secret de l'Administration peut aboutir à certaines formes de violence. (5)

Dans ces différents domaines qui touchent tous au contrôle de l'Administration, le médiateur n'a pas joué de rôle vraiment efficient. Aussi, faut-il proposer trois thèmes de réflexions.

Dans une première proposition le médiateur se voit reconnaître — ainsi que les médiateurs départementaux prévus au Programme de Blois — la mission de donner

un avis sur les différends relatifs au droit d'accès des citoyens aux documents administratifs, et se pose alors comme l'axe essentiel d'un véritable droit à l'information reconnu aux administrés. Ce serait déjà une réforme, mais partielle, car toutes les autres libertés du citoyen face à la machine bureaucratique ne sont pas suffisamment protégées et donc contrôlées. On peut alors penser à une seconde réforme : instaurer un protecteur du citoyen, à côté du médiateur, compétent en matière de liberté individuelle. Une troisième réforme serait plus radicale. On peut penser remplacer le médiateur, ainsi que le protecteur du citoyen, par une seule institution : l'Ombudsman. On connaît les exemples étrangers et le rayonnement de l'institution là où elle existe. C'est que le Conseil d'Etat ne peut pas jouer le rôle d'un Ombudsman, l'un est en aval de la « maladministration », l'autre est en amont. Les juges de l'ordre administratif et l'éventuel Ombudsman auraient des rôles respectifs mais complémentaires. Notamment, l'Ombudsman aurait la possibilité d'intenter une action en justice...

Dans un tout autre domaine, les comités d'usagers peuvent éviter de faire naître la « maladministration » et, à cet égard, les réformes demandées à M. Chirac par M. Giscard d'Estaing allaient dans le bon sens. Il faut, en effet, que les particuliers soient systématiquement interrogés sur la manière dont ils prévoient l'avenir de leur quartier, de leur commune... Et pourquoi ne pas songer bientôt à des formules proches de la cogestion à propos de l'Administration ? Si le citoyen est vraiment entré dans l'Etat, pourquoi l'administré ne serait-il pas invité à s'administrer lui-même ?

2. — Certaines hypothèses de « maladministration » visent les dangers que fait courir l'introduction de l'informatique. Des commissions éminentes ont travaillé sur les garanties à donner au citoyen dont le respect de la vie privée peut être mis en cause. Il fallait, en effet, réglementer l'accès au fichier, les informations que l'on peut en retirer et diffuser les qualités des personnes — physiques et morales — qui peuvent accéder à ce type d'information. Le médiateur ne semblant disposer que de peu de pouvoir en ce domaine, la création d'un Haut commissaire, contrôlant l'utilisation des fichiers pouvait paraître une heureuse initiative. On aurait pu s'inspirer sur ce point de la réglementation allemande du Land de Hesse. Le Syndicat de la Magistrature avait proposé également de constituer un comité *ad hoc*. En tout cas, il n'était pas souhaitable de laisser à l'Administration la maîtrise sans contrôle de ces redoutables instruments d'atteinte aux libertés du citoyen.

C'est finalement, le législateur qui devait s'emparer de cette redoutable question. La loi du 4 janv. 1978, « relative à l'information, aux fichiers et aux libertés », prévoit un dispositif fort complet en la matière. On se contentera d'en extraire quelques traits principaux, dans l'esprit général adopté pour ce travail : le respect mutuel de l'Administration et des administrés.

Dès l'art. 1^{er}, il est proclamé que « l'informatique doit

être au service de chaque citoyen... elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni aux libertés individuelles ou publiques ». La protection de l'administré est encore précisée dans l'alin. 2 de l'art. 2 : « aucune décision administrative, impliquant une appréciation sur le comportement humain, ne peut avoir pour seul fondement un traitement automatisé d'informations donnant une définition du profil ou de la personnalité de l'intéressé ». Et, il est reconnu (art. 3) que « toute personne a le droit de connaître et de contester les informations et les raisonnements utilisés dans les traitements automatisés dont les résultats lui sont opposés ».

Si l'Administration se voit reconnaître le droit d'utiliser les procédés informatiques, l'administré se voit reconnaître le droit d'être protégé, dans la mesure où est mise en place une « commission nationale de l'informatique et des libertés » chargée de contrôler l'usage fait par l'Administration (et les personnes privées) des fichiers informatisés. « Autorité administrative indépendante », la commission est composée de représentants du Parlement, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, et de personnalités désignées par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et par le Premier ministre.

Aux termes de l'art. 15 de la loi, les traitements automatisés d'informations nominatives sont pris soit par la loi, soit par un acte réglementaire qui doit alors avoir reçu préalablement un avis motivé de la Commission nationale et, si l'avis de cette dernière est défavorable, la décision n'est entérinée que par un décret pris sur avis conforme du Conseil d'Etat. De même, l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques en vue des traitements nominatifs est autorisé par décret pris en Conseil d'Etat après avis de la commission.

Des précautions minutieuses sont prises, en ce qui concerne les formalités en vue d'une demande d'utilisation du répertoire : la commission peut, en effet, effectuer des vérifications concernant la personne demanderesse, son but, se faire communiquer des renseignements, et dicter des règlements types, adresser des avertissements, recevoir des réclamations, des plaintes, mettre des renseignements utiles à la disposition du public... De même, la collecte et la conservation des informations nominatives font l'objet du chapitre 4 de la loi. Puis, l'exercice du droit d'accès et les sanctions prévues font l'objet des chapitres 5 et 6, comportant d'intéressantes précisions.

On remarquera deux dispositions. La première vise la charge de la preuve en cas de contestation (art. 36, al. 3) : c'est au service auprès duquel est exercé le droit d'accès qu'incombe la charge de la preuve. La seconde disposition (art. 46) vise à tenter d'éviter une cause de « maladministration » bien connue : la lenteur mise par l'Administration dans la confection des textes d'application des lois.

C'est pour éviter un tel reproche que l'art. 46 dispose que les décrets pris en Conseil d'Etat fixant les modalités d'application de la loi devront être pris dans un délai de six mois...

Pour formuler un jugement sur l'ensemble des dispositions prises, il faudrait pouvoir étudier les décrets d'application. Mais, la minutie du texte législatif invite à penser que les rapports entre l'Administration et les administrés dans le domaine de l'informatique devraient désormais être dénués de suspicion réciproque. Il y a, en tout cas, une institution nouvelle, une commission, dont il faudra attendre, pour en juger les résultats, les travaux effectués sur un certain temps.

3. — S'il est évident que l'Administration doit être contrôlée — ne serait-ce que pour lui éviter de prendre à son seul compte la définition de l'intérêt général, illustrant alors le célèbre « Vous êtes orfèvre M. Josse », de *L'Amour Médecin* —, il est non moins incontestable que l'Administration et les fonctionnaires ne doivent pas être laissés sans protection de la part de l'Etat.

Les art. 11 et 12 du statut de la Fonction publique organisent la protection juridique des fonctionnaires, en matière de responsabilité pour fautes personnelles ou de services, en matière d'outrages, injures ou diffamation dont ils peuvent être l'objet.

De plus, il serait inconcevable qu'une démocratie libérale, pluraliste, ne dote pas sa fonction publique de garanties d'indépendance à l'égard du pouvoir politique. La comparaison avec des systèmes étrangers est enrichissante. En U.R.S.S., les fonctionnaires — travailleurs comme les autres — sont contrôlés à la fois par les citoyens, l'opinion publique, la presse, les syndicats, le parti unique, en un mot, la société soviétique tout entière. Aux Etats-Unis, être fonctionnaire, c'est exercer un métier comme un autre, plus lucratif à un moment donné, sans idée de carrière. On sait qu'en France, l'Etat n'est pas conçu comme une entreprise ressemblant aux autres, destinée à gérer un ensemble de services. Dans notre conception, l'Etat assume une mission fondamentale : promouvoir l'intérêt général. D'où un statut pour les « artisans » chargés de cette mission incomparable, comportant des obligations, mais aussi des droits. Parmi ces droits, l'exercice des libertés publiques est au premier plan, afin de donner aux fonctionnaires l'indépendance, non seulement à l'égard du pouvoir politique, mais aussi à l'égard de toutes formes de pressions collectives ou individuelles.

Dans le même ordre d'idée, les citoyens doivent également savoir que l'accès à la Fonction publique ne va pas sans un certain contrôle des aptitudes et des connaissances. Gambetta disait, sans excessive indulgence à l'égard du personnel politique : « on gouverne avec son parti, on administre avec des capacités ». La compétence peut être un savoir, elle est aussi un droit : c'est ainsi que l'on dit qu'une instance est compétente pour prendre une décision. Aussi, ne faut-il pas tomber dans l'exagé-

ration qui consiste à dénoncer systématiquement l'incompréhension du technocrate qui n'est souvent, pour le citoyen, que l'expert qui n'adopte pas son point de vue ! Les citoyens ont en effet tendance à s'accorder le droit de trancher de tout — puisque la compétence, droit de regard du citoyen, est illimitée — sans bien comprendre qu'ils ont le devoir de s'informer, d'avoir une vision de compétence-connaissance, pour pouvoir exercer ce droit sans trop d'erreurs ni d'injustice.

En un mot, contrôler l'Administration implique sa protection, sans laquelle il n'y a pas de réciprocité, donc de liberté.

*
* *

La démocratie administrative suppose l'insertion du citoyen dans les rouages de l'Administration, comme la démocratie politique inclut la participation du citoyen aux différents niveaux de l'Etat. L'un ne va pas sans l'autre. Une intéressante proposition du Programme de Blois va dans ce sens, pour la haute Fonction publique : « afin d'élargir l'expérience de l'Administration, le recrutement de la haute Fonction publique sera ouvert à des responsables et des experts venus des entreprises, des organisations syndicales et professionnelles, des professions libérales et des universités ». Des « va-et-vient » entre l'Administration et ces différents secteurs privés ou publics devraient être organisés, pas seulement au niveau de la haute Fonction publique. Sans entrer dans le système américain de la Fonction publique, qui repose sur une structure mentale particulière, trop différente de la nôtre, on peut estimer cependant possibles et bénéfiques les échanges entre le secteur privé et le secteur administratif. Prévoir une année sabbatique, pendant laquelle un administrateur vient étudier de près le comportement d'une entreprise privée, ou, à l'inverse, un universitaire qui vient étudier et participer au fonctionnement interne de telle ou telle administration, serait une réforme fructueuse. Plusieurs cas de figures sont d'ailleurs envisageables. Il reste à préparer les esprits, dans chaque secteur à de telles propositions... Mais, contrairement à une idée répandue chez les citoyens, la machine administrative est fort capable de réformes.

Elle l'a montré, et pour peu qu'on l'y invite, elle tentera toujours d'améliorer ses relations avec les citoyens.

Paul SABOURIN,
Professeur à l'Université
de Paris V.

- (1) *Le Programme de Blois prévoit un médiateur par département.*
- (2) *Alain Peyrefitte, Plon, 1976.*
- (3) *Debbaschi, Science administrative, Dalloz, 1976, p. 753.*
- (4) *Les rapports sont rarement publiés... Ou, s'ils le sont, restent confidentiels pour le citoyen.*
- (5) « Réponses à la violence », *Rapport présenté par M. Peyrefitte au Président de la République en juillet 1977.*

EMBELLIR LA FRANCE

par Robert TOULEMON

La préservation et, si possible, l'accroissement du capital beauté de notre pays, loin d'être un luxe plus ou moins superflu, s'inscrit désormais parmi les préoccupations gouvernementales. En témoigne la lettre adressée l'an dernier sur ce thème par le Président de la République au Premier Ministre. Outre qu'elle constitue un élément essentiel de la politique culturelle, cette action contribue à la qualité de la vie des Français et à l'avenir de notre expansion touristique.

L'étendue et la valeur de nos richesses monumentales, la beauté et la variété de nos sites et de nos paysages masquent encore dans beaucoup d'esprits, les atteintes multiples et parfois irréparables que la révolution industrielle, la négligence et le mauvais goût ont porté à notre patrimoine. Sans doute c'est sur toute la terre que la substitution de l'industrie à l'artisanat et, dans la

construction, du béton à la pierre et au bois ont enlaidi le cadre de la vie quotidienne. Cependant, la France, parce qu'elle était porteuse d'un incomparable héritage, eut dû mieux que d'autres résister à l'envahissement du laid. C'est hélas, le contraire qui s'est produit.

S'interroger sur ce que doit être une grande politique pour l'embellissement de la France, c'est d'abord analyser les facteurs qui ont contribué, et contribuent encore à son enlaidissement.

I. L'ENLAIDISSEMENT DE LA FRANCE

On sait que l'attachement aux formes et aux monuments du passé est un trait récent de la psychologie collective. Il est curieusement apparu, à l'époque romantique, au profit exclusif d'ailleurs des monuments du Moyen Age, c'est-à-dire au moment même où la révo-

Tandis qu'il subissait ces soustractions, notre environnement architectural s'enrichissait, si l'on peut dire, d'une foule d'éléments médiocres. Si aujourd'hui, l'Opéra, la Tour Eiffel, le Grand et le Petit Palais, le Pont Alexandre III trouvent grâce à nos yeux, que dire des écoles en brique et des mairies de la III^e République, que dire surtout des banlieues qui entourent nos grandes villes !

C'est cependant plus encore au niveau de l'urbanisme que les conditions nouvelles de la vie économique ont eu les résultats les plus fâcheux. Déjà au XVIII^e siècle, la sécurité avait commencé à faire sortir les constructeurs des vieilles enceintes désormais inutiles. Au XIX^e siècle, la croissance des villes, conséquence de l'industrialisation, achève d'effacer la limite nette qui séparait jusqu'alors les villes des campagnes environnantes. Refuge des pauvres gens, les banlieues ont offert à la médiocrité urbanistique et architecturale un champ d'expansion sans limite. Entre les quartiers de pavillons en meulière de la loi Loucheur et les grands ensembles de la deuxième après-guerre, on pourrait ouvrir un concours de laideur.

Enfin, l'invasion anarchique de l'automobile, défigurant les plus belles perspectives, chassant les piétons de la chaussée et même des trottoirs, s'étant produite de manière insidieuse et progressive, n'a pas suscité le mouvement de révolte qui eut été légitime et nécessaire.

Cependant, les grandes agglomérations n'ont pas été les seules victimes. Les villes moyennes et les bourgs ont vu aussi se multiplier les éléments incongrus, les plus choquants étant évidemment les immeubles collectifs de hauteur disproportionnée qui y ont été implantés sans réelle justification économique et sociale.

La campagne elle-même a subi et subit encore l'envahissement des châteaux d'eau aériens et celui des lignes électriques et téléphoniques dont le réseau couvre tout le territoire, en même temps que sur d'innombrables toitures, tuiles plates et ardoises cédaient la place à la tuile mécanique et plus récemment à la tôle ondulée.

A ces phénomènes généraux s'ajoutent ceux qui ont atteint plus particulièrement certaines régions.

Un manque total d'imagination

lution industrielle commençait à bouleverser le cadre de la vie quotidienne.

Aussi bien les atteintes au patrimoine architectural sont-elles fort anciennes. La monarchie n'hésitait pas à détruire pour reconstruire à la nouvelle mode. Le vandalisme révolutionnaire, la destruction des anciens remparts, les percées brutales à la Haussmann, nous ont irrémédiablement appauvris. Eussions-nous été moins actifs au XIX^e siècle, nos villes seraient aujourd'hui plus riches de monuments anciens et n'auraient rien à envier à celles de l'Italie ou de l'Espagne.

Celles d'abord où avait commencé à se développer l'industrie lourde, ont subi des atteintes difficilement réparables du fait de l'affreuse laideur des constructions du premier âge industriel. Ces mêmes régions, pour leur malheur, sont souvent celles qui ont été ravagées par les combats de la première guerre mondiale et reconstruites dans les années vingt, alors que le goût architectural était particulièrement médiocre.

A l'opposé se situent les zones traditionnelles de loisirs que représentent le littoral et la montagne. Ici l'enlaidissement est principalement le fait de la concentration excessive des constructions due à la pression du tourisme et à la multiplication des résidences secon-

L'implantation projetée — et sans doute indispensable — de très puissantes centrales nucléaires en divers points du littoral et sur nos principaux fleuves, outre les problèmes écologiques qu'elle soulève, aura pour résultat de rendre nécessaire l'installation de véritables couloirs de lignes à haute tension parfois dans des sites harmonieux et jusqu'alors préservés.

C'est précisément parce que beaucoup de ces transformations sont nécessaires au progrès économique et social du pays qu'il importe d'en finir avec les enlaidissements qui n'ont rien d'inévitable. C'est plus affaire de volonté et d'imagination que d'argent.

II UNE POLITIQUE DE LA BEAUTE

Les problèmes à résoudre sont très différents en ville et à la campagne. Là, c'est un nouvel urbanisme qui est à définir faisant une large place à la rénovation des quartiers anciens, ici l'aménagement du monde rural doit rechercher la conciliation nécessaire entre les vocations désormais diverses de la campagne française, lieu de production mais aussi de loisirs.

La médiocrité et les erreurs urbanistiques et architecturales des vingt dernières années ont conduit la majorité de la population à condamner en bloc toute conception qui s'éloigne du passé. Cette réaction est excessive. Notre temps doit s'exprimer par des villes nouvelles et par des quartiers nouveaux.

L'erreur la plus grave, liée à la réglementation qui a privilégié les occupants d'immeubles anciens, a été de réserver une large proportion de la construction neuve à la partie la plus pauvre de la population et en particulier aux jeunes ménages. Une politique plus satisfaisante eut consisté à loger les jeunes à meilleur compte dans des logements anciens rénovés en encourageant leurs occupants plus âgés et plus favorisés à financer des constructions neuves. Dans cette hypothèse, l'effort de l'Etat aurait consisté à aider à la rénovation de l'habitat ancien, tandis que la construction neuve eut été de meilleure qualité sans pour autant nécessiter l'aide publique. A la suite des rapports Nora et Barre, on s'oriente enfin dans cette voie. Mais la libération des logements anciens de catégorie moyenne continue de se heurter à la résistance opiniâtre de leurs occupants privilégiés.

Une autre erreur, issue des doctrines urbanistiques inspirées par la Charte d'Athènes, fut de vouloir loger le plus grand nombre de français dans des immeubles collectifs de grande taille. Ceux-ci peuvent convenir pour des bureaux ; ils ne répondent que rarement aux vœux des candidats au logement, plus attirés par les immeubles de petite taille, à défaut de la maison individuelle avec jardin qui demeure le rêve du plus grand nombre.

En 1969 déjà dans « Analyse et Prévisions » je dénonçais le paradoxe suivant lequel la France, pays européen le plus largement pourvu d'espace, construisait moins de

Une architecture orthogonale

daires. « La Côte d'Azur assassinée » a fourni le titre d'un livre récent ; sans l'adoption de mesures draconiennes, heureusement envisagées enfin, un mur continu de béton s'étendrait de Marseille à Nice. Au développement parfois excessif des stations de sports d'hiver s'ajoutent les remontées mécaniques, les barrages hydroélectriques grands dévorateurs de gorges et de cascades et les lignes de transport de force.

maisons individuelles que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne confinées sur un territoire beaucoup plus restreint (1).

Un nouvel équilibre est à définir qui conduirait dans les villes nouvelles à entourer le centre, où doit pouvoir s'exprimer l'architecture contemporaine la plus audacieuse, de quartiers de maisons individuelles isolées ou jumelées, de conception plus traditionnelle. Au centre, les collectifs abriteraient les administrations, les entreprises, les commerces et la minorité de la population qui craint l'éloignement des banlieues (célibataires, ménages sans enfants, certaines personnes âgées).

Encore faut-il renoncer au moins pour les logements à l'urbanisme orthogonal et aux immeubles de forme trop géométrique. L'ordonnement qui plaît à l'œil sur une maquette ou vu d'avion est souvent très mal supporté au ras du sol. L'urbanisme d'aujourd'hui doit redécouvrir l'intérêt des espaces clos, des décrochements, des courbes, de l'inattendu, des harmonies de couleurs et des éléments décoratifs. L'architecture elle-même doit parvenir à concilier les exigences des techniques modernes et la recherche de formes nouvelles inspirées du désordre harmonieux des villes anciennes. Elle doit faire une part plus large au végétal et à l'eau. Le mobilier urbain doit être à la fois de qualité et conçu pour résister au vandalisme. Tout ceci est indispensable pour réconcilier les Français avec l'urbanisme de leur temps.

Dans les villes anciennes, après l'indispensable et toujours différé endiguement de l'automobile individuelle, il faut bien entendu rénover l'habitat ancien fort bien adapté au goût des Français et qui présente une valeur artistique ou sentimentale, en s'efforçant de limiter les transferts de population et la ségrégation des catégories sociales.

Enfin, le mélange des styles n'est certes pas à bannir, les façades de verre pouvant réfléchir harmonieusement les pierres et balcons sculptés des générations passées. Mais souvent, et en particulier dans les sites sensibles, la conservation des façades de pierres, fussent-elles du XIX^e siècle ou du début du XX^e, devra être préférée à leur démolition, comme la BNP vient de le faire à Paris avec un succès remarqué, boulevard des Italiens. Et même, en dépit d'un certain snobisme, le recours au pastiche peut être la meilleure solution, lorsque l'on doit construire du neuf à proximité d'un monument insigne. Le remarquable immeuble édifié rue de Vaugirard, en face du Sénat, pour les besoins de la Haute Assemblée, en fournit une éclatante démonstration.

La résistance du public à l'architecture moderne serait cependant moins déterminée si celle-ci était de meilleure qualité et si un plus grand effort était fait pour l'expliquer. Le succès des expositions concernant de grands projets d'aménagement comme celui des Halles montre

qu'il n'est pas difficile de mobiliser l'intérêt de l'opinion et, si on le désire, de la consulter et de tenir compte de son avis. L'urbanisme et l'architecture ne doivent pas être la chasse gardée de quelques spécialistes ; elles ne doivent pas échapper à la participation démocratique.

En imposant le recours à un architecte pour toute construction autre qu'individuelle, la nouvelle loi sur l'architecture devrait contribuer à l'amélioration de l'apparence des bâtiments nouveaux. Cependant, il n'y a pas là une garantie absolue contre la médiocrité et le mauvais goût. De plus, de très nombreuses maisons individuelles continueront d'échapper à l'intervention de l'homme et de l'art. D'autres mesures s'imposent donc.

Pour ce qui est de la formation des architectes, sans doute devrait-on, renouvelant ainsi la formule des prix de Rome en l'adaptant à l'architecture, offrir aux meilleurs étudiants la possibilité de stages à l'étranger auprès des maîtres les plus célèbres et dans les villes les plus prestigieuses pour la qualité de leur architecture contemporaine. Les projets les plus importants devraient donner lieu à une large publicité et à des concours assortis de prix décernés par des assemblées assez nombreuses et après débat public.

Enfin, la vulgarisation du goût pour l'architecture ne devrait pas être négligée. La multiplication des expositions et des débats y contribuerait. Mais c'est à l'école qu'un enseignement devrait être donné, fondé sur la visite des villes et monuments proches et associé à celui de l'écologie et du respect dû à l'environnement.

La promotion d'une culture populaire en matière d'urbanisme et d'architecture est en effet inséparable de l'action en faveur de l'environnement qui, on le sait, passionne à juste titre les plus jeunes générations. Elle devrait faire une large place à l'illustration des styles régionaux et des traditions artisanales.

Nous touchons ici à l'autre volet de l'embellissement de la France, celui du paysage rural.

Il est plus difficile de réglementer à la campagne qu'en ville. Aussi faut-il avoir recours à des procédés indirects dont le meilleur est encore, on vient de le voir, la formation des jeunes et l'ouverture de leur esprit à la beauté de leur environnement. Une autre forme d'action efficace serait celle qui viserait les artisans ruraux. Outre l'urgente nécessité de les aider à recruter des apprentis, on pourrait lancer des campagnes, voire organiser des stages à leur intention. D'excellentes brochures de conseils architecturaux destinés aux constructeurs ou restaurateurs de maisons rurales ont été heureusement multipliées ces dernières années. Mais elles ont été davantage conçues à l'usage des propriétaires qu'à celui des artisans. Or les constructions les plus laides sont le fait des propriétaires qui ne lisent pas les brochures. Peut-être ces constructeurs de mauvais goût accepteraient-ils les conseils des artisans auxquels ils s'adressent.

(1) *Analyse et Prévisions* n° 4, octobre 1969 : un atout méconnu : l'Espace.

En milieu rural, l'aspect des maisons dépend avant tout des matériaux utilisés. Les modèles les plus répandus avec la bénédiction de l'administration sont d'une désolante banalité. Du moins, un effort a-t-il été fait pour éliminer les enduits les plus agressifs. Mais le problème des toits demeure mal résolu. Le parpaing peut être enduit mais non la tuile de couleur violente ou uniforme. Les toitures plus encore que les murs rythment les paysages. Il suffit de voyager en France l'œil ouvert pour découvrir ce que le charme de nos paysages doit aux vieilles toitures de tuiles plates, de tuiles rondes ou d'ardoises, et a contrario combien de sites sont défigurés par la laideur des toits neufs. Dans ce domaine, il est des recettes simples et peu coûteuses : mélanger les tuiles de teintes diverses afin de retrouver l'aspect moiré des vieux toits, plutôt que de recourir à la tuile dite vieillie de teinte uniforme et triste ; sur les toits plats en tuiles rondes, remployer des vieilles tuiles pour la partie en bosse et des neuves pour les creux, colorer en vert ou en brun la tôle lorsque l'impératif de l'économie impose d'y avoir recours.

La prolifération de la tôle blanche est si affligeante dans certaines régions qu'on se demande s'il ne conviendrait pas de la taxer ou de l'interdire.

Une fiscalité frappant la laideur est tentante. Reconnaissons qu'elle serait bien difficile à définir et souvent anti-sociale. Au moins dans les cas extrêmes, il paraîtrait normal que les auteurs des nuisances visuelles soient appelés à payer au même titre que les autres pollueurs.

L'Etat lui-même pourrait sans grand mal imposer aux organismes publics que sont le Génie rural, l'E.D.F. et les P.T.T., un moindre abus des châteaux d'eau aériens et des poteaux électriques ou téléphoniques en métal ou en béton. Serait-il tellement coûteux de recourir plus largement à la mise en sous-sol des lignes importantes déjà pratiquée dans les agglomérations, ou à l'installation de réseaux sur façades qui pourraient être généralisée dans les petites localités où la contiguïté des maisons le permet.

Assurer la qualité des nouvelles constructions et des restaurations ne suffit pas. Encore faut-il sauver de la destruction non seulement « les monuments en péril » hélas fort nombreux, mais encore l'incalculable patrimoine des simples maisons et bâtiments ruraux anciens.

En dépit d'affirmations fréquentes, il faut reconnaître que leur transformation en résidences secondaires a sauvé beaucoup de ces bâtiments qui étaient voués à la ruine. Outre les conseils à donner aux acquéreurs de maisons de campagne, un effort difficile s'impose auprès des agriculteurs. Un effort d'éducation d'abord. Il faut lutter contre un préjugé fort répandu suivant lequel la modernisation des exploitations implique la destruction du décor traditionnel : vieux toits, vieux puits, vieilles haies, vieux chemins et vieux meubles. Apprendre que si le vieux n'est pas toujours beau, il n'est pas non plus

toujours laid. Encourager les restaurations quand elles sont économiquement raisonnables et éviter le plus possible les destructions ou altérations injustifiées.

Qu'on ne prétende pas que les paysans sont insensibles à la beauté. Déjà une heureuse évolution est en cours qui se traduit en particulier par le goût des fleurs à la ferme. Les villages abondamment fleuris sont un des plus heureux changements des vingt dernières années dans la campagne française.

Sauvegarder la beauté des sites

Quant aux monuments proprement dits, leur cause a heureusement de plus nombreux défenseurs. On ignore cependant que le nombre de monuments bénéficiant d'une protection officielle, c'est-à-dire « classés » ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, est très inférieur proportionnellement, à ce qu'il est chez nos principaux voisins. Alors que la France compte environ 12 000 monuments classés et 18 000 inscrits, le nombre des édifices protégés à un titre quelconque semble dépasser 200 000 en Grande-Bretagne.

protection légale, ou qui, même théoriquement protégés, étaient en fait à l'abandon. Ces jeunes et ceux qui les encadrent, eux aussi bénévoles, mériteraient d'être encouragés plus qu'il ne le sont aujourd'hui.

Enfin, l'embellissement de la France ou du moins son non-enlaidissement requiert une protection mieux assurée des sites et des paysages dans les zones où s'exerce une forte pression d'urbanisation, c'est-à-dire à proximité des grandes villes, au bord de la mer, en montagne et dans les zones les plus pittoresques de l'intérieur.

Les heureuses initiatives se sont multipliées dans ce domaine au cours des derniers mois. Loi sur l'urbanisme, établissement des plans d'occupation des sols, loi sur la protection de la nature, création du conservatoire du littoral. Il reste à appliquer avec énergie ces dispositions nouvelles, c'est-à-dire à résister à l'énorme pression des intérêts des propriétaires qui seront privés en tout ou en partie du droit de construire. On peut regretter à cet égard que la nouvelle législation de l'urbanisme ait écarté toute péréquation des valeurs foncières, mis à part ces transferts de droit de construire exceptionnellement admis dans les sites les plus remarquables. N'eût-il pas été équitable, suivant une proposition judicieuse du député Georges Mesmin que les heureux propriétaires de sols densément constructibles soient appelés à indemniser au moins partiellement ceux dont les terrains sont condamnés à l'usage agricole et classés « espaces verts ».

Comment éviter que ces derniers, mûs par un vif sentiment d'injustice, ne multiplient pressions et démarches de toute sorte pour obtenir un plan d'occupation des sols qui leur soit plus favorable ?

On peut également craindre qu'en ville, l'affectation de la nouvelle taxe de surdensité aux communes, ne conduise celles-ci à admettre d'autant plus aisément une concentration excessive des constructions.

L'un des traits les plus sombres de la révolution industrielle fut de briser le lien qui jusqu'alors avait uni beauté et nouveauté. A telle enseigne qu'une fraction non négligeable de l'opinion a tendance aujourd'hui à assimiler laideur et innovation.

Réconcilier le monde moderne et l'harmonie, dont plus ou moins consciemment tous les hommes ont besoin, fait désormais partie, à fort juste titre, des objectifs du pouvoir politique. Mais il s'agit là d'une entreprise difficile car profonde et durable a été la rupture. En France en particulier, les valeurs de la démocratie ont tout naturellement, du fait de la cassure révolutionnaire, pris le contrepied de celles de l'aristocratie, y compris sur le plan esthétique. Deux siècles après la prise de la Bastille, il est temps pour la République de surmonter quelques complexes. Préserver la beauté de nos villes et de nos campagnes répond aujourd'hui tout à la fois aux aspirations populaires et à l'intérêt national.

Robert TOULEMON

Conservier le pittoresque de nos villages et de nos bourgs

De même, toutes les villes ayant encore des ensembles anciens qui appelleraient restauration et mise en valeur sont loin d'être dotées de « secteurs sauvegardés ».

L'insuffisance de ses moyens financiers dissuade l'administration de multiplier les mesures légales de protection. Il est vrai que les travaux de restauration des monuments anciens ne sont pas toujours exécutés de la manière la plus économique et que le mot d'ordre de M. Jacques Duhamel « Mieux vaut sauver 1 000 monuments pour 50 ans que 50 monuments pour 1 000 ans » n'a pas mis fin à toutes les opérations de prestige dispendieuses.

En revanche, un mouvement fort sympathique de restauration par des chantiers de jeunes bénévoles s'est développé au cours des dernières années, montrant l'intérêt des jeunes pour les vieilles pierres. En ont bénéficié de nombreux monuments qui n'étaient soumis à aucune

QUELLES PIERRES POUR L'AVENIR ?

Interview de Jacques BARROT

Henri Bourbon - Jacques Barrot, la publication de votre livre « Les Pierres de l'Avenir » (1) coïncide, à quelques mois près, avec votre départ du Secrétariat d'Etat au Logement et votre arrivée au Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Votre livre est donc, en quelque sorte, le livre bilan de vos quatre années d'action au Secrétariat d'Etat au Logement, quatre années qui furent notamment marquées par le vote de trois lois importantes :

- décembre 1975, loi sur la protection des occupants,
- décembre 1976, réforme du financement des aides au logement,
- décembre 1977, réforme de l'assurance-construction.

Votre livre nous fait accomplir un *voyage au pays du logement*, dans le monde des entreprises, des architectes et des constructeurs, des propriétaires immobiliers et de leurs locataires, des organismes sociaux et des promoteurs privés. Un monde où l'on parle prêts immobiliers, apport personnel, charges locatives, annuités de remboursement, appels d'offre, prix plafonds, allocation de logement.

L'un des intérêts de « Pierres de l'Avenir » est de montrer un responsable gouvernemental à l'oeuvre. Comment un Secrétaire d'Etat, un Ministre, peuvent-ils faire « passer » leurs idées ? Comment peut-on conduire le changement dans la pratique, car il y a de nombreuses forces en présence : l'administration, les groupes de pression, le Parlement, l'opinion publique, avec lesquelles il faut négocier, dialoguer, arbitrer.

J'ai retenu, parmi d'autres, quelques idées et quelques axes de réflexion ou d'interrogation, qui, dans votre pensée, me semblent particulièrement intéressants et sur lesquels nous reviendrons sans doute au cours de cet entretien :

- La réforme du logement ne réussira que si la politique de limitation autoritaire des hausses de loyers s'interrompt au 1^{er} juillet 1978.

- Il faut développer les chances pour les Français de devenir propriétaire, ce qui ne veut pas dire favoriser une accession irréfléchie à la propriété dans des logements médiocres.

- Le maintien de propriétaires privés bailleurs est indispensable à l'équilibre économique, social et politique de notre pays.

- Il importe d'améliorer les quartiers anciens, mais il faut veiller à ne pas obliger les habitants à consommer un confort dont ils n'ont que faire.

- En matière de logement, le monde rural doit être mis à parité avec les villes ; mais il faut adapter les outils, les techniques d'aide hérités du milieu urbain.

- La qualité du bâtiment n'est pas seulement une affaire de réglementation ; au-delà d'un seuil minimum, elle relève de l'incitation et de la liberté de choix des usagers.

- Après l'époque du maçon et des compagnons puis le temps du béton et des grues, l'histoire du bâtiment va-t-elle entrer dans une ère nouvelle, celle d'un nouvel artisan, le monteur de composants ?

- Entre locataires et propriétaires, on a besoin d'institutionnaliser des relations d'un nouveau type ; tôt ou tard, il faudra élaborer une loi qui favorisera les compromis au détriment des excès, des solutions extrêmes, des conflits.

- En matière d'habitat et d'urbanisme, le pluralisme et la diversité doivent devenir la seule règle ; aux Français de choisir leur manière de vivre.

Dans votre avant-propos, vous rappelez la réflexion d'ALAIN : « Le secret de l'action, c'est d'abord de continuer ».

que les Français soient plus nombreux à lire votre livre, mais ce n'est pas la seule réponse possible !...

Jacques Barrot - Chacun sait bien que l'on ne construit pas une maison en un jour. A la suite du rapport de très grande qualité établi en 1975 par la commission présidée par Raymond Barre, nous avons mis au point des mécanismes d'aide au logement. Cette réforme prendra du temps. Nous sommes sur un chantier dont les fondations viennent à peine d'être terminées. Il est encore difficile à des yeux de profanes d'imaginer l'oeuvre achevée.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'au moment où la réforme s'accomplit, des articles de presse ou des films se réfèrent à des situations qui appartiennent dorénavant, il faut le dire nettement, au passé.

Mais quand on veut changer une société comme la nôtre, la grande difficulté, c'est d'anticiper sur les résultats d'une réforme, pour convaincre de son bien-fondé. D'où ce livre : il s'agissait de faire savoir que nous avons posé les « pierres de l'avenir », c'est-à-dire un certain nombre de moyens que les Français peuvent désormais utiliser pour améliorer leurs conditions de logement. Il s'agissait de leur permettre de repérer ces nouveaux instruments mis à leur disposition, de telle sorte qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs dans cette nouvelle politique.

Nous sommes à un tournant : un nouveau paysage commence à se dessiner, sans apparaître encore en pleine clarté...

Henri Bourbon - Le nouveau paysage du logement ou le nouveau paysage de la société française ?

Jacques Barrot interviewé par Henri Bourbon

Si vous avez continué pendant quatre ans, Jacques Barrot et si vous avez écrit un livre bilan, c'est que vous avez eu le sentiment d'avoir été utile et d'avoir réalisé une oeuvre positive. Or je constate qu'il y a un certain décalage entre l'action que vous avez menée et la manière dont cette action semble perçue par l'opinion. En effet, deux films qui ont fait quelque bruit, deux films récents, « Les enfants gâtés » et « La part du feu », ont pris la forme de réquisitoires très vifs ; ils ont donné l'impression que la société française était livrée à des promoteurs sans scrupules, à des affairistes insatiables, à des propriétaires abusifs et que les citoyens n'étaient pas protégés par les pouvoirs publics dans le domaine du logement.

D'autre part, quelques articles ont paru récemment dans « Le Monde », « Le Nouvel Observateur » et « L'Express », et il ne semble pas, quand on lit ces articles que ce que vous avez fait ou voulu faire ait été bien compris.

Vous me répondrez peut-être que la solution c'est

Jacques Barrot - En vérité, cher ami, agir sur le logement des Français, c'est changer en profondeur notre société. Lorsque deux familles françaises d'origine et de ressources très diversées peuvent habiter le même quartier, dans deux immeubles semblables, une étape importante vers l'égalité est franchie.

Henri Bourbon - Les articles et les films que j'ai cités donnaient à penser que les pouvoirs publics laissent les Français sans défense face à un certain nombre d'abus dans le secteur du logement.

Jacques Barrot - Certains articles de presse présentent en effet l'immobilier comme un domaine effroyable en face duquel les citoyens désarmés ne peuvent que se révolter. Or les progrès législatifs récents sont tels que nous pouvons aujourd'hui affirmer que les Français disposent de droits réels, qu'il leur revient, maintenant, de faire respecter. Encore faut-il qu'ils les connaissent !

Henri Bourbon - Restons dans ce domaine fondamental de l'information du public. L'un des thèmes essentiels de votre action a été de « donner un toit à chaque Français », c'est-à-dire de faciliter l'accession à la propriété

du logement pour le maximum de Français. Ne peut-on se demander si, dans cette opération, vous n'avez pas sacrifié le secteur locatif ? Un article de « L'Express » a exprimé l'idée que l'accession de tous à la propriété ne constitue pas, au fond, le progrès qu'on prétend, parce que cette accession complique la vie et oblige à un certain nombre de sacrifices (temps, mobilité, train de vie). Au total, la location de l'appartement présenterait plus d'avantages pour le consommateur que l'accession à la propriété. N'y a-t-il pas une contradiction entre cette analyse et la vôtre ?

Jacques Barrot - Nous n'avons pas à choisir à la place des Français. A chacun de déterminer le mode d'habitation qui lui convient. Mais quant à nous, nous avons estimé qu'il fallait faciliter l'accession à la propriété pour les familles modestes, parce que nous avons constaté que fréquemment des familles, qui souhaitaient devenir propriétaires, ne pouvaient le faire dans de bonnes conditions.

Mais certaines familles préfèrent louer plutôt qu'acheter, parce qu'elles souhaitent habiter près du centre ville, parce qu'elles préfèrent rester libres dans la perspective de déplacements liés à la vie professionnelle du chef de famille, ou encore tout simplement parce qu'elles trouvent plus intéressant d'investir leur épargne vers d'autres secteurs.

Pour ces familles, la location de leur logement doit rester attrayante. Pour cela, il faut améliorer le mode de fixation des loyers et mettre fin définitivement à la guerre que se livrent parfois les locataires et les propriétaires.

Henri Bourbon - Qu'avez-vous fait dans ces domaines ?

Jacques Barrot - Sur ces deux points précis, nous avons avancé. Avec les conventions que l'État propose désormais aux propriétaires, la loi de 1948 n'apparaît plus comme un obstacle insurmontable à la modernisation des logements anciens et à la fixation de loyers plus justes.

Mais, pour réussir une telle politique, il faut progressivement mettre en place des observatoires des loyers dans chaque ville de France. C'est une opération délicate. Elle a pour but de créer une sorte de transparence qui permettra au monde de l'immobilier de s'homogénéiser, de ne plus connaître d'écarts abusifs.

Actuellement, il existe encore, par méconnaissance de l'état du marché, des offres de prix totalement aberrantes. Songez qu'on dispose d'argus complets sur le prix des voitures d'occasion, et que celui qui cherche un logement est réduit, pour se faire une idée, à la quête aléatoire des petites annonces dans les divers journaux.

Henri Bourbon - Pensez-vous que l'on verra longtemps encore des situations d'opposition agressive entre locataires et propriétaires telles que Tavernier les a décrites

dans « Les enfants gâtés » ?

Jacques Barrot - Il faut en finir avec les conflits entre propriétaires et locataires sur la répartition des charges de l'immeuble, sur la manière dont les contrats de chauffage sont passés avec les compagnies chauffagistes, sur le contenu des baux. Il y a là tout un domaine où doit s'établir une sorte de coopération nouvelle entre propriétaires et locataires et nous avons jeté les bases de nouvelles règles du jeu en la matière.

Je suis de ceux qui pensent que ces règles du jeu doivent faire l'objet tôt ou tard d'une grande loi d'orientation qui introduira dans le domaine de l'immobilier ce qui a été la base des négociations en droit du travail, c'est-à-dire des conventions entre les partenaires, qui fourniront le cadre général dans lequel devront s'inscrire leurs rapports et qui s'imposeront à eux.

Tout un travail préalable a déjà été accompli, essentiellement par une commission nationale qui groupe les associations de propriétaires et de gestionnaires d'une part, les locataires et les usagers d'autre part. Cette commission a mis au point, au travers de grands accords sur les principaux points de litige entre locataires et propriétaires, un code des droits et des devoirs qui a largement déblayé le terrain. Il faut que ce code soit appliqué. Nous avons déjà la satisfaction de voir que les juges, en premier lieu les juges d'instruction, se réfèrent maintenant aux accords conclus ; nous souhaitons que la presse informe les Français sur les droits qui sont dorénavant les leurs.

Henri Bourbon - Ce code est à la disposition aussi bien des locataires que des propriétaires ?

Jacques Barrot - Bien sûr. Les propriétaires ont intérêt eux aussi à en finir avec des discussions sans fin qui créent chez leurs locataires un état d'esprit revendicatif et qui ne permet pas une bonne coopération, donc une bonne gestion de l'immeuble.

Henri Bourbon - Mais votre objectif n'est-il pas de conduire les accédants à la propriété par la main, c'est-à-dire de favoriser la propriété individuelle dans une optique très paternaliste ?

Jacques Barrot - Absolument pas. On nous fait un mauvais procès en prétendant que nous voulons faire accéder à la propriété n'importe qui dans l'intention plus ou moins sournoise de faire de chaque nouveau propriétaire un petit bourgeois tranquille.

En réalité, nous voulons seulement que chaque famille française voie sa liberté de choix renforcée. Car il ne suffit pas d'en avoir la volonté, ni même les moyens financiers, pour devenir un propriétaire heureux. Il faut aussi éviter un certain nombre de pièges qui guettent l'accédant à la propriété : l'information encore insuffisante, les multiples contrats de vente, les malfaçons qui apparaissent parfois... Contre tous ces pièges, j'ai dit que nous

donnions des armes aux accédants modestes. Cela ne signifie pas, vous le voyez bien, que nous voulons mener les Français de force à l'accession à la propriété. Mais l'accession sociale implique incontestablement un accompagnement.

Comment réaliser cet accompagnement ? D'abord en mettant fin à un certain nombre d'abus. C'est ainsi, par exemple, que nous avons réglementé les contrats de vente de maison individuelle. Auparavant, à cause d'un mauvais contrat, l'accédant modeste connaissait le risque de voir sa maison rester inachevée, ou encore d'acheter une maison alors que son terrain n'était pas constructible. Nous avons supprimé cette série de chausse-trappes.

Nous avons aussi créé une véritable carte d'identité du logement, « Qualitel ». Jusqu'à présent, l'accédant modeste se voyait vanter les qualités d'une maison ou d'un immeuble sans être en mesure de les apprécier.

Il faut aussi que les organismes financiers soient de véritables conseillers pour les familles. C'est en particulier la vocation des organismes sociaux, notamment les sociétés de Crédit Immobilier.

Henri Bourbon - Vous avez noté, Jacques Barrot, que le logement est sans doute un des secteurs-clés permettant de réduire les inégalités et pouvant agir positivement sur les modes de vie. Cela veut-il dire que vous voulez uniformiser les modes de vie ? Comment une politique du logement peut-elle réduire, de manière raisonnable et concrète, les inégalités ?

Jacques Barrot - Lorsqu'on constate des différences évidentes entre tel immeuble réservé à des familles aisées et tel autre réservé aux revenus modestes, la société connaît, à la base, dans la vie quotidienne, une discrimination extrêmement grave. Même s'ils vont à la même école, les enfants ne sont pas du même quartier. Ils ne sont pas du même monde. La mère de famille qui vit dans un immeuble de standing se sent étrangère quand elle traverse un quartier modeste. Le dépaysement et la difficulté de communication sont les signes d'une inégalité de fond.

Il ne faut pas pour autant, je vous l'accorde, rendre uniformes tous les immeubles et toutes les maisons. Ce serait la pire des choses. Mais il faut que tous les logements respectent certains critères de base. Prenons l'exemple de la surface. La surface, c'est la possibilité d'épanouissement de la famille, la possibilité, pour chacun, de préserver son intimité tout en participant à la vie commune. Au nom de quoi les surfaces seraient-elles en France distribuées selon le revenu ?

L'accroissement important des surfaces prévu dans la réforme permettra de réduire cette inégalité. Les logements sociaux ne se différencieront plus des autres logements. Cela ne fait pas disparaître toutes les contraintes. Par exemple, si la famille choisit de vivre en centre-ville,

elle devra accepter de disposer d'une surface un peu plus faible.

La famille n'est pas pour autant dispensée d'un effort pour aménager et rendre accueillante la surface qui lui est offerte. Les uns, parce qu'ils ont le sens de l'épargne, feront des aménagements soignés. D'autres se complairont peut-être dans une certaine médiocrité. Mais chacun pourra tenter sa chance.

J'ai parlé des surfaces. On pourrait citer aussi les installations sanitaires. Nous avons hérité dans ce domaine, après la guerre, d'une France profondément inégalitaire. Le confort était réservé à une minorité de privilégiés. La « conquête de la salle de bains » a déjà beaucoup progressé. Songez qu'en 1962, 30 % seulement des logements en disposaient, alors qu'en 1975, ce chiffre est monté à plus de 70 %. Il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans les immeubles vétustes des centres-villes et dans les cantons ruraux. Mais nous approchons du jour où chaque famille française pourra disposer d'une salle de bains. Dans la réforme du financement du logement, nous avons voulu prévoir un seul mode de logements aidés par l'État, en accession à la propriété comme en locatif. De même, nous avons mis en place des moyens pour que l'amélioration des logements anciens soit tout autant favorisée que la construction neuve. Aux promoteurs HLM et constructeurs privés et en fin de compte aux Français eux-mêmes de choisir le neuf ou l'ancien et le degré de qualité. Mais pour les qualités de base, les logements sont identiques.

Henri Bourbon - Vous parlez d'égalité dans le bâtiment lui-même, c'est très bien. Mais vous avez une autre source d'égalité ou d'inégalité, c'est le quartier, l'éloignement, l'emplacement du terrain, c'est-à-dire la grave question foncière. Est-ce que la législation actuelle l'a résolue ? Ou a-t-elle préparé la solution ?

Jacques Barrot - En matière de politique foncière, il ne peut pas exister de remède miracle. Nous avons mis en place des moyens importants dans deux directions.

D'abord, il faut revitaliser les centres urbains en évitant les flambées spéculatives constatées dans certains quartiers de Paris. C'est le but du Fonds d'Aménagement Urbain, qui est désormais pour les maires un interlocuteur administratif unique et met à leur disposition des moyens financiers plus importants. C'est également le sens du droit de préemption donné aux collectivités locales et des nouvelles aides au financement de surcharges foncières.

L'autre objectif, c'est d'offrir à la périphérie des villes un volume de terrains équipés suffisant pour éviter la spéculation. Les Zones d'Aménagement Concerté ont rempli en partie cette fonction dans le passé, malheureusement parfois au prix d'une urbanisation massive et inhumaine. Aujourd'hui, il faut nous orienter vers une politique de petits lotissements de qualité, dans les villes moyennes et en zone rurale. Je suis heureux d'avoir lan-

cé, avant mon départ du Secrétariat d'Etat au logement, une nouvelle aide aux communes qui réalisent de petits lotissements.

Mais ces outils devront peut-être être complétés, car le problème foncier est un grand problème, difficile dans un ancien pays terrien et agricole comme la France, qui subit le choc du développement des villes. Nous faisons à ce sujet, dans « Les Pierres de l'Avenir », quelques suggestions, notamment la création d'un impôt déclaratif qui découragerait les propriétaires d'attendre, pour vendre leurs terrains, que les prix montent. Mais, je le répète, en cette matière, il n'y a pas de solution miracle, il faut que les hommes qui ont reçu mission de veiller à la croissance des villes montrent une grande intelligence, beaucoup de volonté et de courage.

Henri Bourbon - L'urbanisme, c'est un sujet qui passionne maintenant le grand public grâce, en grande partie, aux écologistes. Les gens se sentent tous concernés par les problèmes d'urbanisme, un urbanisme d'ailleurs qui n'est pas seulement celui des grandes villes, mais qui peut être aussi un urbanisme de la campagne, si j'ose avancer cette expression, c'est-à-dire l'urbanisme des petites agglomérations, des bourgs. Comment la politique du logement s'inscrit-elle dans une politique d'urbanisme et de qualité de la vie ?

Jacques Barrot - Nos compatriotes deviennent très attentifs au cadre de vie. La création d'un ministère unique pour l'environnement et le cadre de vie marque, dans

notre vie nationale, une prise de conscience extrêmement salutaire. Le cadre de vie dépend de tous les intervenants, depuis l'élu local jusqu'au conducteur de chantier, en passant par l'usager, c'est-à-dire par chacun d'entre nous. Il y a toute une mentalité nouvelle à promouvoir.

Mais le souci légitime de l'environnement ne doit pas fournir à certains citoyens l'occasion d'un nouvel égoïsme. Il ne faut pas que ceux qui bénéficient d'un cadre de vie agréable en refusent l'accès à d'autres sous prétexte qu'eux-mêmes sont déjà installés, et bien installés... Or la protestation de certaines associations vise parfois à favoriser le maintien des situations acquises.

Henri Bourbon - Votre livre est-il seulement un bilan ou a-t-il une ambition plus haute ?

Jacques Barrot - Le mot « bilan » évoque toujours des colonnes de chiffres et de références un peu fastidieuses, c'est-à-dire le contraire même de l'expérience que nous avons vécue, et que nous avons voulu, par ce livre, faire partager- je dis « nous », car il s'agit, bien entendu, du travail de toute une équipe. Nous nous sommes lancés dans cette aventure afin de concrétiser, dans le secteur qui nous était confié, la volonté de changement exprimée maintes fois par le Président de la République. Telle est en effet notre ambition la plus haute : *ancrer la démocratie française dans les faits.*

(1) Editions France Empire

AUX ORIGINES DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE

LES DOCTRINES POLITIQUES DE L'AVENIR

par Jean-Yves CHEVALLIER

La Démocratie chrétienne comme philosophie et comme mouvement historique est très mal connue et finalement très méconnue. S'interroger sur ses origines n'est pas une mauvaise manière de la comprendre dans son épaisseur historique et de la situer dans sa nouveauté insolite et dans son efficacité future. Le catholicisme libéral n'est pas toute la démocratie chrétienne, il lui manque la dimension du social mais il en est une composante et un pressentiment. A une époque où le libéralisme était lié à une conception bourgeoise et anticléricale de la vie politique, le catholicisme libéral a eu le mérite de distinguer dans le libéralisme le médiocre et le meilleur et de comprendre suivant la devise de « L'AVENIR » que « la liberté ne tue pas Dieu ».

Les ouvrages de vulgarisation historique donnent généralement pour origines de la démocratie chrétienne en France le mouvement politique lancé par la publication, brève mais retentissante du journal « L'AVENIR », d'août 1830 à novembre 1831.

De ce fait, la démocratie chrétienne, du *Sillon* au N.R.P., s'est toujours réclamé de ces grands ancêtres que furent les catholiques libéraux de « L'AVENIR » : Lamennais, Lacordaire, Montalembert, Gerbet, de Caux, etc...

Il n'y a aucune raison de contester cette filiation, d'autant plus qu'elle est principalement *spirituelle* et que dans cette sorte de reconnaissance et d'admiration que des

disciples ou des émules vouent à des maîtres et prédécesseurs, la libre volonté entre pour une part, la meilleure, qui ne saurait lui être ôtée.

Mais cette liberté de choix ne supprime pas le droit d'intervention de l'esprit critique qui est celui du jugement vrai, de la recherche de la vérité, et qui, à ce titre, ne pourra s'empêcher de remarquer les différences qu'il y a entre le catholicisme libéral et la démocratie chrétienne.

Il n'est pas douteux que, là comme ailleurs, la meilleure façon de faire la part exacte des ressemblances et des différences sera de s'appuyer sur les textes, selon la plus classique des méthodes historiques.

Nous nous proposons donc de rechercher pour une première illustration, dans le domaine de la politique intérieure, dans la collection même des articles et publications de « L'AVENIR » l'origine commune du catholicisme libéral et de la démocratie d'inspiration chrétienne.

Une réunion de ces articles et leur publication assortie d'annotations très complètes et très savantes a été faite par le professeur Guido Verucci et éditée en Italie sous le titre *L'Avenir* (1830-1831) anthologie critique (1).

Il s'agit d'un indispensable instrument de travail. En France, où il nous concerne au premier chef, on ne saurait trop l'apprécier.

*
* *

La première des *doctrines* de « L'AVENIR », celle qui est répétée presque quotidiennement et sous la plume de presque tous ses collaborateurs, sur tous les tons et à tout propos, c'est celle de la *liberté*.

Pour les catholiques libéraux, la liberté c'est l'exercice d'un droit reconnu par le pouvoir (La Charte) ou s'inscrit dans la religion, donc reconnu par Dieu (« Dieu et la liberté »). Pour faire reconnaître et appliquer ce droit, les hommes de « L'AVENIR » proposeront à leurs concitoyens, qui se veulent libres, comme ils ont civilement le droit de l'être, un *pacte* de liberté. Ils entendent par là, persuader les hommes du parti libéral que la liberté religieuse est une liberté au même titre que les autres et que ceux des catholiques qui la demandent, par motif de conscience, sont prêts à combattre en même temps pour *toutes* les libertés.

Il y aura donc dans la bataille de « L'AVENIR » une action en faveur de la liberté religieuse, c'est-à-dire *pratiquement* en faveur de la séparation de l'Église et de l'État. Mais ce n'est pas au nom de la doctrine catholique que cette séparation est réclamée. C'est au nom de la pluralité des croyances et des opinions en France constatée comme un *fait*. Si la société française était encore ce qu'elle était au Moyen Âge — pour lequel les catholiques de « L'AVENIR » sont pleins d'admiration — alors, il ne serait pas question de séparation de l'Église et de l'État. Mais les temps ont changé et la société aussi... (2).

Pareillement, une action sera menée en faveur de la liberté d'éducation contre le monopole de l'Université dans laquelle Lacordaire et Montalembert s'illustreront particulièrement, lors de l'ouverture illégale de l'école de la rue de Grenelle et du procès devant la Chambre des Pairs qui s'en suivit.

Dans le domaine de la politique intérieure, le combat pour les libertés civiles et politiques sera plus vigoureux et fera bientôt de « L'AVENIR » l'organe et le porte-parole d'un mouvement d'avant-garde. Mais il faudrait

y regarder d'un peu plus près avant de faire entrer ces doctrines dans une classification de droite et de gauche, conforme à notre mentalité d'aujourd'hui.

« L'AVENIR » réclame l'abolition du cens électoral, comme une mesure de justice, le critère de celle-ci ne devant pas être l'argent ni la fortune. Mais s'il appelle ainsi davantage d'électeurs à l'exercice légitime de leurs droits civiques, « L'AVENIR » estime le suffrage universel indirect plus mesuré et plus sensé que le suffrage universel direct qu'il désapprouve. De même, s'il rapproche la monarchie constitutionnelle de la République au point de tenir ces régimes pour équivalents, (l'important c'est la Charte, c'est-à-dire la Constitution) il revendique avec la dernière énergie l'exercice des libertés communales, provinciales et la décentralisation du pouvoir.

En politique extérieure où ses interventions seront constantes, toujours véhémentes et souvent violentes, L'AVENIR, dans sa courte parution, verra posés à l'Europe les problèmes relatifs à l'existence des minorités catholiques et nationales d'Irlande contre le régime d'Angleterre, de Belgique contre le Royaume de Hollande, et de la Pologne asservie à l'Empire russe.

Ses prises de position caractérisées par une position éloquente *inouïe* jusqu'alors de la part des catholiques intervenant dans les affaires publiques et si étrangères, dans leur forme sinon dans le fond, à la diplomatie de l'Église, provoqueront une gêne certaine dans les milieux catholiques autant que dans les chancelleries européennes (faut-il rappeler l'hostilité de Metternich à l'égard de Lamennais et de son journal ?).

La politique extérieure sera donc l'une des causes qui amèneront la suspension du journal, puis la condamnation de certaines de ses thèses par l'encyclique *Mirari vos* (1834).

Il s'agissait là de la manifestation d'un prophétisme qui n'était pas sans fondement ni justification mais qui avait le malheur d'être sans mandat et le tort de soulever trop souvent des querelles, inopportunes notamment dans l'ordre théologique où ses appréciations en matière d'histoire religieuse pouvaient passer, alors, pour scandaleuses.

*
* *

Le prospectus de « L'AVENIR » écrit par l'abbé Gerbet fut publié le 20 avril 1830. Il annonçait le journal dont le premier numéro sortit le 16 octobre 1830 (3) avec en sous-titre *Journal politique scientifique et littéraire* et pour devise : *Dieu et la liberté*. Les fondateurs en étaient Lamennais, Gerbet, de Coux, mais c'est un certain Harel du Tancrel qui en avait été le véritable initiateur. C'est lui qui était allé trouver Lamennais pour lui demander de prendre la direction du journal. Et Lamennais ne demandait qu'à accepter.

Dès la première phrase du prospectus, on entrait dans le vif du sujet « La majorité des français veut la religion et la liberté ».

Il y a dans cette courte et simple proposition les trois piliers de la doctrine et de l'action que « L'AVENIR » va représenter.

La majorité veut c'est la conception démocratique, ce n'est plus : Le Roi dit : *Nous voulons,*

La religion, c'est-à-dire le catholicisme qui est, Napoléon l'a reconnu dans le Concordat, « la religion de la majorité des Français »,

La liberté, c'est évidemment dans la suite du propos la liberté-de-la-religion, son affranchissement du pouvoir temporel dont le joug a été si lourd sous l'Empire, si encombrant sous la Restauration et qui a un allié dans la place avec le gallicanisme auquel la plupart des évêques français sont soupçonnés d'être encore tout dévoués.

Mais la liberté, c'est aussi celle qu'il a conquise : la liberté de 1789, celle qui a reçu droit de cité dans la Charte, non plus la Charte périmée de 1814, mais l'actuelle qui vient d'être proclamée à l'avènement du roi des Français, Louis Philippe, la Charte de 1830.

Le thème de la liberté dans « L'AVENIR » sera donc constamment marqué de cette ambivalence religieuse et politique. Le combat de « L'AVENIR » sera mené en faveur de la liberté religieuse, mais d'abord et davantage contre les sortes d'ennemis de l'intérieur que sont les « hommes sincèrement religieux qui ne sont pas encore entrés ou n'entrent qu'avec peine dans les doctrines de la liberté ». Et cela par la faute du « despotisme qui sous Louis XIV fut définitivement constitué dans l'Etat (et) s'étendit aussi sur l'Eglise ». « Une théologie secrète (4) détruisant l'ancienne notion du pouvoir et de l'obéissance présente la volonté du prince comme la source de tous les droits. Elle plaça l'arbitraire sous l'égide sacrée de la religion et n'offrit aux peuples d'autres ressources contre les plus monstrueux abus de la force qu'une résignation éternelle. Ces principes, une fois posés, leurs conséquences se développant graduellement s'organisèrent en un vaste mouvement de servitude, en même temps que les sentiments d'honneur, de légitime indépendance, s'affaiblissaient rapidement sous l'empire de nouvelles doctrines ; et voilà comment les hommes qui confondaient avec le catholicisme une théologie batarde qui l'altérait furent conduits par cette illusion fatale à former au nom de la religion, un parti antipathique à toutes les idées de progrès et de liberté ».

Ainsi, dès la première page de son prospectus et au lendemain même d'une Révolution qui avait vu le sac de l'archevêché de Paris et dont les manifestations antireligieuses étaient assez fortes pour que les prêtres n'osassent sortir dans la rue dans leur costume ecclésiastique. « L'AVENIR » a déclaré la guerre à la majorité de la majorité catholique des Français et offert son alliance à d'incertains alliés « les libéraux » qui ne marqueront aucun empressement à l'accepter. L'échec était, sinon

assuré, du moins bien préparé.

Les hommes de « L'AVENIR » croient en effet pouvoir s'entendre non avec les libéraux révolutionnaires, héritiers de la vieille école du XVIII^e siècle antireligieux et révolutionnaire, mais avec les jeunes libéraux qui se bornent à réclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat « séparation nécessaire pour l'Eglise et que tous les catholiques éclairés réclament également ». De leur côté, les amis de la religion qui veulent pour elle la liberté n'ont rien à craindre d'une « législation qui consacrerait toutes les libertés politiques ».

Ils insistent sur le fait que les catholiques ne doivent pas redouter ni la liberté de la presse, dont ils pourront au contraire tirer profit, ni la destruction du monopole de l'éducation qui ne sera (c'est écrit en toutes lettres) que le moyen de fournir à la population catholique, qui forme la majorité de la nation, les moyens de conquérir la pleine jouissance de tous ses droits.

Si les catholiques entrent en « gens de cœur et de résolution dans la liberté, ils y seront invincibles. »

Ils constitueront bientôt, avec les libéraux du genre « doctrinaire », entre les deux partis qui vont se décomposant — le parti du despotisme et le parti du libéralisme, révolutionnaire et jacobin, — un troisième parti qui existe déjà et marche à la conquête de l'avenir.

*
* *

Le libéralisme de « L'AVENIR » était, si l'on peut dire, intégral. Mais en même temps simple et dépourvu d'arrière pensées. Voulez-vous sincèrement la liberté religieuse, demandera Lamennais, aux hommes dont les idées diffèrent de ces croyances, la liberté religieuse, la liberté d'éducation, sans laquelle il n'est point de liberté religieuse, vous êtes des nôtres et nous sommes des vôtres aussi, car nous voulons non moins sincèrement avec la liberté de la presse les libertés politiques et civiles compatibles avec le maintien de l'ordre. Toutes celles que les peuples dans le développement graduel de leur vie peuvent supporter leur sont dûes et leur progrès dans la civilisation se mesure par leur progrès non fictif mais réel dans la liberté ».

La liberté de la presse a été l'une des conquêtes, la plus affirmée peut-être de la Révolution de juillet. Mais elle est menacée, non point par de nouvelles ordonnances à la façon de Charles X, bien sûr, mais plus dangereusement par des actes du gouvernement qui consistent en lourdes charges fiscales et cautionnements excessifs. « L'AVENIR » s'indigne et gronde : « *Nous verrons si vous respectez la Charte et ses promesses... Il sera donc facile de voir si vous n'avez de respect que pour le budget, de sympathie que pour le fisc. Voilà que pour premier acte, vous avez sacrifié l'une de nos libertés à votre budget : c'est déjà une tache à effacer. Nous vous attendons aux autres questions comme à celles-ci ; nous compterons ces questions une à une* »

la face de la France et vous répondrez à la France de ses libertés » (5).

Mais la liberté de la presse, « L'AVENIR », sous la plume de Lacordaire, le 12 juin 1831, le reconnaît, a fait peur à beaucoup de catholiques qui ne peuvent comprendre qu'on laisse à l'erreur la faculté de se produire et de se défendre contre la vérité. Il leur semble que l'ordre est détruit par cela seul que le mensonge traite avec elle d'égal à égal d'autant plus que la vérité se sert d'armes nécessairement inférieures et comme à demi brisées ».

A cette objection de conscience, s'il en est, Lacordaire répond à sa manière en élevant le débat : « La liberté de la presse, dit-il, n'implique qu'une chose, qui peut déplaire à ceux qui ne sont pas catholiques, mais que les catholiques sont forcés d'admettre, c'est qu'il n'existe aucun tribunal civil capable de discerner le vrai du faux en matière politique et religieuse, d'où il suit qu'aucun tribunal civil n'a le droit de se constituer a priori, par voie de censure, juge suprême de la vérité » (6). Mais ce tribunal, composé de douze jurés ne juge qu'au nom de l'opinion commune. Il est à tout prendre préférable à la censure qui n'est pas autre chose que la substitution du prince au Pape... La censure est un « despotisme impie qui n'a pas de nom. C'est M. de Montalivet fait Dieu ». Et nous voici, heureusement en plein métaphysique. « Loin que l'ordre soit détruit par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce combat même qui est l'ordre primitif et universel ». « L'enfer n'existe que parce que la censure est impossible à Dieu même : il a préféré du moins au régime de la censure le régime de l'enfer... » Je n'ai jamais compris, pour ma part, comment les catholiques se révoltent contre la liberté de la presse à cause des maux dont elle est la source, eux qui ne se révoltent pas contre la liberté morale, malgré le déluge effroyable de crimes et de malheurs dont elle a inondé l'univers. Si Dieu eût raisonné comme M. de Villèle, le monde eût été heureux, aussi heureux qu'un moulin peut l'être sous une monarchie ; mais Dieu voulait que le monde fut homme, dût-il lui en coûter l'éternité ».

Cependant, Lacordaire trouvera encore pour défendre la liberté de la presse, « cette partie essentielle de notre doctrine », d'autres arguments que théologiques. Même s'il se fait des illusions sur le pouvoir intellectuel de l'opinion (« ce sont aujourd'hui les lecteurs qui façonnent à leur gré celle de leurs journaux ») et s'il affirme que « la plus stupide crédulité » ne se laissera pas prendre aux palinodies des « feuilles sans doctrine », il voit dans la liberté de la presse un moyen d'action favorable au développement d'une politique de décentralisation. (« Nous appelons des mêmes vœux et la liberté de la presse et la décentralisation » (7) « C'est par la presse locale qu'on recouvrera et qu'on pourra conserver ensuite ces franchises provinciales, si nécessaires au bon ordre public parce qu'en fournissant un aliment aux ambitions diverses qui se groupent aujourd'hui autour, elles le rendent inhabile à contracter par ses actes ou par nombreux agents, les intérêts généraux du pays ».

La liberté de la presse est bien « la plus précieuse de toutes nos libertés, puisqu'avec elle nous pouvons légalement conquérir toutes les autres ».

Parmi « toutes les autres libertés » les libertés communales sont de celles auxquelles « L'AVENIR » attache le plus d'importance et pour lesquelles sa campagne sera incessante. Dans un article du 31 décembre 1830, intitulé *Du régime administratif en France et des abus de la centralisation* (8) le rédacteur dont le nom n'est point indiqué (mais qui pourrait être Harel du Tancred) s'efforce avec la meilleure argumentation et une très bonne connaissance de la chose publique de convaincre « le pouvoir qu'il est de son intérêt, aujourd'hui et peut-être plus que jamais de fonder, en partie du moins, sur des bases différentes, un système nouveau d'administration publique ».

Suit une étude, aussi complète que possible dans un article de quelques pages, du système administratif de la France où l'on voit la place prépondérante qu'y occupe l'administration politique relevant des trois ministères principaux : Intérieur, Instruction publique et Finances.

Mais conclut l'auteur, « nous ne voulons rien enlever au pouvoir de ce qui lui est nécessaire pour maintenir l'ordre et nous préserver de l'anarchie, car sans ordre point de liberté ».

Dans un article suivant (9), intitulé *Des bases politiques d'une réorganisation de la France*, Harel du Tancred entend rechercher les conditions, les bases possibles et les plus praticables d'une réorganisation sociale. Il examine ce qui a été fait successivement « depuis la démolition de l'ancienne constitution féodale, la monarchie altière de Louis XIV, puis la république et ses excès, puis l'empire. La restauration est venue ensuite essayant de reconstruire d'une manière timide et d'après un plan étroit la France ancienne. Maintenant se sont présentés d'autres architectes politiques. L'expérience ne leur a rien appris, rien fait oublier ». « Mais on n'impose pas un régime social. On ne fait pas sans éléments préexistants une monarchie anglaise ou une république. Il faut des réalités pour fonder un Etat... Tout ce que l'on construira d'après un plan arbitraire sera sans fondement social, sans racines dans le sol et autant en emportera le vent des résolutions ».

Or, quelles sont les bases naturelles d'une réorganisation de la France telle qu'elle est aujourd'hui ? « On n'y trouve plus les anciens ordres qui composaient jadis l'Etat... Il n'y a plus également de corporations, de classes et par conséquent plus de classifications possibles dans l'Etat... Tout a passé sous le niveau des révolutions... »

« Que reste-t-il donc comme élément de sociabilité ? Comme base d'une constitution politique ? Une seule chose, l'unité naturelle de la famille et l'unité plus étendue qui dérive de la première, celle de la commune. Négliger ces éléments premiers et la province qui en fait une société intellectuelle et vous n'avez plus que des individus. Une société qui se réduit à une collection d'individualités n'est que l'égoïsme humain s'exprimant sous ses formes infiniment multiples. L'ordre y relève du despotisme. Voilà donc l'état humiliant où vous nous conduirez en voulant tout centraliser, en refusant à la commune, à la province, le droit de s'organiser à sa manière et selon que l'exigent ses besoins particuliers ».

Le premier soin d'hommes d'état véritables serait donc de donner à la France une organisation municipale (mais d'où toute classification politique d'après le cens serait abolie). Car, si la vie politique réelle se trouve dans la commune, l'organisation municipale est la loi vitale de l'État. C'est d'elle que sortirait le système d'élection le plus naturel. Les notables des communes et des provinces, administrateurs et conseillers se présenteraient alors comme les organes légitimes du pays, comme une sorte d'états provinciaux et formeraient pour toute la durée de leur dignité électorale, le véritable corps électoral politique.

Ainsi, la Chambre élective serait éventuellement l'expression du pays, la représentation nationale (« On a beau faire d'habiles combinaisons électorales, une ou plusieurs classes ne sont pas la société tout entière »).

Cela dit, restait un problème difficile à résoudre : celui du suffrage universel. Du Tancrel voit ce problème résolu (il ne l'était pas à l'époque) moyennant une bonne organisation municipale dans laquelle seraient supprimées les conditions restrictives (c'est à dire la fortune) pour être électeur et éligible. Cette organisation ne reconnaît pas un suffrage universel direct, mais un suffrage indirect comme aujourd'hui pour le Sénat.

« L'AVENIR » proposait ce qu'il appelait un véritable système administratif qui, présenté dans un long article du 14 novembre 1831 et intitulé *De l'organisation communale et départementale*, développait un véritable projet de constitution *Loi suprême des Français*, en plusieurs parties dont voici les premiers alinéas :

« La liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté de presse, la liberté d'association appartiennent à tous les Français.

Ils sont égaux devant la loi et ils ne sont tenus de n'obéir qu'à la loi, excepté dans les cas qu'elle a elle-même déterminés. La commune et la province sont administrées par les mandataires nommés par elles ; leurs attributions sont déterminées par la loi.

Le roi est inviolable et ses ministres responsables. Le mandat des députés est illimité. Toute loi restrictive des libertés de conscience, d'enseignement, de presse ou d'association est une loi faite sans mandat. Elle est radicalement nulle » etc...

Puis vient l'organisation électorale qui prévoit la division du royaume en provinces, celles-ci en arrondissements et les arrondissements en communes. Les communes sont dotées d'un conseil municipal élu par tout Français jouissant de ses droits civils. Il y a une Chambre des Communes, Chambre haute ou Sénat, composée des députés (un par arrondissement) élus par les maires et conseillers municipaux des communes de chaque arrondissement. Et il y a un conseil de province comprenant deux ou trois députés par arrondissement

élus de la même manière. Il assure le pouvoir législatif de la province et une commission de douze membres en assure le pouvoir exécutif.

Un commissaire du roi est délégué au conseil de la province et en préside l'assemblée. Il a des pouvoirs d'arbitrage.

A vrai dire, ce système réduisait les pouvoirs royaux. Consciemment. « *Et l'on ne croit pas que l'autorité royale perde beaucoup à être ainsi restreinte. Les étroites limites que nous lui assignons la dégagent d'une responsabilité qui l'écrase aujourd'hui... On peut regretter le temps où le souverain était davantage ; mais ces temps ne sont plus et ceux qui ne comprennent point cette vérité ne la ressusciteront plus...* »

Les rédacteurs de « L'AVENIR » qui ont rallié le régime issu de la Révolution de Juillet ne sont pas opposés à la monarchie. Mais ils prennent soin de se différencier d'une tradition catholique monarchiste comme d'une conception libérale d'inspiration révolutionnaire et c'est au nom de la véritable doctrine politique du catholicisme qu'ils justifient leur position. « *Il est des libéraux, écrit Rohrbacher, qui se moquent du droit divin des rois ; il est des catholiques qui ont en aversion la souveraineté des peuples. Les uns et les autres regardent ces deux choses comme incompatibles. Les uns et les autres se trompent. Pour le prouver, nous n'avons qu'à rappeler la foi de l'Eglise et l'enseigner.* »

Et le savant jésuite, invoquant l'enseignement séculaire des théologiens et des canonistes les plus illustres, rappelle qu'il n'est de souveraineté que de Dieu et que c'est de Dieu que les souverains reçoivent leur autorité, mais non pas sans intermédiaire. Avec Suarez, il explique que « *la Souveraineté vient de Dieu, immédiatement, du peuple et par le peuple, à l'individu ou au Sénat gouvernant et cela d'après la nature même des choses.* » « *C'est un pacte général de la société humaine d'obéir à ses rois, disait Saint-Augustin. Par ces paroles, le saint Docteur « fait entendre que la royauté et l'obéissance qu'on lui doit ont leur fondement dans le pacte de la société humaine.* »

Les catholiques français, ajoute l'auteur de l'article seront bien surpris d'apprendre que cette doctrine est celle des docteurs et théologiens français de Gerson à Fénelon en passant par Bossuet, lequel disait « *Nous ne nous arrêterons point à ce que l'anonyme prouve longuement, savoir que la puissance des rois n'est pas tellement de Dieu, qu'elle ne soit aussi du consentement des peuples, personne ne nie cela...* »

Mais, objectera-t-on, « *la souveraineté du peuple n'a-t-elle pas inondé l'Europe de crimes et de calamités ? Et bien oui. Mais la souveraineté du peuple c'était à nous catholiques français, de l'assumer, c'était à nous hier et nous l'avons laissé jouer, tantôt à une coterie d'intrigants, tantôt à une poignée de monstres.* » « *Catholiques de France, permettez-moi de vous le dire, si la doctrine de la souveraineté du peuple a fait du mal dans notre patrie et ailleurs, c'est en grande partie notre faute.* »

Désormais, il doit en être autrement « *Le peuple catholique gardera la fidélité qu'il a promise à son Roi, tant que le Roi gardera la fidélité qu'il a promise à son peuple. Ce pacte, juré de part et d'autre contient deux parties : l'une est immuable ; la loi constitutive de l'humanité, la loi de Dieu ; l'autre libre et conventionnelle, les lois constitutives de la société nationale, lois humaines.* »

Les catholiques de France ont à remplir leur devoir de peuple chrétien, puisqu'ils ont été à l'origine de la constitution d'une nation politiquement chrétienne. Trop souvent « *contents de faire leur devoir d'individu, ils ont négligé leur devoir de peuple* ».

Le thème de l'engagement des catholiques apparaît ici dans « L'AVENIR » solennellement proclamé. Il sera repris maintes fois, notamment à propos des élections.

A la suite de l'envoi à la Chambre des députés d'une pétition en faveur de la liberté d'enseignement inscrite dans la Charte du 7 août 1830, « L'AVENIR » engage les catholiques à prendre en mains le sort de cette liberté (10).

« *Catholiques français, un grand mouvement s'opère parmi vous. Vos pétitions arrivent ; vos associations légales se forment, vos poursuites judiciaires contre des fonctionnaires prévaricateurs commencent, vos électeurs avant d'accorder leurs suffrages en stipulent les conditions. Il y a trois mois vous étiez encore immobiles. Aujourd'hui vous marchez.*

... *Marchez à de nouveaux succès.*

... *Au nom de Dieu, marchez aux élections. Redoublez donc d'activité : il faut que le mouvement pétitionnaire comme on disait naguère en Belgique se propage partout ; que les pères de famille, les électeurs et les prêtres, se mettent à la tête, que les voix de plusieurs milliers de consciences arrivent aux Chambres comme une seule voix.*

Intérêts et devoirs des catholiques (11) sont liés pour obtenir l'application de la Charte. Lamennais s'adressant aux catholiques, leur clame : « *Adressez-vous aux Chambres, qu'elles retentissent de vos griefs et de vos vœux légitimes. Il est temps que la loi fondamentale soit une vérité et il dépend de vous qu'elle le devienne, car la liberté, retenez le bien, se prend et n'est jamais volontairement donnée.* »

Parmi ces devoirs il y a bien sûr le « devoir électoral ». « L'AVENIR » rappelle aux catholiques qu'ils sont dépositaires d'une partie du pouvoir et que cela les oblige en conscience. « *Les catholiques électeurs n'ont pas de temps à perdre. Qu'ils se pressent d'accomplir les formalités ordonnées par la loi afin qu'aucun d'eux ne compromette ses droits par sa négligence et ne s'ôte la part qui lui est donnée dans les affaires du pays* (12).

« *Les catholiques ont des injures à venger, des droits à acquérir, des habitudes à prendre, une place vide à remplir glorieusement.* »

Puis une consigne de vote qui sera redonnée en d'au-

tres occasions « *Des voix s'achètent toujours cher en un jour d'élection. Les catholiques vendent les leurs s'ils sont en minorité et ils ne s'en cachent pas, ils les vendront au plus offrant, ils afficheront aux portes de la salle : Tant de voix catholiques à celui qui jurera de voter le plus de lois libérales.* »

Ailleurs, « L'AVENIR » annonce que s'il n'y a pas encore de parti catholique en raison du faible nombre des catholiques libéraux, il s'en formera un à propos de la liberté d'éducation qui sera la raison d'être de l'action catholique dans la politique, dans la première moitié du XIX^e siècle. Et Montalembert sera le chef de ce parti qui fera voter la loi Falloux.

*

* *

Il y aurait beaucoup à dire sur les doctrines de « L'AVENIR ». Un gros ouvrage y suffirait à peine qui reprendrait l'énoncé et l'examen de ces doctrines sous la rubrique qui convient à chacune d'elles.

Nous avons voulu, dans les quelques pages précédentes, nous en tenir aux doctrines de la seule politique intérieure française pour en montrer la qualité, le sérieux, l'originalité qui font des catholiques libéraux de 1830 des libéraux de leur propre race — sui generis — à peine des « raliés » (à la Révolution de Juillet) et pas du tout des « suiveurs ».

Ces précurseurs voient plus loin et plus grand qu'un rôle à jouer et une place à tenir dans une république parlementaire.

Le catholicisme libéral de 1830 est plus qu'un phénomène contingent, lié à la circonstance historique. Il n'est enraciné dans son présent que pour tirer du passé des leçons qui portent pour le futur. S'appeler « L'AVENIR » était la plus raisonnable des audaces.

Jean-Yves CHEVALLIER

(1) Collection Histoire et Politique, Editions d'Histoire et de Littérature, Rome 1967.

(2) Cf. L'article de l'Abbé Gerbet du 11 janvier 1831 « **De l'histoire : un mot sur le Moyen-Age, l'âge présent, l'âge futur.** »

(3) Et le dernier le 15 novembre 1831.

(4) C'est Bossuet dont la parole nourrit l'Eglise de France jusqu'à la moitié du siècle (cf. le témoignage de Renan dans *Ses souvenirs d'enfance et de jeunesse* sur le Séminaire de Saint-Sulpice) qui est ici visé.

(5) 10 novembre 1830 « **De la liberté de la presse.** »

(6) Voilà qui montre d'avance la vanité et le non sens des jugements condamnant *Les fleurs du Mal* ou *Madame Bovary*, etc...

(7) Article de Lacordaire du 27 juin 1831 **Encore la liberté de la presse.** On lit dans le même article qu'« une des conséquences de la décentralisation à laquelle il faudra bien que le pouvoir consente sous peine de mort, sera de restituer aux provinces le droit de nommer à la plupart des fonctions publiques des localités ».

(8) p. 204 à 210

(9) 3 juillet 1831.

(10) **Aux catholiques français** (11 février 1831).

(11) Article du 7 avril 1831

(12) *Aux catholiques électeurs* (26 avril 1831).

DESHONORER LA TERREUR

par Etienne BORNE

Il paraît, à ce qu'on lit et à ce qu'on entend, que l'enlèvement d'Aldo Moro, les semaines de torture qui lui ont été infligées par la plus lâche des violences, l'incroyable défi lancé à un Etat sommé de sacrifier l'un de ses plus hauts et plus constants serviteurs pour sauver un minimum vital d'autorité, sont des phénomènes uniquement italiens explicables par des causes spécifiquement italiennes. Et il n'est pas faux qu'à la suite d'un morcellement séculaire, auquel une politique régionaliste précipitamment conduite, a donné un regain d'actualité, l'Etat italien, récent, mal enraciné, incarné en des régimes contradictoires souffre notamment dans la dernière décennie et depuis la fin du miracle économique, d'une anémie pernicieuse chronique qui le rend vulnérable à l'audacieuse insolence des agressions intérieures.

De plus le souvenir du fascisme à créé la plus funeste des confusions entre l'autorité qui est la santé de l'Etat et un autoritarisme proprement tyrannique qui cachait sous de faux-semblants de prestige un destin de ruine et de mort ; dans la crainte panique que la fermeté n'ait un air fascisant, des mœurs et des institutions d'un libéralisme mou désarmaient peu à peu la police, la justice, l'administration, qui font aujourd'hui la preuve de leur impuissance.

Enfin les partis italiens, lointaines réminiscence de la « gens » romaine ou habitudes communautaires répandues sur les rivages méditerranéens, ont complaisamment entretenu des clientèles où l'on se sentait bien au chaud ensemble et protégé même le cas échéant de la rigueur des lois, pratique qui s'accorde mal avec ce civisme dont on sait depuis Montesquieu qu'il est la vertu, c'est-à-dire la force et la justification morale d'une démocratie.

Une telle analyse du mal italien est fort rassurante pour nous autres Français. Dégénérescence politique accélérée au-delà des Alpes et en deçà un Etat, au moins par comparaison en passable et relatif équilibre. Ne nous laissons pas abuser cependant par les disproportions de la conjoncture. Le défi lancé par les Brigades rouges à l'Etat italien vise aussi tout Etat démocratique, le nôtre compris et les premiers responsables de la politique française ne s'y sont pas trompés. Raymond Barre a brièvement et fortement tiré la bonne philosophie de l'événement en disant que cet attentat était « tragique pour la démocratie ». Et François Mitterrand lors de la séance de rentrée de la nouvelle législature a, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, su joindre, à sa manière, la sensibilité humaine à la rigueur du jugement en mettant hors de toute civilisation des criminels qui jouent avec la

vie et la mort « d'un homme abandonné, démuné de tout, même de sa solitude », et il ajoutait « ne parlons pas du mal allemand ou du mal italien comme si nous n'étions pas concernés ». Et puisque voilà de bonnes cautions, plus fortes encore de leurs convergences, comment ne pas conclure qu'en cette dramatique affaire, nous devrions, nous autres Français, nous sentir tous Italiens ?

Plus particulièrement ici, dans cette revue, à cause des liens que beaucoup d'entre nous ont avec les idéaux de cette Démocratie-Chrétienne qui aujourd'hui a l'honneur d'être la cible d'un fanatisme sadique qui une fois de plus dans l'histoire déshonore l'idée même de révolution. Plus généralement parce que entre le terrorisme et la démocratie, c'est-à-dire l'Etat du droit et de la loi, est désormais engagée une guerre inexpiable qui ne connaît pas de frontières. Car le terrorisme, aujourd'hui, n'est pas le fait d'une poignée d'anarchistes, comme il s'en trouve à la fin du siècle dernier, sans projet politique et qui par la bombe ou le revolver exprimaient une haine de la société, toute gratuite, j'allais dire surréaliste. Dans le dernier quart de ce siècle le terrorisme est organisé internationalement, il est italien et allemand, mais aussi bien palestinien et japonais, avec les mêmes disciplines internes, les mêmes techniques d'action, dont la prise d'otages est la plus odieusement significative, et surtout une même idéologie qui est en fin de compte son arme la plus redoutable.

Ce mur dont parlait François Mitterrand, qu'il faudrait « avoir le courage d'élever contre cette peste » il devrait d'abord interrompre la contagion d'une peste idéologique. Car la sinistre parodie de philosophie politique dont se réclame le terrorisme trouve trop aisément crédit dans certains milieux intellectuels où on trembla de ne pas paraître assez à gauche si on condamnait le terrorisme, comme il se devrait, c'est-à-dire inconditionnellement et absolument.

On connaît la diabolique dialectique : la terreur du terroriste n'est qu'une terreur seconde, littéralement de ré-action contre une terreur première antérieure qui est celle de l'Etat capitaliste, auquel l'idée démocratique sert de paravent idéologique ; peut-être même faudrait-il aller jusqu'à dire que tout Etat se définit par le monopole organisé de la violence, et que le terroriste, agresseur des pouvoirs établis, ne serait littéralement qu'un contre-terroriste qui use de la violence contre une violence qu'on dit institutionnelle et dont on décrète qu'elle est la pire. Le terrorisme brillerait alors du sombre éclat d'une justice sauvage qui arrache son faisceau au licteur en tête du cortège pour retourner contre le magistrat qui

le suit, et désormais désemparé, la hache et les verges de cette force instituée à laquelle il faut faire avouer en la bafouant, qu'elle n'est que violence. L'autre, c'est-à-dire l'État, a commencé et il est l'original et principal coupable.

La gauche intellectuelle a du mal à se dépêtrer de cette dialectique à laquelle il lui arrive de faire révérence au moment même où, saisie par l'évidence, elle ne peut qu'appeler par son nom la barbarie terroriste. Tel l'éditorialiste du « *Nouvel Observateur* », qui a réputation de juge intègre et de haut moraliste et ne s'émeut guère du destin d'Aldo Moro tenant égale sa vertueuse balance entre les bourreaux et la victime. Le président de la démocratie-chrétienne « *était aveugle et violent comme l'est -nécessairement- tout Etat. Le voici victime de la cécité écrasante d'un autre Etat. Même procédé, même institution. L'un vaut l'autre* ». (1) On ne peut donc écrire que torturer, avilir, assassiner un homme de l'État constitue un comportement criminel qu'en se couvrant précautionneusement du côté des criminels et en leur accordant que l'homme torturé, avili en instance d'assassinat était en tant qu'homme de l'État pareillement criminel.

On a bien lu l'abominable trait « *L'un vaut l'autre* ». Certes il y a du bon et même de l'excellent dans le procès qui est fait ensuite de l'idéologie terroriste ; mais à quoi bon avancer, comme il m'est arrivé de le dire ailleurs (2) sous le choc de l'événement, que nul n'a le droit d'user de violence au nom d'un peuple ou d'un prolétariat qui trop abruti ou « vitellisé », comme disait un humoriste, pour savoir ce qu'il veut, a besoin d'une avant-garde qui le sache et le veuille pour lui, si l'État démocratique que le terrorisme entend ruiner moralement et matériellement manque pareillement de principe et de fondement et n'est lui aussi qu'arbitraire et démesuré ? Et puisque désarmer l'autre et retourner l'arme contre lui est désormais de bonne guerre, disons qu'il n'y a en cette affaire d'autre cécité écrasante que celle de Jean Daniel lui-même.

Cécité écrasante en effet que de considérer comme mystificatrice toute notion de légalité ou de légitimité en se refusant de voir que le terrorisme ne s'en prend qu'à l'État démocratique et libéral. On n'a jamais entendu dire que les « Brigades rouges » ou la « Fraction armée rouge » aient homologues ou antennes du côté de l'Allemagne de l'Est ou de la Russie soviétique. Les dissidents, dans ces régimes où le parti communiste occupe irrévérablement et totalitairement l'État contestent moins l'État qu'une certaine terreur d'État, chaude ou froide, avouée ou déguisée et ils ne se battent contre elle que par des moyens non violents et en prenant le risque absolu de le défier à mains nues et face à face, ce qui est l'antithèse proprement héroïque du terrorisme.

Si la terreur d'État et la terreur dite anti-État peuvent être ainsi complices, c'est que, et même lorsque des terreur s'affrontent dans les guerres civiles, il n'y a jamais qu'une seule et même terreur ou plus exactement qu'une seule politique terroriste celle qui fait de la terreur un

moyen de l'emporter et de vaincre et donc de gouverner si le gouvernement est considéré, et c'était la politique du Comité de salut public, comme une guerre menée jour après jour contre un ennemi intérieur auquel est refusée la protection du droit et de la loi. Telle est exactement l'idéologie des terroristes contemporains qui ne sont pas des anarchistes pétris d'utopie ou les poètes noirs de quelque désespoir métaphysique, mais les agents fanatisés d'un anti-État, État clandestin, qui a sa hiérarchie, ses disciplines ses institutions judiciaires et carcérales, un État d'intolérance absolue qui poursuit l'avalissement et la mort de l'adversaire. Ne cédon pas à une babélique confusion des langues. La raison d'État sans humanité est du côté des terrorismes contemporains qui reprennent ainsi la tradition des terreurs historiques, et contre cette raison d'État il y a la raison de l'État, celle qui interdit de répondre à la terreur par la terreur et par exemple de considérer les brigadistes jugés à Turin comme des otages répondant sur leur tête de la vie ou de la mort d'Aldo Moro.

Quoi qu'il en soit de quelques carences spécifiquement italiennes, c'est donc l'État du droit et de la loi qui, par son essence même se trouve en état de faiblesse et d'infériorité devant l'arrogance terroriste. En un sens et quelle que soit l'issue de la passion infligée à Aldo Moro, les Brigades Rouges auront gagné ; elles ont choisi le tragique et le tragique sera vainqueur, que la Démocratie-Chrétienne manque non à la raison d'État mais à la raison de l'État pour sauver celui des siens auquel elle tient le plus, soit que par devoir d'État elle se montre inhumaine envers l'homme qui la dirige et la symbolise.

Victoire scandaleuse et qui appelle d'abord la résistance de l'esprit. C'est la terreur, toutes les terreurs qu'il importe de déshonorer. Déjà l'argumentation dont se satisfaisaient les républicains avancés pour à la fois expliquer et justifier les épisodes terroristes de la Révolution française et que, de Michelet à Mathiez, ils se passaient pieusement de génération en génération se trouve partout en déclin, en attendant la définitive faillite. Si « *la volonté punitive des classes populaires* » trouve un dernier refuge dans la « Grande Encyclopédie Larousse », les nouveaux historiens ne prennent plus en compte une telle fantasmagorie dans laquelle l'idéologie devient mythologie et dont le terrorisme contemporain fait bien voir, sauf écrasante cécité, à qui elle sert et à quoi elle sert.

Il faut le dire et le redire il n'y a pas deux terrorismes, dont l'un serait le commode alibi de l'autre. La terreur est le mode paranoïaque, absolutiste d'une politique intrinsèquement perverse contre laquelle il importe de revitaliser les valeurs démocratiques humanistes, chrétiens. Et il n'est pas surprenant que le terrorisme qui se trompe rarement de cible ait choisi d'assaillir et de mettre à tragique épreuve les hommes et les idéaux d'un grand parti démocrate-chrétien.

Ce texte d'Etienne Borne a été rédigé avant que le martyr d'Aldo Moro s'achève en odieux assassinat.

(1) N.O. 23/4/78 (2) « *La Croix* » du 6/4/78

RETOUR AU XIX^e SIECLE

par Yvan CHRIST

S'il est un fait nouveau dans l'ordre de la conservation du patrimoine architectural, c'est bien la soudaine attention que nos contemporains accordent à ce siècle auquel un Léon Daudet accola l'épithète de « stupide »... (1)

Les charges les plus lourdes pèsent sur le dix-neuvième siècle, que l'on est assurément en droit d'accuser des pires méfaits : plus que d'autres, ce siècle-là ne fut-il pas celui d'un vandalisme que Montalembert qualifiait de « méthodique et réfléchi » et que, dans le même temps, le jeune homme Hugo dénonçait avec une flamboyante véhémence ? Le vandalisme, c'est l'héritage de la Révolution, qui avait dispersé aux quatre vents la fortune de l'histoire, fortune fabuleuse dont le siècle nouveau ramassa confusément ou balaya cavalièrement les miettes avant d'en engranger quelques-unes à son profit et à son usage. La France n'était que lambeaux — placés à la portée de la main, du regard et de l'imagination.

Main quêtuse, regard éperdu, imagination disponible. Il fallait à la fois, recoller les morceaux cassés de l'édifice français, et bâtir, de toutes pièces, un autre édifice. Le dix-neuvième siècle se livra, durant sa carrière, à

cette double besogne. Il y mit plus de bonne volonté que de génie, en restaurant beaucoup, en ne cassant pas moins et en s'appliquant, au vu et au su de l'histoire, à modeler son propre visage. Le siècle de la confusion — celui du vandalisme professionnel, archéologique, édilitaire. Les « bandes noires », Viollet-le-Duc, Haussmann...

Je schématise, je grossis à dessein. Mais ce siècle qui nous obsède, parce que, pour le pire et pour le meilleur, nous lui devons tant, ne fut-il pas, dans toutes ses attitudes, politique, intellectuelle, esthétique, celui qui fut le plus facilement victime du plus extraordinaire *phénomène de grossissement* ?

Le siècle de pastiche... Ce disant, on croyait avoir tout dit. Déjà le disait, sans en employer le terme équivoque et péjoratif, un Alfred de Musset : « *Notre siècle n'a point de formes. Nous n'avons imprimé le cachet de notre temps ni à nos maisons, ni à nos jardins, ni à quoi que ce soit. Nous ne vivons que de débris, comme si la fin du monde était proche* » (2). Ces débris, c'étaient ceux de l'appareil éboulé du Moyen Age, de la Renaissance et du classicisme qui allaient, tour à tour et simultanément, nourrir

(1) *Le stupide XIX^e siècle*, Paris 1922.

(2) *La confession d'un enfant du siècle*, Paris, 1836.

La cour de l'hôtel Menier, avenue Van-Dyck, Paris

l'imagination du plus tâtonnant, du plus déconcertant, du plus irritant des siècles.

*
* *

Le dix-neuvième siècle, c'est l'auberge espagnole. Et c'est un des plus longs de l'histoire puisqu'il s'ouvre dans le tumulte des guerres révolutionnaires et impériales et qu'il se ferme dans l'ouragan de la Première guerre mondiale. On ne peut le définir en une seule formule. Ne commence-t-il pas avec le néo-classicisme, hérité du dix-huitième siècle finissant ? Ne se termine-t-il pas avec le Modern'style, dont il a légué à notre temps le ferment novateur ? N'est-il point passé — avec quel dévorant appétit ! — par le néo-gothique, le néo-renaissance et le néo-baroque ? Tout en sacrifiant à l'historicisme et à l'éclectisme, ce rationalisme n'a-t-il pas ouvert les voies aux techniques les plus audacieuses ? Ne fut-il pas, dans sa maturité, l'âge du feu ? N'établit-il pas, dans sa vieillesse, les fondations de l'âge du béton armé ?

Le siècle de toutes les transitions. Le trait d'union entre la civilisation morte et la civilisation à naître. Ce ne fut parfois qu'un bâtard et un survivant, mais les traces de cette bâtardise et de cette survivance, nous n'avons

pas le droit de les effacer. Qu'on le veuille ou non, elles font partie de notre destin, autant dire de notre vie et de notre continuité fragile et toujours menacée. Si nous persistions à les tenir pour nulles et non avenues, notre temps ne serait plus qu'une énigme. Même si nous ne pouvons aimer d'amour ce siècle-là, nous avons le devoir de ne pas le renier, sous peine de briser la chaîne de notre parentèle.

Du point de vue formel et stylistique, il convient de discerner, au chapitre le plus nourri de ses « pastiches », l'évolution, somme toute régulière et naturelle, du classicisme tel qu'il florissait en France depuis l'épuisement du génie médiéval et la résurgence du génie antique. A ce titre précis, *on est amené à conclure qu'il n'y eut pas de solution de continuité entre 1500 et 1900.*

Bien que faits d'incessants emprunts, extraits du répertoire classique, une maison Louis-Philippe, un immeuble Napoléon III ou Jules Grévy ne sont pas les répliques serviles d'un hôtel Louis XIII ou d'un château Louis XV, mais les produits, plus ou moins subtils suivant les cas, de mille variations exécutées à partir des thèmes qui avaient nourri l'architecture française depuis l'aube de la Renaissance. S'il y eut artifice au cours du

dernier siècle, il ne vint pas de tenaces mainteneurs du classicisme, eussent-ils fini par choir et s'enliser dans l'académisme, mais des partisans romantiques de l'impossible « retour » au Moyen Age, des adeptes échauffés de tous les « ressourcements » idéaux. *Le classicisme fut la norme, le médiévisme, l'accident.*

*
* *

La « récupération » du dix-neuvième siècle, notait, il y a quelques années, l'éditorialiste anonyme de la *Revue de l'art*, « a déjà commencé à ses deux extrémités, le néo-classicisme impérial, le modern style de la fin du siècle ». Solution de facilité eu égard à leur « originalité tranchée ». Reste à interroger puis à sauver effectivement le vaste massif central, qui, sous le rapport esthétique, voire psychologique, semble, au premier abord, le plus malaisé à graver. Et le même éditorialiste d'ajouter : « plus que jamais l'étude du XIX^e siècle implique une approche non sentimentale : analyser, distinguer, préciser les alliances et définir les apports devrait permettre, là comme ailleurs, de retrouver la satisfaction nécessaire à tout accord entre le goût du public, les historiens et les règlements » (3).

Le massif central du dix-neuvième siècle avait pointé dès la Monarchie de juillet. Il poursuivit sa croissance, quasi géologique, sous le second Empire. Il culmina au milieu de la troisième République — avant de s'effriter et de s'effondrer dans les dix ou quinze premières années du siècle nouveau.

Pudique et farouche, la France se refusa toujours, affirme-t-on, à céder à la tentation baroque... Affirmation controuvée, si l'on daigne, entre autre, tenir compte d'un certain dix-neuvième siècle — celui qu'hier on maudissait et que l'on anéantissait, celui qu'aujourd'hui, on se prend à considérer d'un regard neuf, puis à protéger au nom de la loi.

Baroques, dans une large acception de ce terme ambigu, les principaux tenants de l'éclectisme du siècle dernier le furent à leur corps défendant ou non — sinon les mots sont impuissants à éclairer les choses et les faits... Ce ne furent ni des Bernin ni des Borromini, ni des Fischer von Erlach. Aussi bien l'historicisme sans bornes des Lefuel, des Garnier, des Espérandieu, celui qui s'exprime sans frein au Louvre et aux Tuileries, à l'Opéra de Paris, au palais marseillais de Longchamp, s'abreuve-t-il moins aux sources de l'Italie pontificale et tridentine qu'à celles de la France monarchique et classique. Des maîtres ? Ce serait trop dire. De bons élèves ? Ce ne serait pas assez. De brillants sujets ? Voilà qui serait plus équitable.

Une langue classique, parlée avec l'accent baroque. L'âge de la boursouflure et de la redondance ? C'est

(3) *Revue de l'art*, n° 15, 1972.

Louis Hauteœur, essentiel trésorier du classicisme français, qui en fit la remarque : à l'exemple de la nature, l'architecture du dix-neuvième siècle eut l'horreur du vide... Un baroque démocratique et bourgeois, mis à la portée de tous, quelquefois non moins joyeux et nerveux que celui dont il n'est que le frère posthume et adultérin : ici et là, ses couleurs empruntées lui donnent une belle mine dont il convient de le féliciter avec chaleur — sans oublier que son teint rubicond n'est que le produit de savantes et laborieuses recettes esthétique-cosmétiques. La fin d'un style, la fin d'un monde, la fin d'une civilisation. Depuis l'ère flamboyante, nul n'avait su mourir avec plus d'entrain...

« Quelque jugement que l'on puisse porter sur le style de 1870 ou de 1900, écrivait, il y a quinze ans, M. Jacques Thuillier, force est de reconnaître que l'architecte avait su préserver la synthèse des arts, qu'il usait de la sculpture, de la ferronnerie, de la couleur même selon leur loi, et tirait d'elles leurs justes ressources. Accord perdu : le goût de l'ornement qui réapparaît aujourd'hui chez certains constructeurs, ne fait que mieux ressortir leurs maladresses, et le palais de l'Unesco en a donné le plus cruel exemple... La redécouverte d'un style sert toujours l'art vivant » (4).

Compliments et critiques justifiées. Car enfin, qui ne déplore, aujourd'hui, le cruel divorce des arts plastiques, l'absence presque totale de la sculpture ornementale, voire « fonctionnelle », dans l'architecture contemporaine ? Avant la fugace apparition du Modern style, qui relève, lui aussi, mais à partir d'autres critères, du même esprit néo-baroque, les bâtisseurs éclectiques furent les tenants ultimes de la séculaire « entente cordiale » de l'architecture et de la décoration : en dépit de rarissimes exceptions, elle est désormais rompue.

Que l'on soit amené à grimacer face aux abus caractérisés de l'éclectisme de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, voilà qui est indéniable. « Nous n'avons plus le génie de ces siècles, s'exclamait le Victor Hugo de la vingt-deuxième année en se référant au Moyen-Age. L'industrie a remplacé l'art » (5). C'est qu'au « génie » ne fut trop souvent substitué que le talent, à l'invention le savoir-faire, à la parole le bavardage. « Tout du XIX^e siècle paraît d'abord copie, pastiche ou mélange de styles. Notre conception de l'histoire des styles bien organisée, de périodes toutes différentes, s'en trouve perturbée. Mais l'éclectisme, s'il désigne l'ensemble d'un mouvement et s'inscrit à son tour dans l'histoire, n'est-il pas (...) lui aussi créateur d'un fait nouveau, donc d'un style ? » (6). On connaît la célèbre réponse de Charles Garnier à l'impératrice Eugénie, surprise de ne pas découvrir dans le nouvel Opéra, un pastiche Louis XIV ou Louis XV : « Madame, c'est du Napoléon III, et vous vous plaignez ! ».

(4) *Les sculptures de la rue*, in *Art de France*, n° 3, 1963.

(5) *Guerre aux démolisseurs I*, 1834, in *Littérature et philosophie mêlées*.

(6) Jacques Thuillier, *op. cit.*

Observation d'importance : de 1840 à 1900, la tendance ne cessa de s'accroître, qui incita les architectes à sacrifier à une profusion ornementale de plus en plus envahissante — un des traits signalétiques de l'esprit baroque. Exubérance de nouveaux riches ? Napoléon III le reconnaissait avec autant de franchise que d'amertume : « Nous sommes tous des parvenus... ».

La mode «troubadour», fruit acidulé de l'historicisme, mit fin aux sévères cadences de l'Empire et de la Restauration. C'est elle qui marqua le décor fantaisiste, mais non dépourvu de sécheresse, de maisons contemporaines du règne de Louis-Philippe, entre autres, à Paris, place Saint-Georges ou place de la Madeleine — badineries d'un temps qui cherchait confusément sa voie et qui multipliait les gammes en fleuretant avec un Moyen Age et une Renaissance de comédie bouffe... Au cours du règne suivant, sous la férule d'Hausmann, le retour à une certaine rigueur l'emporte, du moins pour ce qui est de l'architecture privée : ainsi en va-t-il des innombrables «maisons de rapport» des années soixante, divisées en cinq étages généralement pourvus de longs balcons strictement dressés, mouluration soigneusement dessinée. Ici et là, pourtant, quelques honorables allégories académiques, destinées à parer et à annobler les portails ou portes cochères : c'est le cas boulevards Saint-Germain, Saint-Michel ou de Sébastopol et dans la partie orientale de la rue de Rivoli comme dans les «beaux quartiers» occidentaux, entre autres dans la Plaine Monceau.

Sous l'influence des édifices publics du Second Empire, à commencer par le nouveau Louvre, tous ces caractères vont en se modifiant au début de la troisième République. A l'extrême fin du siècle, c'est à un gonflement, un éclatement des volumes que l'on assiste soudain. Apparaissent, sur les façades des immeubles parisiens, les *bow-windows* en fort encorbellement et les avant-corps plus ou moins ventrus (autorisés à partir de 1882), les frontons coupés et surdécorés, les vigoureuses consoles des balcons, souvent bordés de balustres en pierre, cependant que les fenêtres s'élargissent ou s'arrondissent, que s'enflent et se compliquent les toitures, que surgissent les dômes coiffés de lanternons ajourés ou de motifs en plomb. Enfin, l'envahissante ornementation tourne au réalisme et au naturalisme : librement inspirée, aux approches de 1900, de l'esthétique rocaille, elle ouvre ainsi les chemins ; fait de courbes et de contre-courbes, au proche Modern'style.

Il ne faut pas se le dissimuler : le déchet est considérable ; la redondance étant le mauvais fruit du gros arbre éclectique. Mais une page remplie vaut mieux qu'une copie blanche. Et l'examen objectif de l'architecture de la fin du siècle dernier démontre bien qu'en dépit de ses incontestables excès et, en de nombreux cas, de la médiocre qualité plastique de son décor, la « synthèse des arts » était alors parfaitement comprise et réalisée par les constructeurs de ce temps, l'intime accord entre l'architecture et l'ornement étant, à peu près partout respecté.

**Modern'style : Le Céramic hôtel,
avenue de Wagram, Paris**

Cela étant, les réussites sont moins rares que ne le prétendent les détracteurs de l'éclectisme. Les yeux enfin déssillés, on les découvre non seulement dans les « maisons de rapport » des quartiers centraux et occidentaux de Paris, mais dans les hôtels privés néo-ecceci ou néo-ecceci, grands ou petits, cossus ou discrets, galants ou compassés, qui sont — ou qui furent — légion. Pour les confectionner, leurs auteurs puisèrent à pleines mains dans le catalogue des siècles et des siècles. Ainsi naquirent la maison néo-pompéienne (aujourd'hui disparue), construite par Alfred Normand, avenue Montaigne, pour le prince Napoléon, l'hôtel néo-Renaissance de la marquise de Païva, dressé par Pierre Manguin aux Champs Elysées, l'hôtel néo-baroque de la famille Menier, avenue Van Dyck, bâti par Parent et sculpté par Dalou. Et ce ne sont que têtes de liste...

La bienveillance raisonnée dont il convient de faire preuve à l'égard de l'architecture civile du dix-neuvième siècle ne va pas sans s'atténuer lorsqu'on lui opposa les productions de l'architecture religieuse du même temps.

Avant de virer au médiévisme, celle-ci accorda encore, durant le premier quart du siècle nouveau, ses suffrages au « retour à l'antique » inauguré par la fin du siècle précédent. Sur ce point, une certaine continuité était assurée — sous la bannière, quelque peu rafraîchie, du classicisme ambiant. A partir du modèle des basiliques romaines, des églises naquirent (Notre-Dame de Lorette, Saint-Vincent-de-Paul) qui sont les filles tardives de Saint-Philippe-du-Roule, conçue sous Louis XVI, par Chalgrin, filles bientôt rejetées par la génération nouvelle. « *Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?* »...

Appliquées par un Viollet-le-Duc et par ses émules, les leçons bien apprises, prétendait-on, du médiévisme ambiant ont été, d'une manière générale, impuissantes à donner naissance à des œuvres originales, encore moins à des chefs-d'œuvre. L'Eglise Saint-Denis de l'Estrée, à Saint-Denis, imaginée par l'impétueux restaurateur de Notre-Dame de Paris, en est le plus éclatant, le plus navrant des témoignages. Favorisés par les Hugo et par les Montalembert, le « retour aux sources » a subi, en la circonstance, ses plus graves défaites — même si, à travers son médiévisme intégral, on peut considérer que Viollet-le-Duc, tout à la fois naturaliste et rationaliste, n'a pas peu contribué à frayer la route au Modern'style et au fonctionnalisme du vingtième siècle.

A peu près unique de son espèce, la basilique lyonnaise Notre-Dame de Fourvière, hier autant vantée qu'elle est aujourd'hui brocardée, ne peut pas, quant à elle, laisser indifférent un esprit objectif. Commencée en 1872 par le mystique Pierre Bossan — « *je saurai, disait-il, briser les liens de la formule archéologique. Je ne serai ni plagiaire, ni novateur ; je serai chrétien* » —, elle fut terminée par son disciple Sainte-Marie-Perrin. C'est un déconcertant composé de productions siciliennes du Moyen Age, voire des styles arabe et persan, traduit au nom d'une stupéfiante opulence ornementale. La basilique de Fourvière est, en somme, le chef-d'œuvre de l'éclectisme d'essence médiévale, comme l'Opéra de Paris est le chef-d'œuvre de l'éclectisme d'essence classique. Tous deux reflètent le désarroi du dix-neuvième siècle, mais tous deux n'en dominent pas moins leur temps.

Faut-il rappeler que face au triomphe de ce double éclectisme, le rationalisme, depuis le règne de Louis-Philippe, réussissait pourtant à s'exprimer avec une force grandissante ? Toute l'architecture métallique de la seconde moitié du siècle procède peu ou prou de la mémorable bibliothèque parisienne Sainte-Geneviève construite par Labrouste entre 1844 et 1851. L'« Age du fer » — de la salle des imprimés de la Bibliothèque nationale, aux pavillons des Halles, de la Galerie des Machines de l'Exposition de 1889 à la tour de Gustave Eiffel — fut l'âge de tous les espoirs techniques, qui prenaient le relais des espoirs esthétiques, régulièrement déçus.

Toutes tendances confondues, la fin du siècle lance

sous le ciel de Paris deux énormes machines qui sont à l'exacte image de ses rêves, de ses parades et de ses fictions : la gare d'Orsay de Victor Laloux, dont l'enveloppe de pierre dissimule l'étonnante structure de fer et de verre, imaginés par Lucien Magne, disciple tardif des Ledoux, des Boullée et des architectes « visionnaires » du dix-huitième siècle ; le gigantesque Grand Palais de Deglane, bouquet final de l'éclectisme agonisant et du classicisme exsangue — auxquels le Modern'style tentait alors d'opposer sa fièvre passagère et sa séduisante fantaisie naturaliste, incarnation dernière de l'esprit baroque.

*
* *

Oui, le dix-neuvième siècle revient. On l'assassinait légalement ou clandestinement, en gros et en détail, partout où son dynamisme s'était exprimé avec la plus singulière ampleur, en terrain vierge comme au centre de Paris, partout où le baron Haussmann, vandalisme accompli, avait su donner à la ville cette homogénéité à laquelle nous nous refusions à prendre garde et qui va jusqu'à frapper les plus indifférents de mes contemporains. Voilà précisément qui était menacé puis atteint en plein cœur, qu'il importait — d'urgence de préserver et qui semblait maintenant, dans ses lignes de force, préservé.

Depuis quatre ans environ, une nouvelle politique dite « globale » se propose de sauvegarder les ensembles urbains les plus cohérents que l'on doit au siècle dernier. Les petits coups d'arrêt « ponctuels » devenaient dérisoires. Aussi bien la plupart des arrondissements centraux et occidentaux de la capitale sont-ils désormais protégés au titre des sites. Qui plus est, nombre d'édifices du dix-neuvième siècle — y compris des hôtels privés et des « maisons de rapport » — ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, voire classés. La remarque en a été formulée par M. Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture : « *Sur près de 30.000 monuments inscrits ou classés, moins de deux cents seulement sont postérieurs à 1800 (...). Les témoins monumentaux de cette période sont particulièrement menacés dans la mesure où, moins protégés, ils offrent un terrain de choix à toute entreprise de rénovation urbaine. Il serait paradoxal que l'on voit disparaître ces édifices au moment même où ils sont mieux connus et où ils intéressent à nouveau la sensibilité contemporaine* ».

Le vandalisme qui commençait à ravager le siècle du vandalisme est-il à jamais jugulé ? Il serait imprudent de nourrir, à cet égard, trop d'illusions, qui seraient infécondes... Toujours est-il que l'heure des plus grandes menaces paraît maintenant révolue. Les découvreurs du dix-neuvième siècle n'ont pas bataillé tout à fait en vain. On avait bruyamment ri de leurs cris d'alarme. On leur donne, au bout du compte, raison. Ce siècle-là vient à peine d'entrer dans l'histoire. Il ne doit plus en sortir.

Yvan CHRIST

1978 : CENTENAIRE DE LA PREMIERE EXPOSITION DE DAUMIER

La célébration, l'année prochaine, du centenaire de la mort de Daumier, est dès à présent, le prétexte à maintes mises au point sur la carrière d'un homme qui n'a cessé, depuis un siècle, de passionner amateurs et historiens. Déjà en 1938, Paul Valéry s'exclamait : « *On a tout dit de Daumier — tout ce qui peut se dire* » avant d'ajouter, avec une rare innocence, quelques pages supplémentaires au monument de critique élevé à la gloire de cet infortuné graveur. Certes, on pourrait se demander, à juste titre, ce que peut encore inspirer un talent que Delacroix, Michelet, Baudelaire, Viollet-le-Duc, Henri Marcel, Focillon, Roger-Marx et une pléiade d'auteurs ont, à des titres divers, tour à tour évoqué. La littérature consacrée à Daumier est énorme. Incisives, lapidaires et grotesques, les formules abondent. Du « peintre du peuple » à « l'héritier de Rabelais », du pauvre « quarante-huitard » au « Balzac de la forme », rivalisant avec l'artiste lui-même, elles ont accompli ce tour de force étonnant de tirer de Daumier une ultime grimace : sa propre caricature.

Paradoxe savoureux dont on revient péniblement aujourd'hui. Au risque de déconcerter plus d'un amateur de peintre maudit, il faut bien l'avouer à présent : Daumier ne fut ni indigent ni malheureux. Rien non plus d'un artiste exploité par la presse, réduit à rendre chaque jour sa pierre lithographique pour subvenir aux besoins d'un humble ménage. Déjà publications et revues spécialisées se font l'écho de cette métamorphose surprenante : le bonhomme Daumier se voit brutalement arracher son armure ou son cilice de martyr de la société capitaliste du XIX^e siècle. Ce déguisement jeté bas, l'homme jouit soudain d'une honnête aisance. Son génie n'est plus bridé par les contingences matérielles. Ne reçoit-il pas de l'État une pension de 1200 F, pension qui sera portée à 2400 F, à la veille de sa mort ? S'il peint peu, c'est qu'il est aux prises avec les difficultés et les exigences d'un art plus intime, étranger à la caricature comme au grand public auquel il est rarement destiné. M. Pierre Georgel l'a très bien souligné : « l'œuvre peint n'est, somme toute, qu'un chantier avec ses réussites géniales et beaucoup de tâtonnements, beaucoup d'échecs » (2). Répétons-le, Daumier n'a jamais été isolé ni rejeté par son temps. A plus d'un titre, il règne un prosaïsme touchant dans la carrière de ce pamphlétaire

tonitruant et irascible. Ne participe-t-il pas, comme un autre, aux salons de 1849 et de 1850-51 ? N'est-il pas tenté, comme un autre, par la peinture d'histoire traditionnelle en faveur dans les milieux officiels ? Nombre de sujets brossés par lui, à cette époque, tels que *les Deux Nymphes poursuivies par un satyre*, *la Madeleine pénitente* ou *le Christ et ses disciples*, étonneraient plus d'un mystique social du *Charivari*.

Un « amateur » par Daumier

Loin d'être tenu en paria, Daumier jouit, à partir de 1832, d'un réel prestige dans les milieux intellectuels. Delacroix, Michelet s'intéressent à lui. Banville, Champfleury multiplient les articles les plus élogieux. A plusieurs reprises, Baudelaire vante ses mérites. Dans *les Vers pour le portrait de M. Honoré Daumier* (1865)

comme dans les *Curiosités esthétiques* (1860), on retrouvera plus tard la même sympathie admirative et réfléchie sous la plume avisée de l'auteur des *Fleurs du Mal*. Daumier entretient des relations suivies avec Corot, Barye, Théodore Rousseau et Daubigny. En 1863, ces derniers lui offrent un banquet pour fêter la reprise de la publication de ses lithographies au *Charivari*. En 1877, nouveau banquet : Daumier est presque aveugle et Arago va s'employer à lui obtenir une pension de l'Etat. L'année suivante enfin, sollicité de toute part, Daumier se voit contraint d'accepter le projet d'une grande « rétrospective » de son œuvre — rétrospective dont c'est, avant celui de sa naissance, cette année, le centenaire.

*
* *

Dix-sept avril 1878 : ouverture de la première exposition consacrée à Daumier, galerie Durand-Ruel, 11 rue Le Peletier. On aurait tort de croire qu'il s'agit là d'une manifestation réservée à quelques intimes. L'ensemble ne comprend pas moins de 244 numéros, toiles, croquis, dessins et esquisses en plâtre. Dès le mois de janvier, l'événement a été annoncé par la presse. Deux affiches sont placardées sur les murs. Sur l'une d'elles, le badaud peut voir se détacher, parmi les membres du comité, les noms les plus illustres de son temps. Hugo vient en tête, à la présidence d'honneur. Puis suivent Henri Martin, Théodore de Banville, Philippe Burty, Champfleury, Daubigny, Jules Dupré, Emile de Girardin, Paul Mantz, Nadar, Camille Pelletan, Paul de Saint-Victor et la cheville ouvrière de cette exposition, l'ami de tousjours, Victor Geoffroy-Dechaume. Deux catalogues sont mis à la disposition du public. L'édition de luxe, infiniment rare, ornée qu'elle est d'une photographie du maître, est très vite devenue un objet de collection. Document irremplaçable, puisqu'elle offre une première nomenclature de l'œuvre de Daumier, cette petite plaquette nous fournit en outre le nom des principaux amateurs auxquels le peintre vendait ses tableaux et dessins. Ce petit groupe, composé d'artistes et d'écrivains pour la plupart, se limitait au proche entourage de l'artiste. J. Dupré, Daubigny, Barbedienne, Alexandre Dumas et Carrier-Belleuse se partageaient avec quelques collectionneurs comme Latouche, Diot, Verdier, Geoffroy-Dechaume et le Comte Doria l'essentiel de sa production.

Cette précieuse brochure contient enfin une longue étude de Champfleury, le romancier, critique, et historien de la *Caricature Moderne* — le premier catalogue de l'œuvre de Daumier. Vibrante apologie que cette cinquantaine de pages riches en anecdotes et détails divers mais où s'amorce déjà la future carrière officielle de Daumier, la funeste carrière d'un Daumier saisi dans la perspective de l'histoire : le Daumier peintre de son siècle. Le malheureux Champfleury ne cesse d'y revenir, distribuant à plaisir une foule d'expressions redondantes et suggestives qui n'ont, hélas ! pas changé depuis un siècle : « La satire sous de tels crayons devient de l'histoire... Il y a des traits, des observations, des scènes qui

en font la véritable histoire des mœurs et des fièvres d'agiotage de l'époque, etc... ». Et de ce Daumier, dont Champfleury a, nous dit-il, pourtant « étudié l'œuvre feuille à feuille », de ce Daumier qu'il a si bien haussé « sur le plan de l'histoire », une fois le livret refermé, on ignore tout. On ne sait rien de la fièvre de son crayon, des accents ou des masses de ses compositions, de cet écheveau de traits qui vient griffer à grands coups la page ou s'écraser mollement en contours sinueux, de ce tourbillon de la pâte, de ce clair-obscur mystérieux qui distingue ses toiles — si bien qu'on ne peut se retenir de frémir à la pensée de ces hommes de lettres qui savent transformer, avec tant de facilité, les artistes en marionnette ou chien savant, au gré de leur « sentiment de l'histoire ».

Il y aurait d'ailleurs là matière à toutes sortes de réflexions sur les rapports des écrivains du XIX^e siècle avec les artistes. Ne voit-on pas les uns et les autres choisir leur camp selon des affinités que le simple domaine esthétique ne suffit pas à expliquer ? Si Daumier a pour lui Champfleury, les Goncourt, en revanche, se font les chantres inconditionnels de Gavarni. Daumier d'un côté, Gavarni de l'autre : ce n'est pas d'aujourd'hui que date ce parallèle sempiternel. Mais pour peu que l'on songe à la publicité que chacun d'entre eux doit à ses propres auteurs, ce face à face séculaire devient alors, de beaucoup, plus significatif. Les écrivains du XIX^e siècle, très conscients des symboles mêmes qu'ils avaient contribué à forger, veillaient d'ailleurs jalousement sur leurs propres « champions » de la forme. Rien n'est plus suggestif à cet égard qu'un passage du *Journal des Goncourt* relatant l'exposition de la *Caricature* organisée en 1888 : « Au quai Malaquais, la première personne sur laquelle je tombe est Pierre Gavarni, aussi navré et encoléré que je le suis, de l'injustice commise envers le talent de son père, par toute la presse... Je l'avais prêché violemment, pour faire une exposition sur l'œuvre de son père tout seul, et non, pas avec Daumier, parce que je ne doutais pas qu'avec Daumier, le républicain, on assommât Gavarni, le réactionnaire, le corrompu. Mais enfin l'assommement a été au-delà de ce que je supposais : l'homme, qui a fait les dessins de Vireloque, a été considéré comme un illustrateur pour confiseur. Ah ! la critique d'art du moment ! ».

En 1878, Daumier, aveugle, n'assista pas à l'inauguration de l'exposition qui lui était consacrée. Heureuse cécité qui devait l'empêcher de connaître le triste monument que l'on commençait déjà à lui élever !.

Jean-François BARRIELLE

Bibliographie

- (1) Jean Cherpin, in *l'Amateur d'Art* n. 619, 1^{er} février 1978
 (2) *Tout l'œuvre peint de Daumier*, intro. par Pierre Georgel, doc. par Gabriel Mandel, Paris 1972
 (3) *Catalogue de l'Exposition des peintures et dessins de H. Daumier*, Galeries Durand-Ruel, Notice bibliographique par Champfleury, Paris, Gauthier-Villars, 1878.

LE MONDE SINGULIER DE PAUL DELVAUX

Influencé par Chirico, Dali et Magritte, Paul Delvaux ne se situe pas au cœur du surréalisme mais sur ses frontières. En son temps André Breton avait salué l'apport particulier de Delvaux au surréalisme : « il fait de l'univers l'empire d'une femme, toujours la même, qui règne sur les grands faubourgs du cœur ». Une nouvelle galerie parisienne, Isy Brachot, présente un ensemble d'œuvres qui donne un aperçu de l'évolution du peintre depuis les jeunes femmes provocantes de ses débuts (*L'éveil de la forêt* — 1939) jusqu'aux jeunes filles tendres, méditatives et solitaires de *La Flûtiste* (1975).

On a pu aussi remarquer sur les cimaises du Grand Palais plusieurs toiles de Delvaux, dans le cadre d'un « Hommage à Magritte » dont la renommée ne cesse de croître depuis sa mort à Bruxelles en 1967 ; Magritte dont les tableaux sont des combinaisons d'images qui lui viennent sans qu'il les cherche, combinaisons déconcertantes et inconfortables des objets les plus simples ; Magritte, très différent de son ami Delvaux, mais comme lui peintre inspiré, peintre de l'imaginaire.

Le monde de phantasmes poétiques que Delvaux découvre à nos regards, ce sont des femmes et encore des femmes, des femmes obsédantes, semblables et uniques : femmes nues, lentes, lascives, diaphanes, intou-

Deux femmes

Daphné

chables et désirables qui traversent, les yeux fixés sur un lointain inaccessible, des esplanades désertes ou des forêts des anciens âges, et qui parfois envahissent des laboratoires ou des bibliothèques occupés par des savants bizarres sortis des illustrations des romans de Jules Verne — éditions Hertz, bien entendu.

Ces femmes errantes, toujours les mêmes, esquissant les mêmes gestes, prenant les mêmes poses, belles comme un rêve de pierre dans une lumière froide et bleutée, paraissent vivre dans un eden naïf et pervers où le péché n'a pas de sens et attendre quelque chose qui vienne d'un ailleurs mystérieux, inquiétant et secret.

Le temps n'existe plus. L'amour s'exprime dans une sensualité souveraine et tranquille, et le désir est si violent qu'il semble frappé d'immobilité et d'incommunicabilité.

Par son érotisme masqué, sa passion du corps féminin

et des chairs nacrées, par sa prédilection pour les atmosphères nocturnes et lunaires, par son goût des architectures baroques qui font voisiner les édifices antiques, les chambres bourgeoises, les banlieues désolées et les petites gares mélancoliques, par sa familiarité avec ce qui relève de l'irréel, de l'illogique et de la déraison, Paul Delvaux nous conduit à travers les itinéraires de l'imaginaire et les artères du rêve dans un univers silencieux, étrange et fascinant, un univers énigmatique d'où naît une angoisse qui s'apaise en sérénité devant l'absurde ou qui devient peur devant l'indéchiffrable.

Dans le grand courant onirique, fantastique et surréaliste qui a marqué fortement la peinture de ce siècle, le belge Paul Delvaux occupe une place originale et singulière, car la modernité de ses œuvres, si elle s'accorde à la sensibilité contemporaine, se nourrit aussi aux sources d'un classicisme inspiré.

Henri BOURBON

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SENART

LE CENT CINQUANTENAIRE DE JULES VERNE

Mme Allotte de la Fuye, la petite nièce de Jules Verne, a écrit, sur la vie et sur l'œuvre de son oncle, le plus complet, le plus intéressant et aussi, peut-être, le plus brillant de tous les ouvrages qu'il ait inspirés (1). Elle compare sa naissance à un *appareillage*. « Jules Verne n'a jamais aimé que la liberté et la mer » a dit son frère Paul. Le futur capitaine Nemo est né le 8 février 1828 dans l'Isle Fedeau à Nantes. Ses yeux se sont ouverts sur l'enchevêtrement des mâts et des vergues des grands steamers à roues de la Cunard line. A onze ans, Jules Verne tentait de s'embarquer clandestinement sur le courrier des Indes. Toute sa vie, il rêvera d'îles. D'*Une ville flottante* et de *l'Île à hélice* à *l'Île mystérieuse*, elles parsèment l'océan de son œuvre. Le pôle même qu'atteint John Hatteras est une île. Jules Verne n'écrit jamais mieux que lorsqu'il est installé dans la cabine de son yacht, le *Saint-Michel*. On lit dans une lettre à son père : « Le *Saint-Michel* est un cabinet de travail flottant. J'y travaille mieux que sur la terre ferme ».

A la fin de sa vie, il est conseiller municipal d'Amiens et l'on a ironisé sur la carrière tranquille de l'auteur des *Voyages extraordinaires*. Mais il est allé en Irlande, en Norvège, en Écosse ; il a traversé l'Atlantique ; il a abordé à New York. Son père était avoué. Par tradition familiale, Jules Verne était destiné à la basoche. Mais à vingt ans, il part pour Paris. Il veut faire de la littérature. La littérature, en ce temps et dans ce milieu, c'est une aventure un peu folle. Le départ de Jules Verne pour Paris est le premier de ses *Voyages extraordinaires*.

Jules Verne connaîtra à Paris Alexandre Dumas. Il n'est pas dit qu'il ne lui ait pas servi de *nègre*. Nous le voyons déambuler sur les grands boulevards avec Villemessant et Véron. Il ressemble au héros de son *Voyage autour de la Lune*, Michel Ardan. Boute-en-train, celui-ci, dans la capsule qui l'entraîne avec Barbicane et Nichols dans l'espace, multipliera les farces. « Nous sommes tous comme ça sur le boulevard des Italiens » s'écrie-t-il. Jules Verne, tout en se préparant à devenir l'animateur d'une croisière intersidérale, écrivait des comédies en vers, des vaudevilles, des opérettes. Dans l'une de ces pièces, il est question d'une femme coquette et d'un mari bafoué. Me Verne s'inquiète : « Mon fils est en train de devenir un auteur dangereux ». Il le somme

d'opter pour le romantisme ou le classicisme. Mais lorsque Jules Verne marié opte pour un quart de charge d'agent de change, son père se désole : « Mon fils ne sera pas un littérateur mais un coulisier... » La tentation de la vie bourgeoise, c'est d'abord par l'avoué de Nantes qu'elle est repoussée.

Jules Verne ne sera pas longtemps coulisier. Il y a à l'origine des *Voyages extraordinaires* la lecture des contes de Poë traduits par Bauleire. « Malgré la beauté extraterrestre et supra-humaine, les contes de Poë demeurent dans leurs conclusions matérialistes, dit Jules Verne. On n'y sent jamais l'intervention de la Providence. Poë ne semble pas l'admettre et prétend tout expliquer par des lois physiques qu'il invente même au besoin. On ne trouve pas en lui un atome de cette foi que devrait lui donner l'incessante contemplation du surnaturel. » C'est d'un conte d'Edgar Poë, *Le canard en ballon*, que Jules Verne a tiré ses *Cinq semaines en ballon*, le premier de ses grands *Voyages extraordinaires*. Hertzl enthousiasmé l'engage. Il devra lui fournir sa vie durant deux livres par an. « Bonsoir les enfants. Je lâche la Bourse », s'écrie alors Jules Verne qui a définitivement appareillé pour la fortune.

« Quand j'étais enfant, écrit Maurice Donnay, les gens sérieux avaient coutume de dire que les livres de Jules Verne donnaient des idées fausses à la jeunesse parce que, sans doute, il avait écrit *Vingt mille lieux sous les mers* avant les submersibles, *le capitaine Hatteras* avant cet autre professeur d'énergie, Nansen, et *le Tour du monde en quatre vingt jours* avant qu'un reporter pût l'accomplir en moins de cinquante. Ah, les gens sérieux sont toujours bouffons !. Quoiqu'il en soit, il serait bien injuste celui qui dans une histoire littéraire de notre temps ne ferait pas la part belle à cette sorte de Prophète scientifique ». Prophète ? Jules Verne s'en défend. Il écrivait dans une lettre à son père : « Je te disais l'autre jour qu'il me venait à l'esprit des choses invraisemblables. En fait elles ne le sont pas. Tout ce qu'un homme est capable d'imaginer, d'autres hommes sont capables de le réaliser. »

M. Ghislain de Diesbach a écrit sur Jules Verne un

excellent livre. Il remarque que l'auteur des *Voyages extraordinaires* est un produit authentique du XIX^e siècle bourgeois et industriel. L'esprit d'entreprendre est à la base de son œuvre et tout le système capitaliste en est justifié. Jules Verne, pour réaliser, imaginait. Il spéculait. Il y avait toujours en lui le coulissier. A l'*Enrichissez-vous* de Guizot, il répond par un *Entreprenez!*

Mais les entreprises de Jules Verne ont un fondement moral. Le grand dessein du Capitaine Nemo, auquel il a délégué la réalisation de son programme, est d'établir sur la terre un ordre qui venge l'homme de toutes les iniquités et de toutes les humiliations. Mme Allotte de la Fuye écrit : « L'œuvre entière de Jules Verne est un duel entre la raison et les forces aveugles, entre l'archange et le dragon ». L'enjeu de ce duel, c'est la domination du monde.

On lit dans le *Désert de Glace* : « A force de sacrifices et avec les ressources de la science, l'homme finira par fertiliser un tel pays. (il s'agit de l'Alaska). C'est l'homme qui, par son habitude, par son industrie, par son haleine même, modifie peu à peu les exhalaisons du sol, les conditions atmosphériques de son milieu et crée lui-même sa patrie ». La domination du monde a pour corollaire sa transformation. L'homme achève l'œuvre de Dieu. Mais il doit se défendre de la tentation satanique de refaire le monde sur d'autres bases que celles posées par le Créateur. M. René Pillorget a écrit dans la *Revue universelle* un très remarquable article sur l'optimisme historique de Jules Verne. A l'homme rien n'est interdit, sauf de transgresser la limite mystérieuse que Dieu a tracée une fois pour toutes à l'entour de lui. « Il y a une limite dans la marche de la Science comme dans la recherche du mystère de l'Univers. Il n'appartient pas aux hommes de rien changer à l'ordre établi par le Créateur dans le système de l'Univers ». C'est la conclusion de *Sens-dessus-dessous*.

Robur le Conquérant proclame que « la Science ne doit pas devancer les mœurs ». Il emporte son secret avec lui, mais il ne sera pas perdu. Il sera révélé à l'Humanité « le jour où elle sera assez sage pour n'en pas abuser et assez instruite pour en tirer profit ». Au XIX^e siècle, il était trop tôt pour cette révélation. Trop tôt encore au XX^e siècle, qui, dans l'ordre du progrès moral, n'a fait que régresser.

Comment Jules Verne jugeait-il son époque : « Voilà le bilan de l'Empire après dix-huit ans de régime : un milliard à la Bourse, plus de commerce, plus d'industrie. Quatre-vingt valeurs de bourse qui ne rapportent rien sans compter celles qui sombreront encore. Une loi militaire qui nous ramène au temps des Huns et des Wisigoths. Un abaissement général des caractères. De stupides guerres en perspective ». Après 1870, Jules Verne écrira : « Il n'y a que la République pour nous sauver ». La Commune lui permet de préciser sa pensée. « La République est le seul gouvernement qui ait le droit d'être sans pitié pour les fauves, puisque c'est le gouvernement voulu par la majorité du troupeau. »

Jules Verne en politique, est plus près de Thiers que du capitaine Nemo. Il y a peut-être en lui l'optimisme métaphysique d'un homme qui croit en la Providence. Mais l'optimisme historique que M. Pillorget cherche en vain dans son œuvre, n'existe pas. M. Pillorget a été frappé, comme avant lui M. Michel Butor, grand lecteur de Jules Verne, par un des derniers livres de l'auteur des *Voyages extraordinaires*, *L'Eternel Adam*. *L'Eternel Adam*, c'est la disparition de la civilisation humaine dans un cataclysme survenu durant le troisième millénaire de notre ère. Au moment où se produit la catastrophe, des savants, des artistes, des hommes éminents de toutes sortes, réunis dans une villa au bord du Golfe du Mexique dissertent sur l'existence du progrès. *L'Eternel Adam*, ce sont les *Noyers de l'Altenburg* de Jules Verne. Seuls, quelques exemplaires de l'humanité survivront. Mais ils sombreront dans la bestialité.

Voici quelques extraits du journal de ces naufragés du Dernier jour, cités par M. Butor. « Au lieu de la vision des progrès de l'humanité nous avons l'affreuse constatation de son avilissement et de son retour progressif à l'animalité dont elle ne pourra sortir que dans des milliers d'années et encore provisoirement. L'homme redescend peu à peu la pente qu'il était parvenu à gravir... Nous vivons nus comme ceux que nous appelions des sauvages. Manger c'est notre préoccupation exclusive. Cependant, il subsiste encore quelques traces de nos anciennes idées et de nos anciens sentiments, mais... ces traces légères des hommes que nous fûmes vont disparaître à jamais. L'humanité sera réduite à ces adultes qui ne savent pas lire ni compter, à peine parler, à ces enfants aux dents aigües qui semblent n'être plus que des ventres insatiables. Puis après ceux-ci, il y aura d'autres adultes et d'autres enfants toujours plus proches de l'animal, toujours plus loin de leurs aïeux pensants. Il semble les voir ces hommes futurs, oublieux du langage articulé, l'intelligence éteinte, le corps couvert de poils... ».

Cet homme du XXX^e siècle, rescapé d'un Age d'or dont il n'a plus la sounenance, cet homme déchu de son passé, c'est le Sauvage tel que l'a décrit Joseph Maistre. Il descend de l'Homme et va à la Bête. C'est l'évolution à rebours. Il est curieux que Jules Verne dont on a voulu faire sous la III^e République le héraut de tous les progrès et de tous les affranchissements ait tiré le premier de ses livres d'une réflexion sur Poë et le dernier d'une réflexion sur Maistre.

Philippe SENART

N.B. : Au moment où ce numéro de *France-Forum* est sous presse, on me signale la parution chez Plon d'un « Jules Verne » par Marc Soriano.

(1) M. Allotte de la Fuye : *Jules Verne, sa vie, son œuvre* 1966 (Hachette).

(2) Ghislain de Diesbach : *le Tour de Jules Verne en quatre vingt livres*, (Julliard).

(3) René Pillorget : *L'optimisme historique de Jules Verne in La Revue Universelle*, février 1978.

(4) Michel Butor : *Répertoire I*, 1960 (Éditions de Minuit).

LA FEMME ET L'AMOUR CHEZ BAUDELAIRE

par Françoise BARGUILLET

Proche des Romantiques et néanmoins irréductiblement singulière est l'opinion de Baudelaire à l'égard de la Femme : comme ses aînés littéraires, il « chante » parfois le rayonnement de ses vertus et se montre très sensible à l'éclat de sa beauté, thèmes qui, tous les deux, seront développés dans un prochain article. Mais, victime de ses propres répulsions, le poète voit le plus souvent en elle une maléfique incarnation qui irrésistiblement l'attire, malgré une très consciente horreur, sur la voie de la damnation. C'est ce double mouvement d'attrait et de répulsion avec son cortège d'angoisses qui, constituant l'aspect le plus original de la pensée de Baudelaire à l'égard des femmes, nous intéressera aujourd'hui.

Le premier article que nous publions est donc consacré à « La femme, Reine des péchés ». Dans l'article suivant nous développerons deux autres thèmes : « La femme, Victorieuse et féconde en rachats » et « La femme, Reine des grâces ».

Que la femme soit l'objet de la poésie n'est pas nouveau : c'est là une tradition de la poésie lyrique. Proches de Baudelaire, les Romantiques ont placé la femme au centre de leur poésie, s'enchantant de sa beauté et de sa distinction d'esprit. Ainsi Vigny, dans la *Maison du Berger*, loue en elle non seulement sa belle apparence, mais les intuitions de sa pensée qui exalte et stimule la pensée de son compagnon. Et même lorsque Musset se lamente sur les trahisons infligées, la femme demeure magnifiée, auréolée d'un mystère dont le charme est avivé par le regret. Elle apparaît, comme une divinité vivante avec qui l'échange

et la communion sont possibles.

Chez Baudelaire, la femme occupe une place de choix : le centre de sa poésie, comme le centre de sa vie. Dans *Fusées*, il reconnaît en lui « le goût précoce des femmes » (p. 1259). Sa biographie nous indique qu'il les fréquenta assidûment. Et ses vers chantent la femme, soleil de sa béatitude terrestre, foyer lumineux de sa vie :
« *Etoile de mes yeux, soleil de ma nature* » (Une charogne)

centre de l'univers vers lequel tout converge :

« *Vois sur ces canaux*

*Dormir ces vaisseaux...
C'est pour assouvir
Ton moindre désir
Qu'ils viennent du bout du monde* » (Invitation au voyage)
objet d'un culte frénétique :
« Je t'adore...
Avec la dévotion
Du prêtre pour son idole. » (Une chanson d'après-midi)

Mais... cette idole est muette : Baudelaire ne cède jamais la parole à la femme :

« Et, bien que votre voix soit douce, taisez-vous ! » (Semper Eadem). Plus brutalement : « Sois charmante et tais-toi ! » (Sonnet d'automne). Il n'est qu'« une fois, une seule... » — Baudelaire commence le poème par ces mots, comme s'il pressentait à quel point ce moment est exceptionnel dans sa poésie — où il lui accorde ce droit : dans le poème *Confession*. Encore tient-elle là des propos bien mélancoliques et désabusés :

« Que bâtir sur les cœurs est une chose sotte ;
Que tout craque, amour et beauté... »

La communion amoureuse serait-elle illusoire ?
L'échange serait-il impossible ?

Si la femme est muette, c'est qu'elle ne pense pas, elle incarne l'inconscience et l'ignorance :

ignorance bestiale des filles dénuées de tout esprit :

« Beaux écrivains sans joyaux, médaillons sans reliques,
Plus vides, plus profonds que vous-mêmes, ô cieus ! »

(l'Amour du Mensonge).

Ou bien inconscience heureuse qui méconnaît le mal de vivre :

« ... Ignorante ! Ame toujours ravie !

Bouche au rire enfantin !... » (Semper Eadem)

Et la femme ne remplirait pas son vrai rôle si elle jouait à être intelligente : Baudelaire méprise les « bas-bleus » et préfère la candeur.

De ce fait, la femme se rapproche de la nature, de l'exécrable nature que le poète hait, par nostalgie d'un idéal perdu, bafoué, souillé.

« La femme est naturelle, c'est-à-dire abominable » (p. 1272)

Elle est donc le contraire du dandy qui recherche, en tout point, à s'écarter de la nature. Plus largement, elle est le contraire de l'homme : pour Baudelaire, elle est l'Autre (1) ; c'est-à-dire l'incompréhensible, l'incommunicable, et il ajoute, méprisant : « l'être dont nous parlons n'est peut-être incompréhensible que parce qu'il n'a rien à communiquer » (p. 1181). Avec elle, nulles confidences, nulle douce intimité qui porterait les cœurs à s'épancher :

« Mon cœur que tout irrite

Ne veut pas te montrer son secret infernal

Ni sa noire légende avec la flamme écrite. » (Sonnet d'automne)

Cependant, en sa compagnie, le poète peut s'oublier puisqu'elle ne lui rappelle rien de lui, puisqu'elle ne manifeste aucune intelligence. La raison pour laquelle Baudelaire a besoin des femmes est donc une fuite devant les vertiges de l'esprit, une fuite devant les affres de la littérature : car « tous les vrais littérateurs ont horreur de la littérature à de certains moments, âmes libres et fières, esprits fatigués, qui ont toujours besoin de se reposer leur 7^e jour. » (p. 484 - Conseils aux jeunes littérateurs).

C'est ce que Baudelaire appelle « le goût de la prostitution » (p. 1247) « Qu'est-ce que l'amour ? Le besoin de sortir de soi. L'homme est un animal adorateur. Adorer, c'est se sacrifier et se prostituer. Ainsi tout amour est-il prostitution » (p. 1286)

(ne pas confondre avec le goût de Baudelaire pour les femmes prostituées !)

Mais est-il si facile de se fuir ?

« L'artiste ne sort jamais de lui-même. » (p. 1296). Il reste muré dans sa solitude. La femme est l'Autre et demeure l'Autre sans qu'il puisse la déchiffrer dans son irréductible singularité. A travers elle, il ne peut que se projeter, lui, avec ses inquiétudes ou ses désirs : hantise du Mal, recherche du Bien et du Beau. Il investit les visages et les attitudes d'une puissance de signification qu'ils n'ont pas, et, à travers la femme, cultive l'Amour du Mensonge.

« Mais ne suffit-il pas que tu sois l'apparence

Pour réjouir un cœur qui fuit la vérité ? » (l'Amour du Mensonge).

A la femme, le poète substitue l'image qu'il s'en fait et qui le représente, lui.

Bien que la femme en demeure inconsciente, elle devient chargée d'une mission qui la dépasse, « Machine aveugle et sourde » (2) entre les mains d'une puissance supérieure : Satan, Dieu ou la Beauté.

C'est ainsi que la Femme est triplement revêtue d'une autorité surnaturelle devant laquelle le poète s'humilie :

1° Habitée par l'esprit du Mal, elle entraîne le poète dans les dionysies du désespoir.

2° Mais la femme est aussi une Aube spirituelle qui éveille à la Pureté et au Bien.

3° Enfin, elle permet une contemplation apollinienne de la Beauté.

Dans ces trois cas, la femme est transfigurée par l'esprit du poète : elle est entièrement créée par lui dans les termes où il nous la décrit (qu'elle incarne le Mal, le Bien ou le Beau). Entre eux s'établissent les liens complexes de créateur à créature : celle qui devait être l'esclave devient maîtresse toute puissante d'un Pygmalion subjugué, prêt à réclamer ses chaînes, si elles venaient à

disparaître : « Tu n'es pas digne qu'on t'enlève
 A ton esclavage maudit...
 Si nos efforts te délivraient,
 Tes baisers ressusciteraient
 Le cadavre de ton vampire ! » (Le Vampire)

I. LES DIONYSIES DU DESEPOIR : LA FEMME, « REINE DES PECHES » (3)

C'est au plaisir physique que le poète demande d'abord l'oubli : oubli d'un désespoir profond, oubli de la vie, avec son cortège d'angoisse ou de désirs inassouvis, oubli du temps qui scande impitoyablement l'existence dont il est la dure loi :

« A chaque minute, nous sommes écrasés par l'idée et par la sensation du temps. Et il n'y a que deux moyens pour échapper à ce cauchemar, pour l'oublier : le plaisir et le travail. » (p. 1266)

L'esprit essaie de se perdre dans la chair : Baudelaire choisit, de préférence (4) aux autres, des femmes qui se résument dans leur corps, femmes stupides et bornées, plus proches de la matière et du néant avec lequel le poète, lassé des vertiges de sa pensée, veut se confondre (Le goût du néant) :

« Les femmes de plaisir, la paupière livide,
 Bouche ouverte, dormaient de leur sommeil stupide. »
 (Crépuscule du Matin)

L'oubli est donné par l'étreinte amoureuse où le poète perd la notion de la durée et chavire dans une extase qui prend les dimensions de l'éternité : (5)

« Je sais la science
 De perdre au fond d'un lit l'antique conscience » (Les métamorphoses du Vampire) susurre la femme.

Sa bouche sait verser un « élixir » (*Sed non satiata*), un « philtre » (*Hymne à la Beauté*) qui coule dans le poète comme un « dictame » (*Le Portrait*). Baudelaire vante :

« ... le terrible prodige
 De ta salive qui mord,
 Qui plonge dans l'oubli mon âme sans remord,
 Et, charriant le vertige,
 La roue défaillante aux rives de la mort ! » (Le Poison)

La conscience s'abolit dans le sommeil entre les bras de l'aimée :

« Je veux dormir ! dormir plutôt que vivre ! » (Le Léthé)
 « J'ai cherché dans l'amour un sommeil oublié » (La Fontaine de Sang).

Mais là où le poète attendait une extase libératrice, voici qu'il rencontre « langueur » et « mélancolie » (*Le jet d'eau*). Au moment où il fuyait le désespoir dans les ivresses dionysiaques de la débauche, voici que le désespoir renaît de ses propres cendres. Le plaisir a soudain fui, alors qu'on croyait le posséder. Il n'existe pleinement que dans les souvenirs transfigurés par l'imagination : les amours pures, où tout n'est qu'extase et joie, insouciance légère et bondissante affranchie de la pesanteur du temps, où le présent se répète indéfiniment en

une longue éternité, ne sont possibles que dans le passé : un passé proche (*La Balcon*), plus lointain, correspondant à la jeunesse enfuie (*Moesta et Errabunda*), ou pré-historique. (*J'aime le souvenir...*). Mais quand le plaisir se présente à portée de main, il s'exténue soudain et se mue en tristesse.

Le poète attendait d'être délivré de ses vertiges ; le voici de nouveau confronté à l'angoisse, une angoisse qui se traduit d'abord par l'ironie : « Je suis un vrai Débauché. J'aime l'orgie et j'y apporte le condiment de l'ironie ». (p. 523). Celle-ci marque un recul, un dédoublement de la personne : Baudelaire cherchait à endormir sa conscience ; elle réapparaît, « phare ironique » (*L'Irrémédiable*), insistant pour souligner l'échec du projet. L'ivresse laisse parler la lucidité impitoyable : le plaisir, à l'analyse, s'avère être un « malentendu » (p. 1289). Les deux partenaires croient s'oublier et se perdre dans un même vertige qui les rassemble, alors qu'ils restent murés dans leurs limites. L'union est mensonge et Baudelaire montre l'orgueilleuse fierté du dandy à ne pas être dupe de ce leur universel.

Le poète ne laisse pas d'espérer l'oubli, mais celui-ci lui est sans cesse refusé : le Plaisir, « bourreau sans merci » (*Recueillement*), aiguise les désirs pour ne les satisfaire jamais. La conscience de l'inutilité conduit à la satiété. Don Juan achève sa carrière amoureuse dans l'ennui et la mélancolie. De même le héros de *Destruction*, après une longue errance au pays du Plaisir, échoue :

« ... au milieu
 Des plaines de l'Ennui, profondes et désertes. »
 Or l'Ennui n'est-il pas le « plus laid », le « plus méchant », le « plus immonde » de nos vices ? (Au lecteur).

Encore ne parvient-on pas à ce stade sans usure physique, « haletant et brisé de fatigue » (*Destruction*) Et si les débauchés errant dans le Crépuscule du Matin rasent les murs, c'est qu'ils sont harassés « par leurs travaux ». C'est aussi peut-être qu'ils n'osent pas braver l'opinion qui les marque du sceau de l'infamie : la débauche ne possède plus, au XIX^e siècle, ce caractère cynique et frivole que les seigneurs effrontés du XVIII^e siècle s'amusaient à lui donner, sans se cacher de leurs frasques. Elle se pratique clandestinement, l'interdit accentuant son caractère équivoque de « fruit défendu »

« Nous volons au passage un plaisir clandestin » (Au Lecteur).

Maraudeurs que la société condamne, ces réprouvés ne recueillent de leurs pratiques que souffrances : amère lucidité, désenchantement blasé, épuisement physique, opprobre. De ce cortège se détache alors la figure glacée du Remords accusant la faiblesse de l'être qui ne sait pas se dégager du stupre. Torture supplémentaire, il gâche irrémédiablement le plaisir.

« Des mortels la multitude vile
 Va cueillir des remords dans la fête servile. » (*Recueillement*)

Aussi Baudelaire envie-t-il « *la funèbre gaieté* » de ces courtisanes usées qui ne songent plus à leur honneur depuis trop longtemps perdu et qui osent « *gaillardement* » jouer de leurs charmes, avec une frénésie que n'entrave aucun remords.

Pourtant celui-ci ne nous purifie-t-il pas de nos vices ? N'indique-t-il pas que nous aspirons à une noblesse morale ? N'est-il pas le dernier vestige d'une pureté première, nostalgiquement perdue ? Baudelaire tient alors à son remords comme à la certitude qu'il n'est pas irrémédiablement damné. Aussi s'empporte-t-il contre une maîtresse niaise et trop satisfaite d'elle-même : « *Si au moins vos soupirs exprimaient le remords, ils vous feraient quelque honneur, mais ils ne traduisent que la satiété du bien-être et l'accablement du repos* » (*La femme sauvage et la petite maîtresse*).

Il est vrai que parfois entre de la simagrée dans ces prétendus remords par lesquels nous estimons nous racheter suffisamment pour obtenir le droit de recommencer :

« *Et nous rentrons gaiement dans le chemin bourbeux, Croquant par de vils pleurs laver toutes nos taches.* » (Au lecteur)

Mais cette casuistique ne réussit pas à dissiper la répulsion sincère du poète pour une débauche qui invinciblement l'attire.

Sous cette répulsion gît un dégoût plus radical : le dégoût moral de la chair : « Vous chantez la chair sans l'aimer, d'une façon triste et détachée » écrivait Flaubert, curieux de noter cette affinité entre Baudelaire et lui.

Toute union physique avec n'importe quel type de femme devient, sous la plume de Baudelaire, un crime :

« *Ce qu'il y a d'ennuyeux dans l'amour, c'est que c'est un crime où l'on ne peut pas se passer d'un complice* » (p. 1284)

Et du crime on glisse vers le satanisme : « *Il y a, dans tout homme, à toute heure, deux postulations simultanées : l'une vers Dieu, l'autre vers Satan... Celle de Satan, ou animalité est une joie de descendre. C'est à cette dernière que doivent être rapportées les amours pour les femmes.* » (p. 1277).

Diverses explications pourraient être tentées : Baudelaire n'aime pas son corps.

« *Ah ! Seigneur ! donnez-moi la force et le courage De contempler mon cœur et mon corps sans dégoût !* » (*Un voyage à Cythère*)

Ce dernier a été très tôt souillé par une maladie dont la réputation morale est honteuse : la syphilis. La souillure physique s'entache donc d'une souillure morale, causes d'un dégoût physique et moral face à sa chair, qu'il étend par généralisation à toute chair.

La psychanalyse propose d'autres explications : le poète, ayant voué à sa mère un attachement excessif, cherchant ainsi à travers toutes les femmes une substitu-

tion de la mère, verrait dans toute union physique une reproduction de l'union coupable, interdite, sacrilège entre la mère et le fils. Et cette image refoulée dans l'inconscient suffirait à marquer les plaisirs charnels d'une flétrissure indélébile (6).

Ce sentiment de culpabilité et de trouble devant les exigences et les jouissances sexuelles — sentiment qui fait avec Baudelaire son apparition dans la littérature française — se traduit dans sa poésie par des images d'une horreur macabre dès qu'il s'agit d'évoquer l'union des corps :

« *Je m'avance à l'attaque, et je grimpe aux assauts Comme après un cadavre un chœur de vermiseaux...* » (*Je t'adore à l'égal...*)

Ce moment où le désir grandit et devient étreinte — ce moment qui pourrait inspirer des vers ardents et tendus par une force débordante — est roidi par des images d'un réalisme funèbre (7). Où brûle la passion, où gît la ferveur dans cette vision des deux amants accotés :

« *Comme au long d'un cadavre, un cadavre étendu* (8) » (*Une nuit que j'étais...*)

L'étreinte amoureuse lui évoque les replis du fleuve des Enfers :

« *Je ne suis pas le Styx pour t'embrasser neuf fois* » (*Sed non satiata*) proclame-t-il sur un ton mi-railler, mi-glacé.

La femme, en pleine jouissance amoureuse, est comparée à une biche à l'agonie : « *Le visage humain qu'Orvide croyait façonné pour refléter les astres, le voilà qui se détend dans une espèce de mort. Car certes, je croirais faire un sacrilège en appliquant le mot : extase à cette sorte de décomposition.* » (p. 1249)

« C'est parler du plaisir comme d'autres parlent de la mort » (J. Prévost p. 253), à tel point que la Débauche et la Mort apparaissent à l'auteur comme « *deux bonnes sœurs* », c'est-à-dire comme deux sœurs, deux compagnes inséparables. La Mort prend les traits d'une Débauchée : « *irrésistible gouge* » (*Danse macabre*) A Cythère, l'île de l'amour et de la volupté vers laquelle s'embarquent les couples de Watteau éparpillés dans une lumière dorée et féerique « *Qui verse la folie à ce bal tournoyant* » (*Les Phares*), Baudelaire ne découvre :

« *Qu'un gibet symbolique où pendait mon image* » (*Un Voyage à Cythère*) : la mort, la désolation, l'épouvante.

La pensée de la mort qui, chez les Anciens ou chez Ronsard, aiguillonnait le désir et invitait à une « jouissance plus prompte que la fuite » (*Montaigne Essais III 13*), s'insinue en Baudelaire pour le glacer et le décourager. Comment la soif pourrait-elle renaître après cette constatation d'un réalisme qui détruit irrévocablement tout lyrisme :

« *Et pourtant, vous serez semblable à cette ordure, A cette horrible infection...* » (*Une Charogne*) ?

Lorsque le désir est là, l'incitant à la volupté et à l'abandon, il l'évoque en termes macabres ; lorsqu'il

pense à la mort, celle-ci freine son désir. Le désir lui parle de la mort, et la mort lui parle de la mort du désir. N'est-ce pas là une conjuration inconsciente (ou à demi-consciente) du désir qui lui inspire dégoût autant qu'en vie ?

Mais — et c'est là que gît une seconde ironie plus « infernale » que la première — le poète découvre que, sous la jouissance physique, si souvent imparfaite, si souvent refusée par la lucidité et les considérations morales de l'esprit, s'en cache une autre combien plus terrible et plus totale (tant il est vrai que chez Baudelaire, l'esprit éprouve des jouissances plus fortes que celles du corps) : la jouissance dans le Mal :

« *La volupté unique et suprême de l'amour gît dans la certitude de faire le Mal* » (p. 1249).

A la demi-volupté physique, s'ajoute alors une délectation dans le Mal qui parachève la première :

« *Jamais la volupté ne fut si douce que dans cette nuit de mélancolie et de charité ; — volupté saturée de douleur et de remords.* » (p. 1261 - 1262).

Ainsi l'amour charnel est doublement satanique : non seulement Baudelaire lie amour charnel et péché, mais encore il se complait dans « *la conscience du Mal* » avec la ferveur du néophyte. Il aime mettre des majuscules aux mots Luxure et Débauche comme s'il voyait en elles les prêtresses d'une contre-religion. L'amour ne se réduit pas à « *un chant d'amoureux vulgaires, essayant de tuer le temps sous les tonnelles (...)* jetant à Dieu son défi dans la langue d'Horace (...) C'est plutôt le débordement d'une nature énergique qui verse dans le Mal toutes les forces dues à la culture du Bien ; c'est l'amour effréné, immense, chaotique, élevé jusqu'à la hauteur d'une contre-religion, d'une religion satanique » (p. 1223 - 1225).

Cette certitude de la culpabilité se projette sur la femme qui devient, dans l'imagination de Baudelaire (réduit à imaginer ce qu'elle est, puisqu'il n'y a pas avec elle de communication véritable), une incarnation de Satan (9) :

« *Sans cesse à mes côtés s'agite le Démon (...)*

Parfois il prend (...)

La forme de la plus séduisante des femmes » (La Destruction)

Les prostituées sont assimilées à une armée de génies malfaisants :

« *Cependant, des démons malsains dans l'atmosphère*

S'éveillent lourdement... » (Crépuscule du Soir).

Et la femme a partie liée avec les forces du Mal, lors même que le poète la croyait semblable à une Béatrice pure et exempte de péché : n'aperçoit-il pas

« *parmi leur troupe obscène*

La reine de mon cœur au regard non pareil

Qui riait avec eux de ma sombre détresse. » (La Béatrice)

Le rire n'est qu'un autre signe de son essence satanique. Quand la femme s'esclaffe — sauf quand il s'agit de Madame Sabatier chez qui le rire est une expression de l'ignorance heureuse face aux drames de la vie —, cette hilarité ne prouve pas son innocence, mais une perversi-

té narquoise : dans le poème *La Béatrice*, la reine de son cœur rit des désillusions du poète à son sujet ; elle se moque de son malheur et de son sort livré aux puissances infernales. Ailleurs (10) elle raille son adoration tremblante qui projette sur elle l'ombre d'une majesté divine, même si « *divine* » signifie ici démoniaque. Elle accroît son despotisme, et, flattée dans sa vanité, elle revendique des honneurs extravagants pour voir avec une joie cruelle jusqu'où ira la vénération de l'insensé. Elle cherche à « *usurper en riant des hommages divins* ».

La femme incarne à tel point Satan qu'il ne suffit plus à Baudelaire qu'elle soit vide de pensées, elle doit révéler une consciente aptitude au Mal : « *La candeur et la bonté son dégoûtantes. Si vous voulez me plaire et rajeunir les désirs, soyez cruelle, menteuse, libertine, crapuleuse et voleuse.* » (Épilogue projeté p. 1534). Une niaise fadeur ne peut satisfaire cet appétit illimité du Mal :

« *Ce qu'il faut à ce cœur puissant comme un abîme*

C'est vous, Lady Macbeth, âme puissante au crime,

Ou bien toi, grande Nuit, fille de Michel-Ange

Qui tors paisiblement dans une pose étrange

Tes appas façonnés aux bouches des Titans. » (L'Idéal)

Ce qu'il lui faut, c'est une femme capable d'éprouver la même frénésie que lui à commettre le mal, une femme insatiable et sauvage qui ne recule pas devant « *la joie de descendre* ».

Cette femme, il crut la trouver en Jeanne Duval : sa liaison avec elle résume toutes ses amours infernales, sombres et violentes. Il la choisit volontairement en bas de l'échelle sociale, rejetée par tous à cause de sa misère, à cause de son origine mulâtresse, prédestinée au mal par la rancune qu'elle pouvait avoir accumulée contre la société :

« *Etre maudit, à qui, de l'abîme profond*

Jusqu'au plus haut du ciel, rien hors moi ne répond. » (Je te donne ces vers...

Il est vrai que cette liaison peut s'expliquer de diverses manières : obscure recherche à travers la mulâtresse d'un type de beauté entrevu en Afrique ; désir d'étonner — règle commune aux dandys — ; confiance en soi donnée par une créature inférieure et qui vous est dévotement attachée ; poids de l'habitude après plusieurs mois de fidélité. Il n'en reste pas moins qu'à son propos, Baudelaire souligne la parenté entre la femme et le Mal. Erait-elle pire qu'une autre ? Là n'est pas la question : ce qui importe, c'est que Baudelaire en a fait une projection sensible de sa hantise du Mal. Jeanne Duval n'est toutefois pas la seule à en témoigner : à Marie Daubrun sont consacrés des poèmes équivoques où la spiritualisation de l'amour n'est pas entière : la femme est placée à mi-chemin de l'ange et de la « *sorcière* », ange de douceur sous lequel ne tarde pas à paraître la traîtrise du Démon. Et puis, il y a toutes ces autres femmes dont les noms passent comme des météores dans la poésie de Baudelaire : Sisina, Agathe, Marguerite. On imagine, à l'arrière-plan de ces tableaux, l'agitation d'un monde interlope qui a dû vivement ébranler la sensibilité morale de Baudelaire : « *La sensation générale qui émane de tout ce capharnaüm contient plus de tristesse que de drôlerie :*

images... grosses de suggestions mais de suggestions âpres, cruelles... » (p. 1190).

Le sentiment du péché qui, au départ, est indépendant de la femme puisqu'il est lié aux élans de la chair, se reflète cependant, par projection, dans les attributs dont elle est dotée : attributs physiques, attributs moraux. La femme est une incarnation sensible de Satan.

« Sorcière aux yeux alléchants » (Chanson d'après-midi), « belle sorcière » (l'Irréparable) dit le poète à propos de Marie Daubrun. Mais il fallait la peau noire (11) de Jeanne Duval pour que l'imagination de Baudelaire réussisse un plus complet tableau.

« Bizarre déité, brune comme les nuits, (...)

Œuvre de quelque obi, le Faust de la savane,

Sorcière aux flancs d'ébène, enfant des noirs minuits. »

(Sed non satiata)

« Bizarre » donne le ton par sa signification inquiétante. Cette note trouve un écho dans l'accumulation des mots suggérant l'ombre, la nuit : brune - ébène - noirs - minuits. La femme est une ombre qui cherche à se confondre avec la nuit, alors qu'elle se rend à quelque sabbat ou à un rendez-vous tel que Faust en connut.

Emissaire du Diable, envoyée pour séduire les hommes et les convaincre au mal, elle use d'appas irrésistibles. Elle affecte des « poses langoureuses » (12) et, immobile, distille une chaude volupté. Ou bien elle s'anime :

« Tes nobles jambes, sous les volants qu'elles chassent,

Tourmentent les désirs obscurs et les agacent,

Comme deux sorcières qui font

Tourner un philtre noir dans un vase profond » (Le beau Navire)

Voilà qui est bien fait pour convertir à la mollesse du désir : une arabesque charmante, presque un mouvement de danse léger, aérien, mais surtout : précis, calculé. Sous l'enchantement perce la note inquiétante : « sorcière » à quoi répond : « philtre noir » (l'adjectif noir étant mis en valeur par sa place à la césure). Ce mot : philtre est aussi employé pour évoquer les baisers que prodigue la femme. Or, le philtre, l'élixir participent de la magie et la magie est une des sciences du Malin. Le philtre et l'élixir peuvent apporter l'oubli, mais au prix d'un pacte avec les puissances du Mal — dont la femme est le truchement.

Pour accentuer sa séduction et mieux envelopper sa victime dans les rets de l'oubli, la femme se pare de parfums : « nymphe ténébreuse et chaude » (Chanson d'après-midi), elle préfère les senteurs lourdes, stagnantes, comme celles qu'exhale la terre aux soirs orageux. Elle s'en sert comme arme pour charmer et pour endormir : arme insidieuse car dissimulée, arme imperceptible mais infailible qui pénètre, imprègne, entête :

« Un air subtil, un dangereux parfum

Nagent autour de son corps brun. » (Le Chat)

La femme en est comme enveloppée. Le parfum lui donne un surplus d'être, l'entoure d'une aura trompeuse, caricature infernale de la débordante spiritualité qui émane de l'être vertueux. Le parfum crée une appa-

rence de densité, mais cette densité ne tarde pas à s'évanouir, à la différence des vertus qui ne se dissident pas au moindre souffle ; c'est que le parfum est fallacieusement surajouté alors que les vertus constituent l'essence de l'être bon.

La femme — « *suppôt de Satan* » — se trahit encore par son regard : ou bien de feu, ou bien de glace, ou bien fré-

nétique, ou bien incisif.
« Par ces deux grands yeux noirs, soupiraux de ton âme
O démon sans pitié ! Verse-moi moins de flamme. » (Sed non satiata)

Qu'est-ce que la flamme, sinon la représentation traditionnelle de l'Enfer ? C'est aussi le signe de l'embrasement sensuel. Mais chez Baudelaire, ces deux réalités se côtoient : le feu du désir n'est qu'une forme séduisante de l'Enfer. La flamme que reflètent les yeux dénote aussi de l'arrogance, comme si la femme avait acquis la certitude de remporter la victoire : insolente bravade face à l'homme humilié.

De même, l'œil de la femme, soudain devenu froid, révèle aussi la fatalité calme de sa victoire : nulle rémission possible pour l'homme qu'elle considère comme sa proie :

... « Son regard,

Profond et froid, coupe et fend comme un dard » (Le Chat)

Aucune larme n'esquisse une amorce de pitié :

« Si quelque soir, d'un pleur obtenu sans effort

Tu pouvais seulement, ô reine des cruelles !

Obscurcir la splendeur de tes froides prunelles... » (Une nuit que...)

Le regard, lui aussi, est utilisé comme arme : arme d'intimidation qui établit la domination incontestée de la femme sur l'homme qu'elle soumet. Arme impitoyable qui révèle la cruauté.

Cette cruauté apparaît encore à Baudelaire, d'une façon plus meurtrière, dans les bras de la femme : ceux-ci semblent moins destinés à enlacer amoureuxment qu'à étouffer :

« Tes bras, qui se joueraient des précoces hercules,

Sont des boas luisants les solides émeules,

Faits pour serrer obstinément,

Comme pour l'imprimer, dans ton cœur, ton amant. » (Le beau Navire)

Quelle absence de féminité dans cette créature « fellinienne » ! La séduction charmeuse de la femme a disparu pour laisser place à ses véritables intentions. L'étreinte à laquelle le poète fait allusion ne recouvre pas la tendresse, mais un dessein plus sombre, quoiqu'il prenne les apparences de la tendresse : « *obstinément* » nous suggère un étouffement progressif, et la trahison dans le crime.

Mystérieuse et traîtresse, telle se présente « la sorcière aux yeux alléchants ». (Une chanson d'après-midi) A l'ombre de son mystère, elle abrite des secrets infernaux : duplice, elle dissimule habilement : le contraire surprend, dans ce pays de l'Idéal où Baudelaire imagine :

« Des femmes dont l'œil par sa franchise étonne » (Parfum exotique).

Voilà pourquoi elle excelle à aiguïser la jalousie et le soupçon : elle ne se livre pas, mais en elle, tout laisse supposer de troubles aventures sans qu'elle les confirme jamais, par jeu, par raillerie, et par vanité : elle est flattée de se sentir adulée au point qu'on veuille avoir d'elle le monopole. (Car il s'agit bien de femmes qui se vendent, ici.) Aussi aime-t-elle éprouver son pouvoir par les tortures psychologiques qu'elle inflige à l'homme, son esclave, qui rêve de revanche :

« Et, dans ma Jalousie, ...
Je saurai te tailler un Manteau, de façon
Barbare, roide et lourd, et doublé de soupçon,
Qui, comme une guérite, enfermera tes charmes ;
Non de Perles brodé, mais de toutes mes larmes ! » (A une Madone).

La femme se complait dans ce rôle dominateur : elle s'installe dans l'esprit de l'homme avec un sans-gêne impudique qui cherche à humilier :

« Toi qui, forte comme un troupeau
De démons, vins, folle et parée,
De mon esprit humilié
Faire ton lit et ton domaine. » (Le Vampire)

Et l'homme, subjugué, ne résiste pas à cette emprise : la femme, « La Circé tyrannique aux dangereux parfums » (Le Voyage), change les hommes en bêtes domptées et serviles, manifestant en cela combien elle aime se voir adulée. Voici le tableau amer, impitoyable de l'humanité telle que la voit Baudelaire :

« La femme, esclave vile, orgueilleuse et stupide,
Sans rire s'adorant et s'aimant sans dégoût ;
L'homme, tyran goulu, paillard, dur et cupide,
Esclave de l'esclave, et ruisseau de l'égoût. » (Le voyage)
« L'éternelle Vénus » se définit par le « caprice, l'hystérie, la fantaisie » (p. 1288). Caprice et fantaisie font allusion à ce pouvoir démoniaque, despotique qu'elle se plaît à exercer sur l'homme.

Hystérique, la femme l'est de deux manières : par la frénésie de son désir jamais rassasié (*Sed non satiata*) — nous retrouvons en cela le sens antique de « fureur » érotique —, et par le déchaînement de sa cruauté. L'amour qu'elle prodigue n'a rien d'un voluptueux abandon :

« Quelquefois, pour apaiser
Ta rage mystérieuse,
Tu prodigues, sérieuse,
La morsure et le baiser. » (Chanson d'après-midi)
Tenaillée par de brûlantes exigences, elle assouvit ses désirs avec une violence tendue comme si elle craignait de ne pouvoir étancher ce débordement de passion qu'elle sent en elle. Aucune frivolité libertine ici ; la femme semble être aussi possédée par une force supérieure dont elle cherche obscurément à se défaire en mettant une application forcenée dans son étreinte. Le baiser devient morsure : la femme se déchaîne comme une bête féroce : ses ongles évoquent l'antique harpye, mi-bête, mi-femme, qui ravissait les cœurs dans ses serres crochues, au moment de la mort. Telle elle apparaît dans

Bénédiction. Mais elle se rapproche plus généralement des animaux : en guise de raillerie, elle est comparée au singe (13) ou à l'éléphant (14). Surtout elle évoque le serpent (14) ou le chat : le serpent souple et sournois, le chat et sa féline froideur, gracieux mais énigmatique, prompt à la cruauté. « Vil animal » (Tu mettrais...), « Bête implacable et cruelle » (Je t'adore à l'égal...), elle mord, griffe, elle déchire le cœur de l'homme (15), elle lui inflige une large blessure (*Le Vampire*) pour mieux le vider de sa substance : Baudelaire assimile la femme aux vampires. A la conception de l'amour qu'on présente comme don de soi, le poète oppose ici une attitude d'un égoïsme méfiant. Peur de se perdre ? Peur d'être affaibli ? Sans doute ces réactions l'inspirent-elles dans ce tableau de la femme-vampire ; dans *l'Irréparable*, la courtisane est dite destructrice, gourmande : il ne s'agit pas ici de la faim banale de l'amour, où avoir faim signifie désirer, mais d'une faim meurtrière qui nourrit la femme aux dépens de l'homme : celui-ci est vidé de son sang :

« Mais l'amour n'est pour moi qu'un matelas d'aiguilles
Fait pour donner à boire à ces cruelles filles. » (La Fontaine de Sang).

Que la cruauté soit liée à la haine, est un enchaînement fatal ; cette haine appelle en retour la haine de l'homme qui clame sa fureur d'être possédé et humilié (*Tu mettrais l'univers — Le Vampire*) :

« Infâme à qui je suis lié
Comme le forçat à la chaîne. » (Le Vampire)
Cette mutuelle exécration rejaillit dans l'amour physique : l'amant et la maîtresse s'y empoignent avec la même folle férocité en un duel allégorique :
« O fureur des cœurs mûrs par l'amour ulcérés ! » (Duel-lum).

Baudelaire oublie qu'au départ, la femme-vampire, la femme cruelle, la femme mauvaise n'est telle que dans l'imagination, par projection de sa propre hantise du Mal. Il croit retrouver une autre ardeur dans le Mal qui ressemble à la sienne. En fait, c'est la sienne qui a inspiré le portrait de la « reine des péchés » : ce n'est pas l'autre, c'est lui-même qui aiguïse en lui sa propension au Mal. La cruauté est particulièrement sollicitée dans l'amour, car, note-t-il « cruauté et volupté sont des sensations identiques comme l'extrême chaud et l'extrême froid. » (p. 1278). Le plaisir physique est, en effet, sous-tendu par une autre volupté bien plus vraie : la volupté dans le Mal, laquelle ne se contente pas d'être ressentie passivement : elle s'extériorise par des actes, ou du moins, des pensées qui relèvent du sadisme.

Le recours à l'image de la femme cruelle sert, peut-être justement, à légitimer son sadisme, ou du moins à l'aiguillonner. « Il serait doux d'être alternativement victime et bourreau. » (p. 1271). Savoir que la femme peut le lacérer, le blesser, le vider de sa substance avive de vagues appétits de vengeance. L'amour devient « torture », « opération chirurgicale » (p. 1249) où l'homme, comme la femme, selon la supériorité momentanée qui lui est accordée, cherche à extorquer de l'autre des sou-

pirs et des râles d'agonisants. Eros arbore à sa ceinture « de brillants couteaux et des instruments de chirurgie » (p. 259. Les Tentations), symboles de cette torture physique infligée dans l'amour.

Le sadisme se rassasie encore des imaginations vertigineuses du meurtre. Si la femme se pare, en guise de bijoux, de l'Horreur et du Meurtre, son amant se plaît à imaginer (16) des scènes où il frappe sa partenaire selon un rituel calculé, impassible. Ce n'est plus la haine qui le domine et l'anime d'une fureur forcenée : c'est un singulier plaisir qui le guide froidement, sans emportement, en des gestes d'une impitoyable précision :

« Et pour mêler l'amour avec la barbarie...

Je ferai sept Couteaux

Bien affilés, et comme un jongleur insensible,

Je les planterais dans ton Cœur pantelant... » (A une Madone)

Ainsi la logique passionnelle conduit-elle de la certitude de faire le Mal, dans l'amour physique, à la mise en actes du Mal, l'image de la femme suppôt de Satan servant à stimuler une sauvagerie primitive dont la source se trouve d'abord dans le poète avant d'être projetée sur la femme : l'amour dionysiaque se reconnaît à « des hurlements de férocité, des reproches de victime et des hosanna impies de sacrificateurs, comme si la barbarie devait toujours prendre sa place dans le drame de l'amour, et la jouissance charnelle conduire, par une logique satanique inéluctable, aux délices du crime. » (p. 1224).

Mais ces dionysies, inspirées par le désespoir de vivre, hantées par le sentiment du péché, aboutissant à ces imaginations meurtrières, contribuent à alimenter le remords déjà suscité par l'opprobre publique. Tentées pour échapper au désespoir, elles mènent au désespoir. Les désirs mal assouvis conduisent à la tristesse, et c'est au nom de cette oppressante tristesse que le poète veut empêcher le désir de renaître :

« Mais la tristesse en moi monte comme la mer,

Et laisse, en refluant, sur ma lèvre morose

Le souvenir cuisant de son limon amer.

Ta main se glisse en vain sur mon sein qui se pâme... » (Causerie)

A la sensualité ne faut-il pas préférer une douce intimité ? Ce n'est plus l'amante que le poète recherche, mais la sœur d'élection, l'enfant de laquelle il n'a rien à craindre : « Mon enfant, ma sœur... ». Il espère obtenir d'un amour paisible un sommeil que ne viendraient troubler ni la réflexion ni les tumultes du cœur qui engendrent, avec l'amour physique, « crime, horreur et folie » (Sonnet d'automne). Fuyant la possession, il éprouve le besoin de prendre du recul par rapport à la femme. C'est le seul vrai moyen pour admirer et adorer, le seul vrai moyen pour aimer et se régénérer. « Nous aimons les femmes à proportion qu'elles nous sont plus étrangères » (p. 1251). C'est dire si la distance physique est auxiliaire de l'amour. Voici plus explicite : « La femme dont on ne jouit pas est celle qu'on aime, hommage idolâtrique

des blasés. Ce qui rend la maîtresse plus chère, c'est la débauche avec d'autres femmes. Ce qu'elle perd en jouissances sexuelles, elle le gagne en adoration. » (p. 522).

Le véritable amour exige la chasteté. Cette chasteté présida aux premiers temps des amours entre Baudelaire et Madame Sabatier.

Françoise BARGUILLET

N.B. : Les numéros des pages correspondent aux **Œuvres Complètes** de Baudelaire en un volume, édités en 1961 dans la Bibliothèque de la Pléiade (Gallimard).

(1) Baudelaire emploie un terme général emprunté au latin pour évoquer les parures de la femme : « mundus muliebris ». Cette expression suggère aussi l'autre traduction : le monde de la femme, car, pour Baudelaire, la femme est un monde à part.

(2) Tu mettrais l'univers...

cf : **Hymne à la beauté** : « Tu sèmes au hasard la joie et les désastres Et tu gouvernes tout et ne réponds de rien. »

(3) Tu mettrais l'univers...

(4) Dans cette préférence, peut-être faut-il lire aussi l'envie d'étonner, le goût du paradoxe et de ce qui n'est pas commun, thèmes chers au dandy.

(5) Le plaisir est en lui-même une fin, et il ne s'agit pas de lui donner une postérité que Baudelaire taxe violemment de « hideuse », car le désir d'engendrer asservirait le plaisir à des fins utiles, et lui enlèverait son caractère de suffisance. (Dans **J'aime le souvenir de ces époques nues...** le poète parle de « toutes les hideurs de la fécondité »).

(6) A tel point que pour Baudelaire, il n'existe pas d'amours honnêtes et pures :

« Mandit soit à jamais le rêveur inutile

Qui voulut le premier dans sa stupidité,

S'éprenant d'un problème insoluble et stérile,

Aux choses de l'amour mêler l'honnêteté. » (**Femmes Damnées**)

(7) La mort n'étant pas ici ce qui dispense un bienheureux oubli, mais la réalité physique et crue de la décomposition, c'est-à-dire une source d'horreur.

(8) Citons encore cette description de l'amant penché sur sa belle, semblable à « un moribond penché sur son tombeau » (**Hymne à la beauté**).

(9) Lui-même s'estime « possédé » (titre d'un poème), et il voue à cette divinité du mal qu'est la femme, une adoration tremblante :

« Il n'est pas une fibre en tout mon corps tremblant

Qui ne crie : O mon chez Belzébuth, je t'adore ! »

Dans cette adoration, il s'humilie, il s'oublie, sans se rendre compte que ce devant quoi il s'humilie n'est qu'une projection de lui-même : non pas la femme dans sa réalité, mais la femme travestie par son imagination que hante le Mal. Que voit-il dans ses yeux ? Un « Lac où mon âme tremble et se voit à l'envers » (**Le Poison**), c'est-à-dire une révélation de lui-même, de l'envers caché de ses vices. Le même verbe « tremble » nous indique qu'il s'agit d'une même adoration : devant la femme comme devant lui-même.

(10) **Bénédictio**

(11) Comme l'ombre, comme l'Enfer : Baudelaire est ici fidèle à l'imagerie populaire.

(12) **Chanson d'après-midi**

(13) **Le Cadre**

(14) **Le Serpent qui danse.**

(15) **Bénédictio — Tu mettrais l'univers — Causerie — Chanson d'après-midi — Un voyage à Cythère.**

Ces images sont plus nombreuses que celles de la femme qui étouffe, action moins féminine !

(16) L'imagination suffit à assouvir son appétit du mal : c'est elle qui déclenche les plus fortes jouissances. L'imaginaire l'emporte en intensité sur la vie réelle comme les plaisirs de l'esprit l'emportent en intensité sur les plaisirs du corps.

LA CRISE ET L'UTOPIE

par Anne-Marie LAVAUDEN

• UNE RUMEUR SIGNIFICATIVE

Aujourd'hui, écrivait Jacques Attali, l'année dernière (*Bruits PUF*) « l'avenir est dans nos manques, nos misères, notre ennui : la répétition dit en creux cette absence de sens où va venir se cristalliser la crise en cours, à travers une multiplication de temps simultanés, une présence indépendante et exacerbée du passé, du présent, du futur... »

S'il est vrai que le savoir occidental essayant depuis 25 siècles de voir le monde « n'a pas encore compris que le monde ne se regarde pas mais s'entend, ne se lit pas mais s'invente » s'il est vrai que le son ne signifie que la mise en forme imprévue de ce qui crie, s'agite et se refuse, la possibilité rare d'appriivoiser la menace et la révolte par l'artifice redoutable des combinatoires, le brusque saut de 40.000 ans dans les 8000 années de civilisation qui à travers ce qu'il était convenu d'appeler les progrès de la croissance nous ont conduit au tragique constat de la distorsion évidente entre la croissance de la consommation et la découverte du bien-être n'est pas très concluant ; si en tentant de déchiffrer les formes sonores du savoir et en découvrant que chaque code musical s'enracine dans les idéologies et les technologies d'une époque en même temps qu'elle les produit, on s'aperçoit que la « musique est aujourd'hui par bien des aspects annonce lancinante de mort », musique de série basée sur la répétition figée des mêmes rengaines, musique théorique « liquidatrice, ratifiant la fin de la musique et de son rôle de créateur d'une socialité », doit-on se résigner à n'être que le témoin solitaire d'un monde privé de sens, cet univers de la réplication, entraînant les catastrophes inscrites dans l'ordre comme les crises dans le développement ?

S'il est vrai que la croissance devrait seulement être « cette amélioration fondamentale du niveau de vie de la population tout entière, la mise en place d'une économie capable de satisfaire aussi pleinement que possible les

besoins croissants de la population, la création d'une structure économique qui assure à chacun le plein épanouissement de sa personnalité et de ses capacités, ce qui ne peut être atteint que grâce à un niveau de consommation largement suffisant » (Charles Bettelheim), comment prétendre résoudre nos contradictions, alors que partout se révèle une insatisfaction et une amertume qu'il ne servirait à rien de vouloir ignorer- ?

Imaginons alors ce que pourrait être l'échec-retentissant- de cette économie classique, « de ce système comptable qui n'a pu prendre en compte ni les inégalités, ni la dégradation de l'environnement et des patrimoines, ni l'utilité de la valeur d'échange, ni la productivité du travail improductif, ni les conditions de vie et de travail, c'est-à-dire les vrais problèmes d'aujourd'hui » (Attali, *La Parole et l'Outil. PUF*).

• LE KRACH DE 1979 : UNE UTOPIE CYNIQUE

En proposant cette utopie inquiétante d'un krach entraînant l'effondrement de l'Occident industrialisé, Paul Erdman (*Le Krach de 1979, Ed. O. Urban*) a durement stigmatisé l'aveuglement des hommes d'Etat, la cupidité des financiers internationaux, la mégalomanie des potentats.

Imaginons, un instant, que les Arabes décident de retirer leurs capitaux des banques américaines. Un banquier de 44 ans, Bill Hitchcock, prend une retraite anticipée qu'il juge bien méritée et choisit finalement de devenir conseiller financier du royaume d'Arabie Saoudite, car les Saoudiens ont décidé de passer à l'attaque dans le champ clos de la finance. Pour les y aider, il leur fallait un professionnel, un expert des questions monétaires internationales au courant de tous les subterfuges ; une sorte de Dr No. Débute alors le ballet gigantesque des rapports de force avec les banquiers, les experts et les hommes politiques de tous les pays impliqués dans cette affaire ; volonté de réajuster les intérêts chez les

uns, désir de sauver la mise chez les autres, il ne manque pas un acteur dans cette parodie implacable d'un monde où l'argent seul peut régler les problèmes.

« A la fin des années 70, la main mise de Wall Street sur Washington et par conséquent sur le monde entier, ne s'était pas relâchée, loin de là ; et il y avait pour cela une bonne, une excellente raison : sans la bénédiction et la coopération active de la finance new-yorkaise, le gouvernement fédéral pouvait devenir du jour au lendemain « non opérationnel », pour user d'un euphémisme. A la fin de 1978, la Maison Blanche était exactement dans la même position envers les banques que l'avait été le maire de New-York, sauf qu'il s'agissait de sommes légèrement plus importantes. Oncle Sam faisait toujours les choses grandement et devait à ses créanciers la bagatelle d'un demi trilliard de dollars ; toutes les semaines, il lui fallait emprunter au moins un milliard de plus, rien que pour ne pas mettre la clef sous la porte. C'est pour ces raisons que les mesures temporaires d'allègement fiscal et d'aide sociale devinrent permanentes ; et c'est pour cela que les déficits passagers du budget fédéral, déjà de soixante milliards de dollars par an en moyenne, pour dépasser les cent milliards en 1978, devinrent une habitude mauvaise mais obligatoire ; car il ne pouvait être question de recourir à l'orthodoxie fiscale et d'augmenter les impôts ; toute aggravation des charges fiscales aurait eu comme effet immédiat de ralentir l'économie, donc de provoquer une nouvelle recrudescence du chômage et un nouveau frein à la consommation et à la production ; socialement et politiquement, c'était un risque impossible à prendre ».

Ainsi, tout comme la municipalité de New-York quelques années auparavant, les hommes de Washington dûrent continuer à creuser le fossé et à y engloutir les milliards de dollars par dizaines et par centaines, pour compenser la différence entre les dépenses du gouvernement fédéral et ses rentrées ; et au moins jusqu'à la fin de 1978, les banquiers de New-York et leurs satellites avaient prêté ; ils n'avaient pas le choix : s'ils fermaient le robinet, l'État sautait et avec lui, le système qui garantissait leur existence.

Mais les meilleures choses ont une fin et l'hémorragie devenait telle que l'on ne parvenait plus à en compenser le flot ; en d'autres termes, les banques commençaient à ne plus avoir d'argent. La conclusion, on la devine : le salut de Wall Street était à Ryad, et nulle part ailleurs...

Se lève alors à l'horizon, l'étoile d'un prince ombreux et mégalomane, en la personne du Shah d'Iran, désirant soudain ressusciter l'empire des Sassanides et, pour les besoins de la cause, se procurer la bombe atomique avec l'aide d'un savant suisse Hartmann, terne et sans grands scrupules en dehors de sa spécialité, « comme la plupart de ses collègues aux Etats-Unis, en France, ou en Grande-Bretagne, Hartmann était devenu un savant amoral ; son attitude, en fait ne différait guère de celle des banquiers de son pays toujours prêts à manipuler de l'argent même taché de sang ».

Alors partout dans le monde les mécanismes financiers grippent et se détraquent, évoquant un paysage familier : « le taux d'escompte fédéral s'appliquait aux intérêts réputés les plus bas rémunérant les surplus de trésorerie prêtés à court terme ; mais en dépit des problèmes économiques du pays, les bons technocrates du Trésor ne voulaient pas démordre de leur dogme : resserer le crédit, le donner le moins possible aux banques pour contenir l'inflation ; car telle était la méthode classique, reconnue, professée par les économistes distingués du haut de leurs chaires universitaires ; le fait que ces théories depuis plusieurs centaines d'années s'étaient avérées insuffisantes, n'empêchait pas les hommes politiques bornés et les fonctionnaires obrus de s'y tenir mordicus ; mais leurs pouvoirs, s'ils s'exerçaient sur le marché intérieur, ne dépassaient pas les frontières et ils étaient totalement impuissants à empêcher la marée de dollars saoudiens de venir irriguer le marché financier. Dès le moment où le flot commencerait à couler, les taux d'escompte tomberaient vraisemblablement aux alentours de 5 % pour le court terme ».

A la suite d'un coup d'état en Arabie Saoudite, aboutissant à la mort de Fayad Yamani et Abdul Aziz favorables aux USA, le flux de capitaux arabes se raréfie et au matin du 19 mars 1979, les avoirs étrangers commencent à s'enfuir massivement des places financières des Etats Unis, « le 19 mars 1979 à midi, l'on avait estimé que la fuite des capitaux étrangers atteignait le rythme de 5 milliards de dollars à l'heure et en même temps le 19 Mars à 11 h du matin, les Américains rejoignirent le flot des fuyards. Naturellement les gros, les professionnels de Wall Street et des autres places s'étaient déjà retirés à l'ouverture, voire la veille ; comme je m'étais empressé de le faire moi-même quelques jours auparavant ; mais ce ne fut pas avant la fin de cette matinée que les autres, la vaste, l'énorme masse des autres commencèrent à comprendre qu'il y avait quelque chose qui sentait le brûlé ». La soudaine conquête des émirats et du Koweït par l'Iran et l'éclatement inopiné d'une des fameuses bombes atomiques du Sahara, chargée au cobalt naturellement pour que perdure sa radioactivité, précipitent les événements... « En Amérique les banques n'ouvrirent pas leurs portes le lundi matin, en fait la plupart d'entre elles n'allaient plus jamais réouvrir leurs portes ; depuis bien longtemps déjà, des années, elles avaient fait faillite ; la panique n'avait fait que faire éclater au grand jour un fait depuis longtemps acquis ».

Surgissent finalement à travers cette apocalypse finale les fantômes d'une angoisse sans solution, « car le monde devrait maintenant se débrouiller pour survivre avec une économie en ruines (des monnaies ayant volé en éclats) des sociétés moribondes et la perspective de se contenter d'à peine la moitié de ses réserves de pétrole ».

Une utopie certes imaginée par un banquier, jadis en faillite, qui eût l'occasion d'aller méditer en prison sur les inconvénients des gymnastiques financières, mais au-delà du scénario et de ses invraisemblances, l'analyse cynique des mécanismes du pouvoir tel qu'il se pratique

à la Maison Blanche, à l'Aramco, dans les banques suisses ou à la First National City Bank évoquent des hypothèses contenant une certaine part de réalité.

La caractéristique économique principale de la crise de l'énergie est d'avoir provoqué un transfert de richesses massif et soudain entre deux ensembles de pays, et Thierry de Montbrial déclarait à ce sujet dans un rapport présenté au congrès des économistes de langue française, le 20 Mai 1974 « l'accroissement considérable des exportations des pays déficitaires vers les pays excédentaires, les transports de capitaux issus de la crise pétrolière ont provoqué l'ajournement de toute décision concernant la restauration de l'ordre monétaire international ».

Devrions-nous alors naïvement, comme Emilie Carles, oublier la « religion de l'argent » pour la remplacer par celle de la bonté et de la douceur, tout aussi ingrate à pratiquer?

• UNE UTOPIE MOINS AMBITIEUSE UNE SOUPE AUX HERBES SAUVAGES

La soupe aux herbes sauvages avec du plantain, de l'oscille sauvage, de la drouille, de l'ortie ou barbe à bouc, du pissenlit, de la doucette, un petit chardon des champs, etc...

Une paysanne de Val des Prés, un coin perdu du Briançonnais, où toute la beauté d'un monde sauvage côtoie la rudesse d'un quotidien où seul compte le travail, le gain et la terre ; une femme habituée à ne pas se ménager, marquée par la fatalité ; toujours la mort qui fauche les membres de sa famille, mère frère et soeur, puis sa petite fille et son époux. Et dans cette vie si dure, l'éblouissement de l'amour du savoir, la passion de comprendre et d'exister ; une institutrice au beau visage buriné qui a toujours cherché à lutter, à étudier et surtout - en compagnie de Jean Carles, l'ouvrier, - à donner l'exemple de la générosité et du courage.

Écoutons Emilie, apte à défendre toutes les causes justes, au soir de sa vie comme dans sa jeunesse : parlant de Jean Carles : « c'est lui qui m'a appris à lire tous les auteurs qui avaient quelque chose dans le coeur, de Louvain à Henri Miller, en passant par Louis-Ferdinand Céline, c'est lui qui m'a ouvert toutes les portes qui mènent à l'humanisme : Selma Lagerloff, Meel Doof, Knut Amsun, Blaise Cendrars, Panaït Istrati, Del Castillo, Emile Arnaud, Henri Birault, Ignace Arcades... » (*La soupe aux herbes sauvages par Emilie Carles - Ed. J. Cl. Simoen*). Réfléchissant à la vie et à la façon la plus sage de la gouverner : « Apprendre à vivre très simplement... apprendre à profiter de nos loisirs, s'approcher le plus possible de la nature... apprendre à lire c'est se fortifier l'esprit avec l'esprit des autres, s'imbiber le coeur des sentiments qui vous agréent... apprendre à vivre en sachant vivre et laisser vivre... ne prendre dans la vie que les fleurs, des fleurs le parfum... laisser tomber cette religion qui a le plus d'adeptes, je parle de la religion de l'ar-

gent... Il faut des utopies pour qu'un jour elles deviennent des réalités ; il y a moins d'un siècle, la Sécurité sociale, les allocations de chômage, les congés payés étaient des utopies, aujourd'hui nous les avons et tout le monde trouve ça naturel. C'est pareil pour toutes choses, ce qui paraît irréalisable pour l'heure sera une réalité demain ; avec moins d'égoïsme, moins d'indifférence, nous devons arriver à plus de justice, plus d'égalité entre les hommes », le goût des herbes sauvages est particulièrement tonique et vrai, même s'il n'hésite pas à choquer parfois nos papilles blasées.

• L'ANTI ECONOMIQUE

Si la musique est réellement aujourd'hui (*Bruits, Attali*), par bien des aspects, annonce lancinante de mort, si l'économie politique de la répétition engendre par la prolifération de l'objet marchand « cette fête étrange où tous les masques seraient identiques », seul le droit à la différence, la possibilité de libérer le temps pour le vivre (par exemple dans la composition) et « l'inévitable victoire de l'aléatoire et de l'inachevé » peuvent provoquer cette ouverture nécessaire d'un monde où l'on étouffe et désespère.

A partir du moment où l'on admet que la nature du besoin (qui est à l'origine de la consommation) suppose une médiation culturelle, on peut avec Galbraith imaginer que la théorie économique joue un rôle conservateur qui tend à se transformer en légitimation du rapport de forces existant dans la société ; « plus rien n'est à une place stable dans le tableau des catégories intellectuelles - ni la nature, ni la culture, ni l'histoire, ni l'anthropologie, ni le structuralisme, ni le marxisme... » (*J. Attali : L'Antiéconomique P.U.F.*).

Et Attali d'affirmer catégoriquement dans « la Parole et l'Outil » : « Tout autre futur de la société relationnelle verra s'accumuler les contradictions ; passer de l'âge de la destruction des flux à celui de la valorisation des stocks, transformer la société en un réseau où la hiérarchie pourrait perdre de son sens, bref faire de l'égalité l'arme essentielle permettant de casser le moteur de la société de spectacle constituent les seules attitudes raisonnables à l'heure où le champ de l'économie a changé et où chaque progression en science humaine fait disparaître l'homme un peu plus ».

On commence à se rendre compte que la rareté des ressources crée des nuisances et exacerbe frustrations et inégalités et qu'elle nécessite une réorientation de la croissance.

Alors est-il possible d'adjoindre aux mécanismes du marché un sous-système de répartition des revenus, qui à l'aide de transferts, préserverait l'optimalité et assurerait une répartition plus équitable des richesses ? Le mécanisme du marché est-il un point de départ, amendable dans le sens d'une plus grande justice ?

Il faut reconnaître que le jeu de l'inégalité et de la frus-

tration entre consommateurs rend profondément illégitime toute assimilation de la croissance de la consommation à celle du bien-être.

Destruction de la Nature, concentration du pouvoir, situation de dépendance des pays pauvres constituent autant de réactions et de phénomènes récusant la recherche théorique d'un équilibre artificiel vide de sens. Si nos sociétés occidentales modernes sont des sociétés de compétition, de consommation, de concentration et d'inégalité, si les pays les plus développés n'ont plus de projet politique, faut-il en conclure que la plus nouvelle des exigences d'aujourd'hui est l'autogestion ? et si oui, dans quelles conditions faire gérer directement les unités de production ou les quartiers par ceux qui y produisent et qui y vivent ? fonder l'économie sur l'usage des biens et non sur leur échange est-ce une utopie ou une nécessité ?

« Le langage de la politique n'est trop souvent que la poésie d'une action qui tente de ne pas s'épuiser dans les résistances de la réalité et de ne pas démissionner devant les ingratitude de l'histoire » ; Rosanvallon dans « *l'Age de l'Autogestion* » (*Seuil*) refusait d'être dupe : « sociétés théâtralisées et sociétés rationnelles, mythe du développement économique où disparaissent les différences sociales, légitimation de l'inégalité par la symbolique de la mobilité et de la méritocratie, ou au contraire transformation de la société en réseau et non plus en faisceau, autant d'idées jetées en pâture à tous ces êtres humains sans cesse agressés par les médias et souvent trop las ou pas assez éduqués pour se faire par eux-mêmes une conviction de ce qu'on leur propose ». « Être informés c'est malheureusement pour beaucoup le seul moyen d'être membre d'une société ; la société surinforme par la publicité, la propagande, le spectacle politique, la culture octroyée ; plus on lui parle, moins l'homme est concerné, plus il est spectateur, plus il est seul et aliéné ; car toute information censure en fait de multiples contreinformation et peut interdire la communication » (*Attali, la Parole et l'Outil*). Il faut, plus que jamais, se méfier des systèmes trop bien conçus et contrairement à ce que laisse souvent supposer Jacques Attali éviter une utilisation trop systématique du rôle de l'analogie dans la recherche économique comme dans la recherche scientifique en général : « tout progrès scientifique vérifiable vient de l'analogie, même si l'analogie a été en général l'occasion de camouflages et de factices découvertes » (*La Parole et l'Outil*). C'est finalement cette utilisation abusive de l'analogie qui permet de poser des hypothèses aussi fallacieuses que celle-ci (*Bruits*) : « le droit au bruit étant un droit naturel, la répression des bruits et tapages n'était avant la révolution industrielle l'objet d'aucune législation sociale ; on ne peut risquer l'hypothèse que l'usage de l'avertisseur dans une ville renvoie à la capacité politique et subversive de cette ville et que la mise en place de son contrôle y révèle un renforcement du pouvoir politique sur les éléments subversifs... » Il serait tellement plus simple de se hasarder à affirmer que le développement technologique est lui-même un producteur de nuisances qui réclame, en

dehors de tout souci de contrôle politique, une nécessité de discipline et particulièrement d'autodiscipline liée à l'augmentation des décibels produits par la civilisation et en particulièrement dans les villes. Plutôt que de célébrer l'emploi antiréactionnaire du klaxon, il faudrait conseiller d'aller à pied ou en bicyclette, suivant en cela les conseils plus éclairés de certains écologistes.

• L'IDEE DE L'AUTOGESTION

Dans ces conditions, que penser de cette autogestion, exercice collectif de la décision, possibilité d'intervention directe de chacun dans les problèmes qui le concernent (*Rosanvallon, l'Age de l'Autogestion*) ?

Est-elle seulement un mythe mobilisateur comme le supposait Robert Michel (*Les partis politiques-Flammariion*) : « la démocratie en effet ne se concevrait pas sans organisation et l'organisation conduirait inévitablement à la constitution d'un groupe dirigeant coupé des masses » : Peut-elle jouer un rôle efficace dans la crise actuelle de notre économie à l'heure où « la macroéconomie centrée sur la fonction de régulation des systèmes économiques » ne serait plus que « macroéconomie des pouvoirs et des entreprises » (*L'antiéconomique - Attali*).

La rareté des ressources exigeant une réorientation de la croissance, l'autogestion peut-elle constituer le relais permettant « de ne plus séparer l'analyse de la réalité » mais de confronter la théorie « aux problèmes d'injustice et d'inégalité sous toutes leurs formes-pauvreté, délabrement urbain, déséquilibres naturels, concentration du pouvoir industriel et politique, sous-développement » ?

L'autogestion peut-elle contribuer à créer une réalité et une science économique qui soit une partie de la solution et non plus une partie du problème ? (*Zweig, URPE, Union of Radical political Economy*).

Est-ce grâce à l'autogestion que nous réapprendrons enfin à ne plus ériger en norme universelle le mode de pensée et le système de valeur de la société industrielle ? « Notre capacité de voir, d'entendre et de sentir est à ce point étouffée sous les voiles de la mystification qu'une discipline extensive tendant à désapprendre est nécessaire à chacun avant qu'il puisse commencer à réaliser le monde avec innocence, lucidité et amour » (*Laing, URPE*).

Ainsi, l'exercice collectif de la décision, la possibilité d'intervenir directement, pour chacun, dans les problèmes qui le concernent, devraient permettre de transformer le monde, « d'arrêter la répétition, de transformer la vie en véritable jouissance » (*Attali, Bruits*).

• LES LIMITES DE L'AUTOGESTION

Dans un article du premier numéro de la revue trimestrielle, « Commentaire » (*Julliard*) Jean Baechler, l'au-

teur des « *Origines du Capitalisme* » (Gallimard, *Idées*) analysant les notions comparées du libéralisme et de l'autogestion formule les deux conclusions suivantes : l'initiative collective a toutes chances de devoir se limiter d'emblée à la petite entreprise ; l'autogestion pure et dure exclut la naissance d'une grande industrie et frappe de stérilité et de sénilité une grande industrie construite selon les méthodes du capitalisme classique ; l'autogestion ne pouvait pas engendrer la mutation industrielle ni conduire ses premiers pas, elle ne peut pas non plus guider sa maturité sans la précipiter vers son déclin, qui serait nécessairement accompagné d'immenses catastrophes dont personne ne veut, sauf les êtres assez malheureux pour souhaiter le malheur de tous. Pourtant en définissant la démocratie comme le rejet de toutes formes d'autocratie, Baechler reconnaît que la recherche d'une forme d'organisation spécifique du pouvoir permettant de concevoir « le fonctionnement à la fois efficace et durable d'une société dont les composants sont souverains et animés de volontés particulières » est la préoccupation commune des libéraux et des autogestionnaires ; mais il s'agit toujours de déléguer le pouvoir car « au-delà d'un nombre très limité de participants (20 à 30 au maximum) la concentration directe devient impossible ; pensons à la proposition de Glaucon qui par ironie ou bêtise propose que tous les citoyens d'Athènes pussent et dussent prendre part personnellement aux délibérations de l'Assemblée ; si l'on retient une participation moyenne de 6000 citoyens pour la grande époque et si l'on accorde à chacun un quart d'heure pour opiner (ce qui est peu) on voit que la moindre décision demanderait 6 mois à raison de 8 heures de séance par jour ; il ne s'agirait d'ailleurs pas d'une concertation, car celle-ci impliquerait que chacun puisse répondre à chacun : dans les mêmes conditions, il faudrait 3000 ans pour parvenir à un vote ». Prévoir une organisation polycentrique de la société suppose qu'en vertu de leur compétence les sociétaires deviennent dirigeants ou dirigés dans les différents centres auxquels ils appartiennent ; et s'il est vrai « qu'un entrepreneur n'est rien d'autre qu'un délégué des sociétaires chargés d'assurer la prospérité commune », l'entreprise n'est pas d'abord une machine à faire de l'argent (point de vue de l'entrepreneur) ou une communauté de vie et d'intérêt (point de vue des employés et point de vue exclusif des partisans de l'autogestion), elle est avant tout au service des sociétaires pour leur procurer à meilleur compte ce dont ils ont envie ou besoin. Par conséquent, « toute mesure, qu'elle vienne des entrepreneurs, des employés ou des pouvoirs publics, qui prive les sociétaires de ce qu'ils veulent ou le leur procure à un prix supérieur à celui du marché parfaitement concurrentiel, toute mesure de ce genre est aussi antidémocratique que possible ».

Se pose donc la question de l'initiative collective : est-elle possible ou pas ? Et Jean Baechler d'analyser : « au sens strict du terme, une initiative est toujours individuelle ou le fait d'un tout petit groupe de pairs qui conçoit une entreprise et fait le pari de la lancer ; dans ce cas on peut concevoir l'initiative de quelques uns et la

création d'une entreprise nouvelle par cette méthode ; la méthode ne se conçoit que pour un petit groupe ; on ne voit pas 2000 sociétaires s'entendre pour fonder une grande entreprise ; l'initiative collective par sa nature même ne peut concerner que la petite entreprise ». Et l'auteur en conclut que la généralisation de la petite entreprise par division des grandes signifierait un effondrement général et un retour aux conditions économiques d'il y a deux siècles, « il faudrait, en conséquence, laisser mourir un français sur deux puisque la France du XVIIIème atteignait son équilibre démographique aux alentours de 26 millions d'habitants ».

Sur un autre plan il semblerait assez juste de noter que lorsque la responsabilité d'un travail est confiée à un groupe, chaque membre du groupe tend à se décharger sur les autres du soin d'accomplir le travail ; et dans le cadre de la petite entreprise autogérée, si des profits sont dégagés, suffisants pour envisager un agrandissement de l'entreprise, « il est de l'intérêt bien compris de chaque associé de décider pour le partage contre l'investissement, aussi bien parce qu'il préfère la consommation immédiate aux espérances aléatoires que parce que le réinvestissement l'enfonce dans des difficultés inextricables liées à la mobilité de la main d'oeuvre ». Par conséquent, en dehors des partisans de la croissance zéro, est-il possible d'admettre un principe d'autogestion qui risque à terme, d'apporter aux sociétaires plus d'inconvénients que de réelles satisfactions ; d'autre part, le maintien d'un marché concurrentiel favorise le succès de certaines entreprises au détriment d'autres moins efficaces qui « affrontées à des difficultés feront appel aux pouvoirs publics pour renflouer la trésorerie », ce qui conduit à la constatation suivante : « Autogestion ou capitalisme, le résultat est très exactement le même : faire payer aux consommateurs des erreurs, des facilités et des rentes de situation ».

Un autre danger réside dans la demande d'étatisation de l'unité autogérée en difficulté car « d'un système polycentrique, reposant sur des associations volontaires, où le pouvoir vient toujours d'en bas, par délégation temporaire circonscrite et réversible, on passe à un système hiérarchique où le pouvoir est concentré au sommet et où l'absence de contre-pouvoirs mène implacablement à la toute puissance de quelques uns ».

• LES VERTUS DE L'UTOPIE

Dans un autre article de la revue « Commentaire », intitulé *Incertitudes françaises*, Raymond Aron commente ainsi la situation politique actuelle : « Le danger ou plutôt l'incertitude ne tient ni aux discours ni aux passions mais à la situation actuelle ; les Français sous estiment la gravité et la longueur probable de la crise ; même en l'absence de la hausse des hydrocarbures le quart de siècle d'expansion accélérée de l'économie mondiale aurait achoppé sur l'inflation qui s'accélérait et faussait le calcul économique ; de nouveaux acteurs interviennent sur le marché mondial ; l'OPEP a précipité une transformation inévitable et l'a rendue dramati-

que ; la France se trouve parmi les pays les plus touchés : fort peu de matières premières, peu d'espoir, pour l'instant de ressources pétrolières, quelques industries condamnées à disparaître ou à survivre à la charge de l'État, certaines des industries de pointe, fondées sur la science, en difficulté ; l'adaptation de l'économie française au marché mondial imposera plus d'efforts et de sacrifices que l'intégration, heureusement menée, à la communauté européenne ».

Et en s'interrogeant sur les possibilités actuelles de voir la crise économique se transformer en crise de régime Aron conclut : « La diversité contradictoire des mouvements sociaux (les écologistes, les autogestionnaires, les tenants de l'impôt sur le capital, ou des nationalisations, les protestataires du blocage des salaires) reflète plutôt l'anarchie de nos sociétés ; je ne vois pas la société civile, capable de rassembler en une volonté révolutionnaire les protestations divergentes des groupes socio-professionnels ; la société française échappe pour l'instant aux formes extrêmes du terrorisme bien que les Bretons, les Corses et les Occitans ne dédaignent pas le plastic ; indulgente aux criminels, plus qu'à la répression (au moins par l'intermédiaire de ses intellectuels) elle partage les faiblesses, l'autocritique caractéristique de l'Europe occidentale ».

« La dégradation » écrivait J. Attali (*la Parole et l'Outil*) est la face cachée de la valeur produite : « l'accélération de la dégradation du patrimoine naturel, l'exemple récent de l'Amoco Cadix en est encore la triste illustration, la concentration industrielle, l'aggravation constante de la mobilité professionnelle et géographique, l'insatisfaction en face d'une croissance qui n'a pas réduit les inégalités, constituent autant de raisons de s'inquiéter ou de construire des utopies (qu'elles soient celles des autogestionnaires, des écologistes ou des féministes).

Si vous désirez une image de l'avenir, imaginez « une botte piétinant un visage humain, éternellement » (Georges Orwell), cette image à la Goya renvoie au mythe troublant d'une thanatocratie étendant année après année son masque et ses griffes funèbres sur un monde déchiré doutant de son salut...

Pourant n'assiste-t-on pas à la surgie fréquente de cette revendication du droit à la différence, de cette volonté de créer (par exemple de la musique en jouant pour soi dans de petits groupes d'amateurs, qui transforment de nouveau la composition en véritable création collective). Partout, des associations se manifestent, témoignage vivant de ce désir d'agir et de transformer les conditions d'une vie quotidienne dont on a souvent du mal à supporter les contradictions ; « les Français, écrit encore Raymond Aron, cèdent à la mode ou si l'on préfère, ils souhaitent à la manière des enfants, les conquêtes de l'industrie sans en payer le prix ; ils veulent protéger la nature, ils détestent le bruit et les grands ensembles ; mais ils ne renoncent ni aux automobiles ni à l'élévation annuelle du niveau de vie ; le taux de crois-

sance a perdu son aura et chacun chante le nouveau paean, la qualité de la vie. Thèmes idéologiques qui parcourent le monde entier et qui n'appartiennent pas à la France, encore moins à un parti, de droite ou de gauche... »

• LE NECESSAIRE ET LE POSSIBLE

L'apport d'une école économique, comme celle de l'URPE, consiste à mettre en relief l'impossibilité de séparer l'analyse de la réalité en détruisant le mythe selon lequel la solution de tous les problèmes serait dans l'accroissement des dépenses publiques.

Sans être défaitiste, il faut sans doute se résigner, et pour longtemps, à ces incertitudes, à ce malaise et à ces affrontements de tendances dont les contradictions mêmes constituent peut-être les points d'ancrage des collectivités futures. Expérimenter l'autogestion là où les conditions économiques le permettent en se gardant de la proposer comme panacée universelle. Encourager et faciliter le développement de la vie associative avec toutes ses possibilités de créativité (chantiers de jeunesse culturelle-sports-vacances etc) et d'innovation en matière de préservation des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie. Multiplier les initiatives économiques pour diminuer l'importance de ces inégalités sociales, en particulier en matière de responsabilité professionnelle, si frustrantes. Mais surtout apprendre aux jeunes que l'existence est une lutte pour laquelle l'espérance, le courage et l'aptitude à se donner des normes qui ne cèdent pas aux modes idéologiques constituent les meilleurs atouts sinon de réussite (on voit que cette notion est remise en question par beaucoup de ceux et de celles qui envisagent maintenant la notion de pouvoir et de bien-être d'une autre manière) mais d'harmonie et de conquête de soi-même.

« L'harmonie, dit encore Attali, principe répressif du réel, après avoir créé le romantisme, principe utopique du réel, exaltation de la mort dans l'art, devient mort de l'art et détruit le réel ; ce qui peut avoir une signification sur le plan musical (ce langage privé de signification) ne s'explique pas dans le cadre de l'affrontement lucide et concerté de la vie ; car dans cet engagement qui n'est ni justificatif ni l'excuse de nos échecs et de nos manques se dessine une expérience qui est celle même de la vie, songeons par exemple à Emilie Carles.

Le rôle ingrat du politique, si tout projet global de société est sans signification, consiste alors à mettre de plus en plus au service de la collectivité son pouvoir d'arbitrage et son art de transformer les conditions d'existence, sans autoritarisme ni préjugés, mais avec un sens de la mesure et une fermeté à la hauteur de ces sociétés cahotiques et divisées qui ne parviennent plus à croire au progrès mais cherchent plus que jamais par mille révoltes, refus ou revendications à combler nos manques, nos misères, notre ennui...

Anne Marie LAVAUDEN

notes de Lecture

● Téléviolence de Jean Cluzel

De nombreux, récents et très dramatiques attentats ont particulièrement sensibilisé l'opinion publique au phénomène de la violence qui envahit et perturbe la vie de chacun et de tous. Dans son livre « *Téléviolence* », Jean Cluzel pose les problèmes des rapports entre télévision et violence sous deux aspects, l'un classique, celui des images fictives et réelles de la violence dans le monde, l'autre moins habituellement perçu, celui de l'impact sur les esprits et les imaginations des émissions télévisées les plus diverses. Ce livre s'efforce de répondre aux inquiétudes et aux interrogations d'une opinion publique dés-emparee par la montée et la généralisation de la violence. Le baromètre mensuel « Figaro-Sofrès » a indiqué, pour les années 1975-1976, que « la lutte contre la violence et la criminalité était considérée par les Français comme devant être l'une des trois priorités gouvernementales avec le ralentissement de la hausse des prix et la résorption de chômage ». Rien ne laisse penser qu'il y ait aujourd'hui une modification dans ces priorités.

La violence est un phénomène mondial. Aux U.S.A., en Italie, en Allemagne le taux de criminalité est beaucoup plus élevé qu'en France. Aux U.S.A. on enregistre

un meurtre toutes les vingt six minutes, un viol toutes les dix sept minutes ; en France, un meurtre toutes les six heures, un viol toutes les cinq heures quarante.

La violence a toujours existé, elle est un phénomène difficile à cerner et à caractériser dans une définition simple. Le rapport du Comité d'études présidé par Alain Peyrefitte souligne que « rien n'est plus relatif, plus changeant, plus divers que la violence. Individuelle, la violence est le fait d'une personne qui cherche à atteindre autrui dans son corps ou son esprit. Mais elle peut aussi émaner du groupe : fréquents sont les exemples de violence collective. Tantôt la violence est utilisée pour parvenir à des fins précises. Tantôt il est des violences gratuites qui n'ont d'autre objet et que la satisfaction qu'elles donnent à leurs auteurs. La violence n'est pas seulement un acte effectif, il existe des états ou des situations de violence ». Les comportements de violence ont pour effet essentiel de créer dans le public un sentiment d'insécurité, voire de peur. Comme le rappelle Jean Cluzel, la violence a de multiples visages ; il intitule un de ses chapitres « les cent visages de la violence ». Des

nombreux visages de la violence, la télévision nous donne quotidiennement le spectacle, de sorte que s'institue une violence de l'information : faits divers, rapt, prises d'otages, émeutes, agressions, holds up, actes terroristes, répressions des régimes totalitaires, rapports de force dans l'ordre social et économique, etc... Les médias reflètent la réalité, ils ne la créent pas, mais ne doivent-ils pas veiller à ne pas abuser des facilités du sensationnel qu'offrent pour captiver le spectateur, les scènes de violence. Afin d'éviter certaines complaisances racoleuses dans l'exploitation émotionnelle de l'événement, on a songé à formuler les règles d'une déontologie professionnelle, entreprise très délicate à mettre en œuvre. Pour l'instant, tout relève de la conscience des journalistes et des techniciens.

La violence pénètre aussi dans les foyers sous la forme des émissions de spectacles et divertissements télévisés : westerns, séries policières, drames comportant des actes brutaux et cruels.

Se pose la question du degré d'influence que présentent les images de violence à la télévision. Question controversée. Les avis des sociologues et des criminologues divergent. Pour les uns, le spectacle de la violence ne crée pas la délinquance, donc aucun effet incitatif ou imitatif ; pour d'autres, les scènes de violence à la télévision détourneraient plus de gens de la violence qu'elles ne les y provoqueraient il y aurait alors un effet plutôt dissuasif ; enfin, certains estiment que les médias peuvent collaborer à la propagation de la violence sous trois formes : en créant un climat favorable à l'agressivité, en enseignant les techniques des crimes et des violences, en aggravant les effets de la violence, soit par l'augmentation du sentiment d'insécurité, soit au contraire par l'affaiblissement de la sensibilité à la violence.

Jean Cluzel examine et discute les thèses en présence pour conclure que « nos mœurs dépendent largement de la télévision » et que si les médias ne sont peut-être pas coupables de la progression actuelle de la violence et de la criminalité, ils ne sont sûrement pas innocents de l'atmosphère d'agressivité, de brutalité, de sauvagerie qui se développe dans les relations humaines et sociales.

Mais la télévision, observe pertinemment Jean Cluzel, risque d'être aussi par elle-même (et non plus seulement

par les images des spectacles ou des reportages qu'elle diffuse) un instrument de violence. La publicité omniprésente rend les téléspectateurs jeunes et moins jeunes perméables à ses slogans et exacerbe le goût et le besoin de la « consommation », d'où le risque d'accroître par exemple les vols à l'étalage et la petite délinquance. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on parle du « viol des foules », il est évident que la télévision peut faciliter les tentatives et tentatives de main mise de l'appareil politique d'Etat sur l'information. En 1939 fut publié, chez Gallimard, un ouvrage de Serge Tcharkhotine « le viol des foules par la propagande politique », cet ouvrage n'est pas démodé... La télévision peut devenir une arme psychologique d'une nocivité redoutable. Jean Cluzel dénonce lucidement tous ces dangers et proclame que la télévision doit aider au libre débat démocratique et faciliter la liberté de pensée et de jugement.

Dans la dernière partie de son ouvrage, l'auteur s'attache à plaider la cause d'une télévision moyen de communication, d'instruction, de culture, d'ouverture d'esprit, moyen de distraction, de détente et d'information sur le monde et sur les êtres, d'une télévision stimulant l'imagination, la créativité, l'invention, d'une télévision instrument de progrès et d'épanouissement, et non pas machine à fabriquer des hommes asservis ou facteur supplémentaire d'abêtissement et de dérèglement social. Pour ce faire, il propose quelques mesures simples et concrètes telles que l'indépendance des Conseils d'administration des chaînes, la liberté des journalistes vis-à-vis des partis, clans, groupes de pression, l'application de règles déontologiques strictes concernant la violence, l'augmentation de la création, l'organisation d'une saine compétition entre les trois chaînes, l'aménagement d'une politique de ventes des productions audiovisuelles françaises à l'étranger.

Et Jean Cluzel achève son livre sur une magnifique citation d'Eluard par laquelle il exprime sa confiance dans une société respectueuse des droits de la vie et des aspirations des hommes :

*« Et la bêtise et la démence
Et la bassesse firent place
A des hommes frères des hommes
Ne luttant plus contre la vie ».*

Editions Plon.

Henri BOURBON

● De Gaulle, la Libération et l'Eglise d'André Latreille

L'histoire s'écrit avec des témoignages et pour l'histoire contemporaine il faut se hâter de les recueillir avant que disparaissent témoins et acteurs des événements. C'est pourquoi la recherche et la publication de mémoires ou de correspondances sont précieuses pour l'historien de demain. Mais quand le témoin n'est pas seulement honnête et clairvoyant, mais un historien de métier appelé à jouer un rôle actif dans la trame de la

politique, le document est déjà une œuvre scientifique de première valeur. C'est bien le cas du petit livre écrit par le doyen André Latreille, spécialiste d'histoire ecclésiastique qui a été chargé de la Direction des Cultes au Ministère de l'Intérieur en novembre 1944. Hubert Beuve-Méry, qui en a écrit la Préface, n'a pas de peine à souligner l'intérêt considérable que présente ce témoignage. Il s'agit de faire revivre la politique religieuse du

Gouvernement provisoire au lendemain de la Libération. Ce gouvernement, où cohabitaient sous la présidence du général de Gaulle les trois partis alors existants, communiste, socialiste et M.R.P., outre les tâches écrasantes qui s'imposaient à lui sur le plan militaire, économique et social, devait prendre parti sur des problèmes religieux qu'il trouvait dans l'héritage de Vichy. La législation favorable à l'Église catholique sur les congrégations et sur l'école libre devait-elle être abrogée totalement et immédiatement ? ne pouvait-on pas la conserver momentanément et partiellement ? Communistes et socialistes, formant la majorité à l'Assemblée consultative puis à la Constituante, s'opposaient au Mouvement Républicain Populaire qui, sans être un parti confessionnel, représentait l'opinion catholique ; et ce désaccord se retrouvait au Gouvernement provisoire. D'ailleurs, outre les problèmes de fond et avant eux se posèrent des questions de personnes : la quasi totalité de l'épiscopat avait fait acte d'allégeance au régime de Vichy ; ne se contentant pas de reconnaître le pouvoir établi, la plupart des évêques avait pris parti en faveur de la « Révolution nationale » prônée par le maréchal Pétain. On comprend que le haut-clergé ait été en butte à l'hostilité des mouvements de Résistance, installés au pouvoir, local ou national, et qu'on ait songé à une « épuration » du clergé à l'instar de celle qui s'appliqua dans les diverses professions et fonctions publiques ou privées. Sur le plan diplomatique aussi, le gouvernement reprochait au nonce Mgr Valerio Valeri d'être resté accrédité auprès du gouvernement de Vichy jusqu'au dernier jour. Dans cette lancée, Georges Bidault, ministre des Affaires Étrangères et leader des démocrates-chrétiens, réclamait le rappel du nonce et la destitution de plus de vingt évêques. Rome, qui avait pour tradition

de ne pas précipiter les décisions, tendait à freiner ces exigences et André Latreille, qui connaissait bien les précédents historiques et les méthodes vaticanes, fit de son mieux pour prôner des solutions de compromis. Il faut lire ces pages sobres et claires dans lesquelles l'auteur ne cherche pas à majorer son rôle et reste plutôt discret sur l'influence que ses conseils et suggestions purent avoir. On verra comment la situation fut débloquée à la veille du 1^{er} janvier 1945 par la nomination comme nonce de Mgr Roncalli (le futur pape Jean XXIII) et comment l'épuration se limita finalement à quatre évêques, trop compromis par leur attitude politique. Mais si les questions de personnes furent résolues, de façon acceptable pour tous, les problèmes de fonds demeurèrent, aussi bien pour le statut juridique des congrégations que pour la question scolaire, qui empoisonna les années de la Quatrième République. André Latreille ne dissimule pas son regret de n'avoir pu contribuer à une solution négociée entre l'Église et l'État. Le général de Gaulle, absorbé par d'autres tâches majeures, ne s'y prêta guère et le désaccord entre les partis « laïques » majoritaires aux Assemblées et le M.R.P. imposa le maintien du statu quo André Latreille en tout cas tira la leçon de cet échec et abandonna ses fonctions en août 1945. Sa mission n'avait duré que six mois ; mais il avait travaillé avec discrétion et loyauté au rétablissement de relations normales entre l'Église catholique et la République française. Le témoignage qu'il nous apporte aujourd'hui est à lui seul, répétons-le, une véritable page d'histoire.

Jean-Rémy PALANQUE

André Latreille, De Gaulle, la Libération et l'Église catholique (Collection « Rencontres », Editions du Cerf, 1978), 148 pages.

● Eiger de Georges Sonnier

« Eiger » roman dernier en date de Georges Sonnier (1) est, comme la plupart des précédents, consacré à « cette guerre par amour » qu'est pour lui l'alpinisme.

Mais le terme de « roman » convient-il à ce compte-rendu obstiné, quasi maniaque, minute par minute, d'une ascension - celle de la face Est de l'Eiger - livré comme à l'état brut, et pur de tout enjolivement ?

Et pourtant, oui, roman au sens propre du terme. D'abord parce que le plus haletant des suspenses se tisse du seul fait de l'écoulement des minutes « dont chacune peut être mortelle ». Mais aussi, parce que l'ascension — bien réelle, puisqu'elle a été réussie à plusieurs reprises, exactement par l'itinéraire décrit — est ici recréée à travers la conscience d'un héros imaginaire. Renaud, l'un des deux compagnons encordés sur la paroi d'où l'on peut — peut-être — déboucher sur le sommet, mais non redescendre du même côté. Et non pas un héros abstrait, réduit au rôle de « diseur », mais charnellement modelé dans l'épaisseur de son passé, lourd de ce qu'il a déjà perdu au fil de sa vie et de ce qu'il a laissé dans la vallée.

Et dans le flux de pensées qui l'assaille à chaque temps mort de son escalade, c'est une psychanalyse de l'alpinisme qui se dessine : qu'est-ce qui pousse un être à tout abandonner pour aller affronter gratuitement des dangers absurdes, tels que ramper à trois mille mètres au dessus de l'abîme, à l'envers d'un surplomb concave ?

En un certain sens, la recherche de l'absolu, se répond-il à lui-même. Et il est bien vrai que l'aventure des deux hommes suspendus dans le vide immense, bien plus qu'à l'idée de l'exploit sportif, ramène à celle des quêtes symboliques, dont l'objet, au delà des mythiques graals et des épreuves de Tamino, n'était pour leurs héros que de se trouver en s'éprouvant. Georges Sonnier nous donne avec Eiger la geste de l'alpinisme.

Mais non pas desséchée dans la stylisation des légendes. Irradiée au contraire de chaleur humaine par l'amitié silencieuse qui sous-tend le compagnonnage des deux comparses mais ne s'exprime, comme à contre-cœur, qu'en filigrane.

Pour réaliser cette œuvre forte, G. Sonnier a su gommer ses dons de styliste — éclatants dans certains de ses récits — et recourir à des phrases simples, presque frustes, coupées de très brefs éclairs poétiques qui s'éteignent bien vite pour laisser place à nouveau à l'essentiel, c'est-à-dire à la lutte des deux hommes pour survivre.

● Sciences humaines

Pierre-P. Grassé, biologiste, voyageur, humaniste, appartient à une espèce en voie d'extinction : l'homme de science qui a échappé aux excès de la spécialisation et a scruté des domaines éloignés de la biologie, conçue dans son sens le plus large. L'Homme et l'évolution passionnent depuis toujours Pierre-P. Grassé, qui a occupé pendant trente ans la chaire d'Évolution, à la Sorbonne. Il a exprimé sa conception biologique et philosophique de l'homme dans divers écrits, notamment *Toi, ce petit dieu*. Dans *L'Évolution du vivant*, il a exposé ses vues personnelles sur ce grand problème. Cet ouvrage, par la nouvelle théorie explicative qu'il propose, est considéré comme le plus original qui soit sorti au cours des cinquante dernières années. Il a ensuite publié *La défaite de l'amour ou le triomphe de Freud* (Albin Michel, 240p., 33 F), un dialogue, selon la méthode chère à Platon, qui fait progresser l'analyse des idées en les éclairant sur toutes leurs faces.

Ce livre s'inscrit dans la série des ouvrages que Pierre-P. Grassé, en tant que biologiste et philosophe, consacre à l'histoire naturelle de l'homme. Il est donc d'inspiration scientifique, en dépit de sa présentation insolite, sous forme de plusieurs dialogues et colloques. D'abord, un jeune biologiste passe au crible d'une impitoyable critique la doctrine de Freud tandis qu'un psychanaliste la défend avec habileté et obstination. Puis un professeur marxiste et un journaliste se heurtent violemment à propos du mythe de la bonté foncière de l'Homme. C'est l'occasion pour l'auteur d'évoquer l'affaire Lyssenko, cet académicien russe qui, pendant vingt ans, fit plier sous son joug les sciences biologiques et agronomiques du monde communiste. Il s'agit en réalité du problème de l'inné et de l'acquis chez l'homme, sous lequel se dissimule le conflit entre nature et culture. Après quoi Pierre-P. Grassé pousse son investigation au-delà de la connaissance scientifique et entre résolument dans un domaine proprement humain, celui de l'irrationnel. Et c'est par un dialogue, plein de noblesse, entre deux philosophes discutant du rôle du hasard dans l'Univers, que se termine ce livre prodigieusement riche et actuel.

Dans *Freud et l'occultisme*, Christian Moreau (Privat, 224 p., dans la Bibliothèque de Psychologie Clinique, 38 F) montre que les positions freudiennes à l'égard de l'occultisme sont certainement méconnues. A première vue, en effet, on a peine à croire que son attitude fondamentalement scientifique et clinique ait pu conduire le maître de Vienne à s'intéresser à cet univers surpeuplé d'équivoques et d'illusions. En fait, Freud ne s'est

Et Renaud de donner la clé du livre en même temps que la définition de l'alpinisme tel que le conçoit Georges Sonnier : « la victoire sur la montagne, c'est d'abord une création de l'imagination qui crée ce qu'elle invente ».

(1) chez Albin Michel

Marianne LETONDAL

jamais identifié aux conceptions d'aucune doctrine ésotérique. Mais l'existence même de multiples démarches occultistes soulève des questions qui, d'un point de vue psychanalytique, demandent à être approfondies. On ne saurait donc s'étonner de l'attention accordée par Freud à ce domaine.

L'ouvrage de Christian Moreau a pour base les données historiques et les textes freudiens, en distinguant soigneusement entre les différentes recherches et pratiques appartenant au champ de l'occultisme. Ces jalons posés, l'auteur analyse des écrits de Freud sur l'occultisme et la parapsychologie. Une large part est faite à la fonction d'occultisme. Ainsi se précise la position de Freud sur le spiritisme, la divination de l'avenir, la magie. Il reste que certains écrits de Freud plaident en faveur de l'existence d'un noyau de vérité dans l'occultisme, lequel, pour le père de la psychanalyse, serait constitué par la télépathie.

La Bibliothèque Scientifique des Editions Payot, publie un ouvrage du Dr. I. Sow intitulé : *Psychiatrie dynamique africaine* (288 p., 77 F). Des dizaines de monographies ont été consacrées à des points particuliers de la pratique psychiatrique traditionnelle. Mais aucun travail de synthèse, fondé sur une approche théorique fondamentale, n'était venu organiser, de manière cohérente, la moisson des connaissances rapportées, depuis une quinzaine d'années, par divers spécialistes, ayant fait des recherches prolongées en Afrique.

En milieu traditionnel africain, le trouble mental manifeste toujours, essentiellement, un conflit au sein des configurations relationnelles qui constituent l'équilibre dynamique de la personnalité ; le diagnostic psychiatrique est ainsi, toujours, un diagnostic portant sur la structure dynamique actuelle de la personne-personnalité : l'expérience africaine de la folie nous enseigne qu'une psychiatrie cohérente s'étaie, solidement, sur une connaissance minutieuse et approfondie de l'agencement — et des processus de « désagencement » — des réseaux dynamiques constitutifs du système de la personne-personnalité. Autant dire qu'ici, comme partout ailleurs, le psychiatre compétent doit savoir procéder à l'analyse systématique des troubles de l'identité de ses patients, dans leurs rapports avec la culture de leur milieu.

Peter Worsley publie un ouvrage intéressant sur le très curieux culte du Cargo en Mélanésie, *Elle sonnera la*

trompette (Payot, 320 p., 85 F, traduit de l'anglais par Brigitte Duval). Professeur à l'Université de Manchester, Peter Worsley accomplit ici le tour de force d'analyser et d'expliquer tous les mouvements de ce type qui sont apparus en Mélanésie avant 1960. Contre les tenants d'une certaine psychologie, et d'une certaine ethnologie, prompts à invoquer l'irrationalité de l'âme « primitive », il a voulu montrer que les forces économiques et les expériences politiques faites par les Mélanésien suffiraient à rendre compte de ces révoltes

● Guerres de religion

Un chapitre de l'histoire de France enseignée dans nos écoles s'intitule les guerres de religion. Même si elles furent plus intenses après 1500, les guerres religieuses n'ont pas cessé de renaître depuis l'aube du christianisme. Persécutions d'abord, schismes, hérésies ont entraîné sans cesse un cortège de violence et parfois de conflits armés. Trop souvent, la guerre a été l'*ultima ratio* des chrétiens de toute obédience, oublieux de la règle évangélique d'amour. La guerre religieuse ne le cède en rien à la guerre ordinaire, sinon que le fanatisme conduit souvent à une cruauté étrangère à tout l'esprit religieux.

Richard Friedenthal consacre une passionnante biographie à *Jean Hus, hérétique et rebelle* (Calmann Lévy, 296 p., 57 F, traduit de l'allemand par Denise Meunier, Collection *Archives des Sciences Sociales*, dirigée par Jean Baechler). Jean Hus, comme Savonarole, est entré dans le Panthéon imaginaire des hommes qui ont marqué l'histoire occidentale par leur opposition à l'ordre établi. Jean Hus, réformateur, participe du besoin séculaire de réforme dans l'Eglise, qui reçoit en cette fin du XIV^e siècle une impulsion accrue par la crise de la papauté. D'autre part, il est devenu le symbole des aspirations nationales d'une Bohême qui prend part à la mise en place des Etats-européens, en cette fin du Moyen âge. Son destin fut tragique. Il paya de sa vie sur le bûcher de Constance un retour apparent à l'ordre traditionnel. Pour la Réforme, il était venu un siècle trop tôt... et combien davantage pour la Bohême. Le soulèvement qui suivit son exécution devait finir sous les coups de la répression, mais le hussisme alimenta durablement la pensée nationale tchèque. Il suffit de retourner à Prague pour mesurer la force de l'héritage hussiste. La vie de Jean Hus, sa pensée religieuse, riche et nuancée méritent l'étude et le livre de Richard Friedenthal suscitera un intérêt certain.

Quatre historiens ont uni leurs recherches pour traiter de *La Saint-Barthélémy ou les résonances d'un massacre*. L'animateur de l'équipe, Philippe Joutard, de l'Université de Provence, a hérité, par sa famille gardoise, d'une double tradition catholique et protestante. Il vient de terminer une thèse d'Etat sur *Mythe et histoire des Camisards du XVIII^e au XX^e siècle*, et a publié un petit livre dense et excellent sur *Les Camisards* dans la collection *Archives*. Editeur des *Journaux camisards* dont s'est inspiré René Allio pour son film, et passionné par l'histoire

« bizarres », qui allaient donner naissance, selon lui, aux nationalismes du Tiers-Monde. Il y trouve l'occasion de nous offrir, en prime, une discussion approfondie sur l'objet et l'avenir de l'anthropologie sociale. Si toutes les conclusions n'en sont pas obligatoirement acceptables, ce livre fait preuve sur ces manifestations « religieuses » surprenantes, pour les esprits européens, d'une érudition novatrice.

Jean CHELINI

cévenole, il examine la manière dont le souvenir d'un événement ou d'une période se transmet en se modifiant dans la mémoire collective d'un groupe déterminé. Madame Jeanine Estèbe de l'Université de Toulouse-le-Mirail, est de très ancienne souche huguenote. Spécialiste de l'histoire du midi au XVI^e siècle, elle a d'abord étudié dans une thèse de 3^e cycle *Commerce et mentalités à Toulouse au XVI^e siècle* et dans divers articles les « Saint-Barthélemy de Province ». Elle achève une thèse d'Etat sur *Les Protestants du Midi (1559-1598)*. Elisabeth Labrousse est aussi de vieille origine réformée. Ses travaux sur *Pierre Bayle* ont totalement renouvelé la vision que l'on se faisait du philosophe de Rotterdam. Elle s'intéresse actuellement à la pensée politique et théologique des protestants français du XVIII^e siècle. L'équipe des chercheurs est complétée par Jean Lecuir de l'Université de Paris X, spécialiste du XVII^e siècle.

Le toscin de la Saint-Barthélemy n'a pas fini de résonner dans la mémoire collective des Français. Dès le lendemain du drame, chacun, selon son parti, proposait une interprétation, lançait une légende, et à chaque époque, le dossier était rouvert, les controverses renaissaient, de nouvelles images d'Epinal se développaient, à moins que l'on ne préférât un silence gêné. C'est l'histoire de ces visions successives d'un passé trop longtemps brûlant que l'ouvrage présente. L'analyse atteint plusieurs niveaux. D'abord la réalité, telle que nous la percevons aujourd'hui avec les progrès de nos connaissances et le secours d'une science voisine de l'histoire, l'ethnologie. Après, les diverses versions proposées par les mémorialistes et les historiens de métier du XVI^e au XIX^e siècle. Ensuite la représentation de l'événement dans la littérature de vulgarisation, romans populaires du XIX^e siècle et surtout manuels scolaires. Enfin, le souvenir qu'en conservent les élèves d'aujourd'hui. A partir d'un exemple précis, les auteurs sont conduits à examiner les rapports entre la conjoncture du temps et le récit historique, les interactions entre ouvrages savants et livres populaires ou l'impact de l'enseignement scolaire sur les jeunes. Pourquoi un tel événement a-t-il suscité tant de légendes ? En s'efforçant de répondre à cette question, nos collègues apportent une contribution à l'interrogation plus vaste sur le rôle et le fonctionnement de la mémoire historique dans notre société. Un livre assez difficile d'accès mais très stimulant.

Jean CHELINI

● Commentaire

Des revues disparaissent, d'autres revues naissent. La vie continue... Une revue amie de « France-Forum » vient de publier son premier numéro. « Commentaire » (1) a pour président de son comité de rédaction Raymond Aron et pour directeur Jean-Claude Casanova. Son propos est ambitieux : « contribuer à la réforme intellectuelle et politique de la France ». Pour ce faire, les responsables de « Commentaire » choisissent de « commenter » et donnent à ce choix sa signification la plus profonde : « Commenter c'est prendre du recul par rapport à l'événement, à la chose dite ou écrite, c'est exercer et honorer cette faculté de juger par laquelle l'homme se révèle à la fois apte à communiquer avec le monde et libre par rapport à lui ; le registre du commentaire est celui du sens et de la liberté ».

Le sommaire du premier numéro est intéressant à plus d'un titre ; on y relève les noms de Raymond Aron, Jean Baechler, Paul Bénichou, Louis Bouyer, Branko Lazitch, Philippe Mongin, Jacques Truchet.

● Le poème sans héros de Anna Akmatova

Anna Akhmatova (1889-1966), que l'on nommait la « Sapho russe », a régné plus d'un demi-siècle sur la poésie de son pays. Elle survécut non seulement à ses aînés de l'« Age d'Argent », tels que Brioussov, Blok, Biély, mais aussi à ses cadets : Pasternak, Mandelstam, Tsvetaïeva, Maïkovski, Essénine. Sa personnalité de légende fascina ses contemporains ; sa poésie, intime ou pathétique, reste ancrée dans toutes les mémoires russes.

Le *Poème sans héros*, que l'on peut tenir pour son chef-d'œuvre, ressuscite le milieu raffiné de Saint-Petersbourg au début du siècle, l'ambiance tumultueuse de la Russie d'entre-deux guerres et l'atmosphère tragique de la Révolution et de la Deuxième guerre mondiale. Les thèmes du Temps, de la Ville, du Destin et de l'Expiation dominent cette grande fresque dramatique, dans laquelle l'auteur dialogue avec les ombres des artistes de l'époque, ses amis, qui sont peut-être les héros cachés de ce poème-rébus.

De nombreux musiciens russes ont illustré les vers d'Akhmatova. En 1917 déjà, Prokofiev publiait cinq poèmes d'Anna Akhmatova. *Poème sans héros* inspira au compositeur Arthur Lourié, ami proche de la poétesse,

« Commentaire » se déclare liée à plusieurs revues étrangères et s'attachera à « suivre le mouvement des idées qui, au dehors de l'hexagone, conditionne ou détermine le sort de la France ».

On sait bien à « France-Forum » que l'existence des revues est fragile... On sait bien aussi que là où la politique ne veut pas se séparer de l'intellectuel et du culturel, le pluriel est nécessaire à la vie de chacun et de tous.

« France-Forum », toujours soucieux du respect des diversités réelles et de la recherche des convergences possibles, souhaite à « Commentaire » bon vent et bonne chance.

H.B.

(1) Editions Julliard, 8 Rue Garancière, Paris, Prix du n° : 25 F.

les *Incantations*, insérées dans cette édition. En France, Henri Sauguet, qui fut révélé par Diaghilev et les ballets russes et adapta des nouvelles de Tchekhov et de Tourguéniev, était prédestiné à mettre en musique la grande œuvre d'Akhmatova. Le présent ouvrage reproduit le *Prélude* d'une partition qui lui fut inspirée par le *Poème sans héros*.

L'auteur des dessins, Dimitri Bouchène, est le cousin par alliance d'Anna Akhmatova, qu'il a connue dès 1911. Ancien conservateur au musée de l'Ermitage, il commença sa carrière, à Paris, en créant des décors et des costumes pour Anna Pavlova. Il reste, en France, l'un des derniers témoins de l'« Age d'Argent ».

Eliane Moch-Bickert, docteur ès-lettres, a publié des traductions d'Alexandre Blok et un essai sur Anna Akhmatova, qu'elle connut à la fin de sa vie. C'est à travers son adaptation, « véritable re-création éclairant l'œuvre de façon rayonnante » qu'Henri Sauguet fut « envoûté » par ce « poème-univers ».

Librairie des Cinq continents.

N.M.

Texte du télégramme envoyé par Henri Bourbon à Angelo Bernassola, délégué général de la « Democrazia Cristiana » pour les Affaires Internationales, Rome :

« Je t'adresse au nom de l'équipe de France-Forum et d'Etienne Borne l'assurance de notre indignation, de notre émotion et de notre tristesse. Le calvaire et l'assassinat d'Aldo Moro sont un horrible défi à la démocratie. Tous les démocrates sont solidaires du peuple italien et s'associent à son deuil. En amitié avec toi et avec la démocratie chrétienne italienne.

Henri Bourbon »

Les eaux tranquilles

par Etienne BORNE

Ils redoutaient tous les ides de mars 78, et nous avec eux. Tous, c'est-à-dire la majorité puisque l'opposition avait l'offensive, et presque la victoire à en croire rumeurs et sondages, et que même si, favorisée d'un léger souffle des dieux grâce aux querelles internes de la gauche, cette majorité restait, à peu de siège près, la majorité, elle ne manquerait pas, comme l'annonçaient des docteurs graves, d'être furieusement assaillie par les masses populaires frustrées, c'est-à-dire aussi bien l'opposition qui n'était si véhémement contre un pouvoir dépeint aux tristes couleurs de Mammion et si effervescente en ses disputes intestines que parce que de confuses et de plus en plus vives craintes se mêlaient aux espoirs démesurés dont on ne pouvait pas ne pas sentir dans l'anxiété croissante de l'esprit qu'on les gonflait avec du vent.

Passé le cap redouté qui pourrait être pleinement satisfait du résultat ? Pas la majorité qui en dépit de pertes numériques est restée assez largement la majorité surtout par l'effet mécanique du scrutin majoritaire uninominal, mais qui continue à être divisée sur quelques questions essentielles et dans laquelle l'équilibre entre ses composantes ramenées à deux courants n'a été réalisée que par cette improvisation de la dernière heure et de la dernière chance qui s'est appelée l'U.D.F. et à laquelle, on peut sans s'exposer à trop de risques, prédire plus d'avenir que de passé. Ni les oppositions qui restent les oppositions alors qu'elles étaient au moins dans leurs discours publics candidates au pouvoir, et qui se trouvent livrées au moins pour quelques temps encore à l'entrecroisement éprouvant des procès réciproques et des règlements de compte domestiques.

Mais si personne n'est heureux, tout se passe comme si chacun et tous étaient comme soulagés et libérés d'un fardeau d'anxiété de plus en plus insupportable à porter à mesure qu'approchait l'échéance. Il n'y a pas eu d'ides de mars parce qu'au fond manquaient à la tragédie les acteurs tragiques. Fausse Rome que celle où le pouvoir n'était pas César, ni l'opposition Brutus. A moins, mais l'analogie serait forcée et il faudrait changer la tragédie en comédie bourgeoise pour imaginer nos Brutus en veston imitant de loin un Brutus suicidaire et persuadé d'avance qu'il a perdu et qu'il est perdu parce qu'il est incapable d'être jamais César et que même César abattu, le césarisme demeurera. Le parti socialiste, appuyé en cela par les intellectuels communistes contestataires, est persuadé que le parti communiste depuis la dénonciation bruyante du virage à droite de ses partenaires jusqu'à la mascarade de réconciliation entre les deux tours a eu, adaptant surnoisement les moyens aux fins, une conduite d'échec. Mais on ne fait pas à la psychanalyse sa part et, après avoir invoqué à l'intention d'autrui les interprétations malveillantes et réductrices, on ne saurait s'interdire d'en user dans l'explication de son propre comportement qui n'est pas non plus complètement transparent ? N'est-ce pas la gauche toute entière qui a eu une conduite d'échec, accumulant ce qu'il fallait de lapsus et d'actes manqués, pour exaspérer ses contradictions et rendre de plus en plus difficile la défaite de l'adversaire.

Si au lieu des orages désirés par quelques uns et des tempêtes redoutées par le plus grand nombre, des eaux tranquilles s'évalent et s'élargissent, si la gauche politique et surtout syndicale entre avec une aisance insolite dans le jeu décrit des concertations et des dialogues avec le gouvernement, n'est-ce pas qu'au fond et plus ou moins consciemment, la Gauche, telle qu'elle se rassemblait dans le tohu-bohu discordant des mécontentements et des revendications sans véritable idée directrice, ne voulait pas d'un pouvoir qui aurait été pour elle chârimement et malheur en lui faisant avouer ses discordances et ses impuissances ? Il n'y avait pas que le parti communiste à faire ce qu'il

fallait pour échouer au port, et il rencontrait chez ses partenaires dont il avait besoin, les complicités pour bien réussir l'échec. J'ai dit la gauche politique et syndicale. En mettant à part ses intellectuels, qui sont aujourd'hui les plus sincèrement déçus et les plus profondément blessés, parce que confondant le pouvoir avec l'idée qu'ils s'en font, ils ne peuvent avoir le complexe de peur qu'éprouvent, au moment de saisir le fer brûlant que leur tend un destin ironique, les empiriques qui savent, eux, que le feu brûle.

Qu'on ne me fasse pas dire que, puisque tout le monde au fond est content, à part quelques clercs voués aux états d'âme, l'épisode n'a fait ni vainqueurs ni vaincus. La politique est toujours conflictuelle, bataille d'hommes et de partis, affrontement de passions, tension entre des intérêts et des valeurs. Et même si le récent épisode électoral n'a été ni un Waterloo pour les uns, ni un Austerlitz pour les autres, il y a eu des gagnants et des perdants, non pas de part et d'autre de cette frontière entre deux camps, dont tant qu'elle subsistera, je ne me laisserai pas de dénoncer l'artifice et la malversation, mais, comme il convient, au dedans de chacune des deux coalitions entre lesquelles le scrutin du 19 mars obligeait bon gré mal gré chacun de nous à choisir.

L'opposition a gagné les élections, mais si gagner consiste à obtenir d'autrui exactement ce que l'on veut, il y a eu un gagnant chez les perdants, Georges Marchais. Le Numéro Un du parti communiste français a beau se faire donner d'arrogantes fêrues par le Numéro Un des intellectuels du Parti, Georges Marchais est meilleur philosophe que Louis Althusser, d'autant plus qu'il a joint à une bonne théorie une pratique efficace. Un besoin sourd de novation mais jusqu'à un certain point seulement, une situation exceptionnelle de carrefour au croisement de plusieurs routes, avec à sa tête un grand talent à multiples faces et facettes avaient gonflé le parti socialiste au point d'en faire une grave menace pour le présent et l'avenir du parti communiste. La bonne philosophie politique de Georges Marchais lui permet de mieux connaître le parti socialiste que le parti socialiste se connaît lui-même et de savoir que le socialisme français est un socialisme de nulle part ou une social-démocratie, et d'autant plus social-démocrate qu'il opposera au collectivisme marxisme l'idéal auto-gestionnaire. Il était plus important pour Georges Marchais, théoricien et praticien du marxisme de faire barrage à la montée d'une social-démocratie française, que par une alliance douteuse et boiteuse, de l'emporter avec elle sur la majorité. Et le secrétaire général du parti communiste a fait ce qu'il fallait pour cela. Il a donc gagné.

L'autre gagnant, il n'y a plus aucune originalité à le constater, est Valéry Giscard d'Estaing qui a plus d'autorité et les mains plus libres que jamais qu'au lendemain de son élection à la présidence de la République. Le danger pour le Président était que de ces élections sorte un maire du palais néo-gaulliste ou socialiste qui l'aurait réduit à la condition de roi fainéant. Hypothèques peu supportables dont la première a été levée directement par l'anti-socialisme du parti communiste. Demeurent, bien que chacun ait été remis en sa place, les difficultés politiques et les mal-façons constitutionnelles. La majorité présidentielle est appelée à être une création continuée, aucune de ses deux composantes ne pouvant être inconditionnelle, pour des raisons propres à chacune d'elles. Cette grande peur évanouie, ces eaux tranquilles sont pour l'instant chance, bonheur, grâce ; mais une chance doit être fermement saisie, un bonheur se mérite à force de vigilance, une grâce négligée appelle la colère des vents et des dieux, et pour correspondre à cet océan devant vous pour un peu de temps pacifique confiez lui la voile exaltée d'un grand dessein.